



**CONCESSION
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ENERGIE ELECTRIQUE
DE HUAHINE**

**CONCLUE ENTRE
LA COMMUNE DE HUAHINE
ET
LA SOCIETE ELECTRICITE DE TAHITI**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2021

SOMMAIRE

0 - FAITS MARQUANTS	3
1 - PRESENTATION	5
1.1 - Le système électrique polynésien	6
1.2 - Le groupe Engie au service de la concession	7
1.3 - Le cadre juridique et contractuel	12
2 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE.....	14
➤ <i>Aspects commerciaux</i>	15
2.1 - Mode de détermination des tarifs	15
2.2 - Tarifs pratiqués au cours de l'année 2021	15
2.3 - Chiffre d'affaires énergie	16
2.4 - Autres produits d'exploitation	17
2.5 - Statistiques de ventes	17
2.6 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Huahine	20
2.7 - Gestion des impayés	21
2.8 - Dépenses de la Commune	21
2.9 - Services offerts à la clientèle.....	22
2.10 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie	29
3 - OBLIGATIONS DE SERVICE.....	31
➤ <i>Bilan technique</i>	32
3.1 - L'équilibre offre-demande	32
3.2 - Qualité - Sécurité - Environnement	36
3.3 - Travaux significatifs – Faits marquants	37
3.4 - Raccordement solaire	37
3.5 - Unités d'œuvre 2021 de la concession	38
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	39
4.1 - Principes de la comptabilité appropriée	40
4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique	46
4.3 - Comptes de la concession.....	51
4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et produits comptabilisés.....	58
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	63
5.1 - Variation du patrimoine immobilier	64
5.2 - Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public.....	65
5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements.....	74
5.4 - Dépenses de renouvellements réalisées dans l'année	74
5.5 - Méthode relative aux charges calculées.....	75
5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année.....	79
5.7 - Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 22.....	79
5.8 - Plan de Renouvellement	81
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC.....	82

0 - FAITS MARQUANTS

Communs à toutes les concessions d'EDT :

A) Péréquation inter îles :

Au cours de l'année, une réglementation mettant en place une solidarité tarifaire inter-îles a été adoptée. Elle est applicable au 1er janvier 2022 donc sans impact sur les comptes 2021

Le mécanisme de péréquation repose d'une part sur la perception d'une Contribution de Solidarité sur l'Electricité, d'un montant de 6,3 F/ kWh, applicable uniformément à tous les systèmes de distribution électrique de Polynésie française, et d'autre part sur le versement d'une « compensation de solidarité », bénéficiant en priorité aux systèmes les plus isolés et éloignés. Chacun de ces systèmes est libre de fixer ses prix dans la limite du prix moyen de référence fixé par la Polynésie française plus ou moins 20%.

Pour les concessions d'EDT, dans la continuité des accords contractuels en cours, la grille tarifaire reste la même à Tahiti Nord et dans les îles, et le Revenu Autorisé demeure global pour l'ensemble du périmètre.

B) Concessions à « échéance 2020 »

La réglementation de péréquation ayant été adoptée tardivement, les « DSP 2020 » n'ont pas pu finaliser leurs appels d'offres en vue de la désignation de leurs nouveaux délégataires avant leur échéance. Toutes nos concessions ont donc été prolongées au-delà du 31 décembre 2021.

C) Crise sanitaire du COVID-19

Une nouvelle et dramatique vague d'infections a emporté plus de 600 Polynésiens dans l'année, et bouleversé l'économie comme les institutions.

EDT a néanmoins su faire face avec résilience aux contraintes de l'épidémie, en organisant des séances de vaccination aux volontaires, en prenant des mesures sanitaires strictes, et en organisant ses équipes pour pouvoir maintenir la continuité et la qualité du service public, y compris pendant le confinement d'août-septembre. L'entreprise reste vigilante face à tout risque de résurgence des contagions.

D) Sécurité :

Nous enregistrons sur l'année 2021 écoulée :

- 4 accidents de travail avec arrêt (hors trajet) = 240 jours d'arrêt
 - o Taux de fréquence = 3.33
 - o Taux de gravité = 0.06
- 0 accident de travail sans arrêt (hors trajet)
- 0 accident de trajet avec arrêt = 0 jours d'arrêt
- 0 accident de trajet sans arrêt

Spécifiques à la concession de Huahine :

Fin de concession :

La concession prolongée une première fois d'un an, au 30 septembre 2021 a fait l'objet d'une seconde prolongation de 6 mois, au 31 mars 2022.

Avant même l'achèvement normal de la procédure d'appel d'offre qu'elle avait lancé, la commune s'associait avec trois autres communes des îles Raromatai, au sein d'une SPL pour la reprise en régie de la gestion de sa production et de sa distribution d'énergie.

Ainsi la concession prendra fin au 31 mars 2022.

Principaux indicateurs

		HUAHINE			
		2021		2020	
CLIENTS	Nombre de contrats clients	2 200		2 151	
	BT	2 187	99,41%	2 138	99,40%
	MT	13	0,59%	13	0,60%
	Puissance souscrite au 31/12	9 914		9 621	
	BT	9 262	93,42%	8 977	93,31%
	MT	652	6,58%	644	6,69%
	Puissance maximale appelée (*)	1,49		1,47	
	Nombre de kWh vendus total	8 094 529		8 036 715	
	BT	5 863 984	72,44%	5 793 181	72,08%
	MT	2 230 545	27,56%	2 243 534	27,92%
	Chiffre d'affaires énergie	268 586 709		269 182 667	
	BT : Total	196 546 011	73,18%	197 394 971	73,33%
	BT : par client	89 870		92 327	
	BT : par kVA de puissance souscrite	21 221		21 990	
	BT : part fixe en XPF et % du CA total	37 911 127	19,29%	36 935 173	18,71%
	BT : part variable en XPF et % du CA total	158 634 884	80,71%	160 459 798	81,29%
	MT : Total	72 040 698	26,82%	71 787 696	26,67%
	MT : par client	5 541 592		5 522 130	
	MT : par kVA de puissance souscrite	110 492		111 472	
	MT : part fixe en XPF et % du CA total	13 606 736	18,89%	13 053 861	18,18%
	MT : part variable en XPF et % du CA total	58 433 962	81,11%	58 733 835	81,82%
TECHNIQUES	Prix moyen de vente par kWh vendu	33,18		33,49	
	BT	33,52		34,07	
	MT	32,30		32,00	
	Rendement réseaux (s/production nette)	0,91		0,90	
	Energie achetée				
	Energie solaire kWh	109 982	1,24%	123 762	1,39%
	Energie hydroélectrique kWh		0%	0	0,00%
	Energie thermique kWh	8 740 317	98,76%	8 769 428	98,61%
	Energie totale achetée	8 850 299		8 893 190	
	Temps moyen de coupure				
FINANCIERS	global	1h45		6h09	
	origine production	0h21		0h33	
	origine transport	-		-	
	origine distribution	1h24		5h36	
	Patrimoine				
	Longueur du réseaux hors branchement Km	175		172	
	Valeur d'origine k XPF	1 819 435		1 971 736	
	Valeur économique des actifs gérés (**)	798 330		865 639	
	Travaux réalisés				
	Dépenses de renouvellement k XPF	9 523		27 877	
	Dépenses d'améliorant k XPF	43 102		9 089	
	Indemnité de fin de concession k XPF	96 806		47 062	
	Coût du service pour les usagers (RA) k XPF	460 431		455 170	
	Part revenant au concessionnaire k XPF	295 121		293 380	
	Coût des énergies et du transport k XPF	165 310		161 790	
	Rémunération du concessionnaire (avant IRCM) k XPF	65 386		21 506	
	Ecart RA - CA de l'année (+) => à récupérer dans les tarifs N+1 k XPF	191 844		185 987	

(*) La puissance maximale appelée est mesurée au niveau des départs distribution et prend en compte le rendement des réseaux

(**) La valeur nette économique des actifs gérés correspond à leur valeur d'origine diminuée d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie. Elle est indépendante des modalités de financement et des clauses contractuelles.

1 - PRESENTATION

1.1 - Le système électrique polynésien

- Le système électrique de l'ensemble des archipels
- Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

1.2 - Le groupe ENGIE au service de la concession

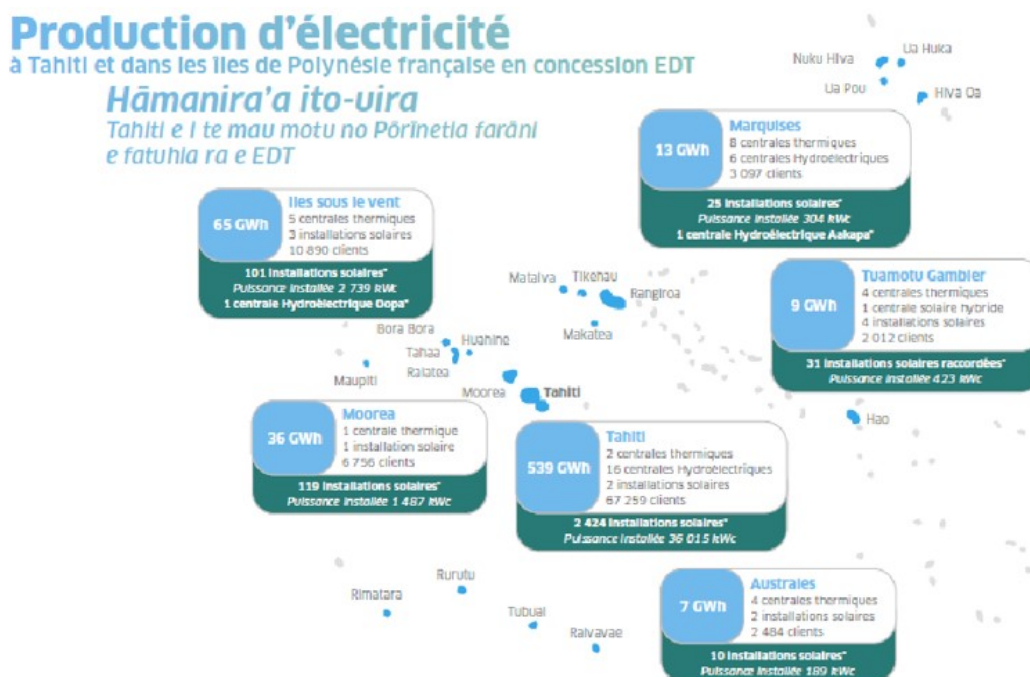
- Présentation
- Atouts
- Organisation locale

1.3 - Le cadre juridique et contractuel

- La convention de concession
- Les autres contrats
 - Cf. paragraphe :
 - 6– ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1.1 - Le système électrique polynésien

1.1.1 Le système électrique de l'ensemble des archipels



* Production brute d'électricité (en GWh – données 2020)

Ce système, est très éclaté puisque destiné à 280.000 habitants répartis sur 76 îles (sur un total de 118) pour une superficie proche de celle de l'Europe.

Les systèmes sont donc pour la plupart de très faibles puissances, sans possibilité de secours par une île voisine.

Il n'est pas comparable aux systèmes des grands continents qui sont interconnectés entre eux et bénéficient d'effets d'échelle.

Les plus grands centres de consommation sont gérés en concession pour environ 95% des besoins, les 5% restants sont gérés soit au travers de régies communales soit de petites installations privées.

Les concessions de distribution existantes comprenant sauf exception des missions de production sont confiées à EDT et à ses filiales (19 concessions).

La production hydroélectrique, quant à elle, fait généralement l'objet de concessions ou d'autorisations de forces hydrauliques distinctes des concessions de distribution.

Les enjeux à court terme sont :

En matière de Production

- Le développement d'un plan industriel de transition énergétique permettant de rester dans les meilleurs niveaux mondiaux

En matière de transport (Tahiti) :

Le bouclage du réseau de transport par le Nord en 90 kV lancé par la TEP en vue :

- De fiabiliser l'alimentation de la zone urbaine et du sud de l'île
- D'augmenter la capacité d'écoulement de l'hydroélectricité et de permettre le développement de nouveaux projets hydro-électriques

En matière de distribution :

- Dans les îles, le raccordement de familles isolées

En matière d'économie, de solidarité et d'indépendance :

- La mise en place par la Polynésie française d'un système de péréquation au bénéfice de toutes les exploitations indépendamment de leur mode de gestion (régie, délégation de service public).

1.1.2 Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

En dehors de Tahiti, les systèmes électriques ne comportent pas de réseau de transport.

Sauf exception, les concessions de service public confiées à EDT dans les îles sont des concessions de production et de distribution électrique. La production est essentiellement assurée par des centrales à gasoil. Seules certaines îles des Marquises disposent d'une production hydroélectrique.

L'île de Makatea dispose quant à elle d'une centrale hybride solaire/gasoil.

1.2 - Le groupe Engie au service de la concession

1.2.1 Le groupe au niveau mondial

Le groupe ENGIE, leader mondial des énergéticiens privés et de la transition énergétique, **construit aujourd'hui le système énergétique bas carbone de demain.**

Pour atteindre ses objectifs le groupe ENGIE :

- ⇒ Accélère ses investissements dans les renouvelables et les infrastructures décentralisées bas carbone
- ⇒ Renforce son engagement en faveur de la décarbonation pour atteindre le Net Zéro Carbone en 2045
- ⇒ Simplifie son organisation en se concentrant sur ses 4 métiers cœurs et en se recentrant sur une trentaine de pays

En 2020, le groupe Engie représente :

- ✓ 170 100 salariés
- ✓ 55,8 Mds€ de chiffre d'affaires
- ✓ 190 M€ de dépenses en R&D
- ✓ 3GW de capacités renouvelables installées supplémentaires
- ✓ 4 Mds€ d'investissements de croissance
- ✓ 101 GW de capacité de production électrique installée

Le groupe ENGIE est **leader de la transition énergétique** :

« La raison d'être d'ENGIE, c'est d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone, par des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Cette raison d'être rassemble l'entreprise, ses salariés, ses clients et ses actionnaires et concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète. »

Le groupe ENGIE s'appuie sur ses **4 métiers cœurs** :

➤ **Renouvelables**

- 1^{er} producteur éolien terrestre en France
- 1^{er} producteur solaire en France
- 1^{er} producteur indépendant d'hydroélectricité au Brésil
- 1^{er} parc éolien flottant en Europe continentale (Portugal) : 25 MW de capacité installée, 60 000 bénéficiaires
- 1^{re} plateforme de production de gaz vert à partir de biomasse sèche en Europe

➤ **Infrastructures**

- 1^{er} transporteur en France, 2^e en Europe
- 1^{er} opérateur en stockage souterrain de gaz en Europe
- 1^{er} opérateur de terminaux en France, 2^e en Europe
- 1^{er} réseau de distribution de gaz naturel en Europe
- 1^{er} réseau de transport de gaz naturel du Brésil (TAG)
- Acteur majeur des infrastructures de transport électriques au Chili

➤ **Energy Solutions**

- 1^{er} réseau mondial de froid
- 1^{er} fournisseur des stations de recharge hydrogène et GNV en France
- 1^{er} fournisseur de services d'efficacité énergétique

➤ **Production Thermique & Fourniture d'Energie**

- 1^{er} producteur indépendant d'électricité dans le monde
- 1^{er} fournisseur de gaz naturel aux particuliers en France
- 1^{er} commercialisateur d'électricité et de gaz naturel en Belgique
- Plus de 70 projets hydrogène dans le monde
- 2^{ème} opérateur de dessalement d'eau de mer

L'expertise du groupe ENGIE est irremplaçable pour les équipes d'EDT, alors **que nous nous engageons pour une croissance abordable, fiable et durable.**

L'appartenance au groupe fait bénéficier la concession de l'expérience de celui-ci, dans tous les métiers de l'électricité, qu'il s'agisse de la production, de la distribution, de l'exploitation, du développement des EnR, ou encore de la gestion commerciale.

La dimension internationale du groupe **optimise la performance** :

- par la mise en place à l'échelle du groupe d'un fonctionnement en réseau par métier, avec la fourniture d'outils et de méthodes chaque réseau étant animé et supervisé par des spécialistes de haut niveau (ex : dans le domaine des achats avec le bénéfice d'un réseau d'acheteurs spécialisés permettant l'accès à des marchés éloignés et à des tarifs négociés sur des volumes mondiaux) ;
- par la disponibilité des compétences techniques et des savoir-faire existant dans tous les domaines et dans le monde entier ;
- par le partage d'expérience et le benchmark entre sociétés.

Cette appartenance au groupe ENGIE **sécurise et renforce** le fonctionnement local :

- par la mise à disposition temporaire de moyens lorsque les circonstances l'exigent (ex : en cas de catastrophe naturelle) ;
- par la fourniture de garanties pour le financement d'opérations trop importantes pour la structure locale.

Cette appartenance au groupe ENGIE **impose le respect des standards les plus exigeants** en matière de sécurité, de responsabilité sociétale et environnementale, ou encore d'éthique, ou de gestion des risques avec une assistance continue et des contrôles régulièrement effectués par la maison-mère.

Au cours des derniers exercices les concessions ont bénéficié de ce fait :

- de l'expérience de bureaux d'études de renommée mondiale, comme TRACTEBEL ENGINEERING pour l'étude du renouvellement des groupes thermiques de la Punaruu et des solutions gaz ;
- de mission de spécialistes en informatique sur les schémas directeurs, la sécurité des systèmes d'information, en contrôle interne, gestion des risques ;
- des partages d'expériences et assistance sur les réseaux smartgrid, les bornes de paiement ;
- des polices d'assurances groupe, bénéficiant de conditions de couverture et de tarifs négociés au niveau mondial ;
- de l'affectation temporaire de personnels hautement qualifiés ;
- de l'expérience d'ENGIE Singapour filiale spécialisée en trading pour faire baisser le coût des approvisionnements en fioul ;
- du réseau d'acheteurs et des volumes internationaux pour faire baisser le coût en approvisionnement notamment du câble et des transformateurs.
- du support fiscal du groupe pour l'établissement d'un rescrit relatif à la TVA à reverser.

1.2.2 Le groupe ENGIE en Polynésie

En Polynésie, le groupe est organisé en deux pôles : énergie et services.

Le pôle énergie composé des sociétés EDT, MARAMA NUI, ELECTRA et TAHITI SUD ENERGIE est dédié aux activités de production et de distribution d'énergies majoritairement en concession.

- EDT assure en concession, la production et la distribution d'énergie sur 18 concessions de Tahiti et des îles ;
- MARAMA NUI assure en concession la production hydroélectrique dans 6 vallées de Tahiti ;
- TAHITI SUD ENERGIE assure en concession la distribution d'électricité dans le sud de l'île de Tahiti ;
- ELECTRA détient dans le domaine privé, douze centrales de production photovoltaïques.

Ce pôle regroupe sur EDT les moyens humains dédiés à cette activité ainsi que les activités de support.

Le pôle services composé des sociétés ENGIE SERVICES et POLYDIESEL est dédié aux activités de services dans les secteurs de la motorisation diesel, des travaux pétroliers, gaz, climatisation, froid, électricité, VRD, élagage, installations hydrauliques, maintenance multi technique et photovoltaïque.

Pour le pôle énergie, il réalise en sous-traitance des opérations de maintenance des moteurs dans les îles et sur Tahiti des travaux sur les réseaux.

1.2.3 Les moyens affectés à la concession

L'effectif affecté à la concession de Huahine est de 8 :

- 1 Chef d'exploitation
- Exploitation et maintenance des réseaux de distribution et production 6 agents
- Gestion de clientèle 1 agent

L'équipe des agents techniques assure :

DISTRIBUTION

- la maintenance des équipements réseaux (poste de transformation HTA/BT, Interrupteurs aériens, ...)
- le renouvellement des équipements réseaux défectueux (poteaux termités, cellules HTA oxydées, ...)
- la mise à jour de la cartographie des réseaux
- le repérage des câbles souterrains pour répondre aux Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) des différentes entreprises travaillant au voisinage des réseaux,
- l'élagage des arbres et végétations à proximité des réseaux
- les mises hors tension des réseaux (consignation) pour travaux
- les visites de réseaux pour veiller à leur bon état de fonctionnement
- les dépannages réseaux (arbre tombé sur le réseau, ...) et clientèle (remplacement de disjoncteurs, ...)
- la relève des index de l'ensemble du parc de compteurs de la concession selon le planning annuel défini par la Direction Commerciale
- la réalisation de l'ensemble des interventions issues des opérations commerciales et contractuelles
- la mise sous tension des nouveaux clients, changements de puissance

PRODUCTION

- la fourniture d'une énergie (tension, fréquence) de qualité en répondant aux exigences du cahier des charges en relation avec l'autorité concédante (la Commune)
- la maintenance des groupes (révisions, vidange, ...)
- les dépannages (avaries, ...)
- les relevés périodiques de gazole, d'huile, des effluents rejetés, de manière à suivre et vérifier la conformité et l'efficacité des moyens utilisés
- les appoints de réfrigérant et d'huiles
- l'approvisionnement en gazole
- la sécurité des équipements à l'aide d'un Système de Sécurité Incendie (SSI)

Ils assurent de manière générale, l'exploitation des moyens de distribution et production de manière à fournir et maintenir une énergie de qualité en répondant au cahier des charges en relation avec l'autorité concédante (la Commune) dans le respect de l'Arrêté d'exploitation de l'île et des normes diverses, telles que NFC18 510 ; NF EN 50 160... tout en assurant la sécurité des biens et des personnes.

Ils gèrent leur magasin de pièces de distribution et production, et assurent une astreinte clientèle et technique 24h/24.

L'agent commercial gère l'agence commerciale de Huahine dont les principales activités consistent à :

- conseiller le client
- accompagner le client dans son utilisation de l'énergie électrique
- réceptionner et traiter les demandes des clients
- assurer les encaissements des factures
- mettre à jour les comptes clients après règlement
- enregistrer toutes les demandes de travaux simples ou complexes
- suivre les demandes de travaux simples (branchements, travaux forfaitaires)
- mettre à jour les contrats d'abonnement
- traiter les réclamations simples (explication de facture, correction de factures simples).

Les infrastructures et moyens matériels et techniques affectés sont :

- des bureaux pour les services d'exploitation ;
- une agence commerciale ;
- une zone de stockage pour le matériel de distribution et production ;
- 4 véhicules d'intervention 4x4 avec VHF sécurisé ;
- 1 véhicule d'intervention 100% électrique ;
- 1 nacelle automotrice ;
- des équipements et outillages adaptés au métier (Qalistar, outil TST, telluromètre, mégohmmètre, etc.)

Au travers de son rattachement à EDT la concession de Huahine bénéficie directement :

- a) D'un service spécifique de support technique aux exploitations des îles : le SEI (Service Exploitation Iles) d'un effectif de 21 salariés.

Il est chargé d'organiser, de suivre et d'assister les exploitations des îles dans les domaines de :

- la conduite et exploitation des ouvrages de production et de distribution,
- le service clientèle dans les petites îles,
- les travaux de branchements,
- les opérations de maintenance distribution et production,
- l'approvisionnement et l'expédition du combustible, huile et matériels nécessaires à l'exploitation,
- l'élaboration des propositions commerciales en éclairage public,
- la bonne application et respect des exigences décrites dans l'Arrêté d'exploitation de l'île, le cahier des charges en relation avec l'autorité concédante et la réglementation en vigueur (Code du Travail, ...)

- b) Des moyens communs à l'ensemble des entités du pôle énergie et notamment :

Au plan des services techniques :

- Travaux réseaux (renouvellement de câbles souterrains, étude de raccordement clientèle grand compte, ...)
- Etudes et Développement des réseaux (cartographie, ...)
- Etudes en matière de production (Etudes diverses, travaux sur centrales, commande groupes, dossiers administratifs)
- De la cellule Télécommunication Contrôle Electrique, TCE, (pour des interventions de dépannage, le contrôle et le réglage des protections BT et HTA)

Au plan de la gestion commerciale :

- Des services ou cellules spécialisées
 - Solutions énergétiques
 - Comptabilité clients et recouvrement
 - Facturation
 - Réclamation
- D'un réseau de près de 25 agences permettant de traiter sur tout le territoire polynésien et sans réserve, les demandes des clients de la concession.
- D'outils performants
 - Un centre d'appel téléphonique disponible 24/24h,
 - Une agence en ligne, un système d'information gratuite par sms, plusieurs interfaces web et réseaux sociaux,
 - Des logiciels performants de gestion de clientèle et de facturation, etc.

Au plan du management et des autres supports, des services ou cellules spécialisées suivantes :

- Administration et finance
- Achats, approvisionnement
- Communication, marketing
- Digital et Services informatiques
- Juridique et assurance
- Qualité Sécurité Environnement
- Ressources humaines et formation

1.3 - Le cadre juridique et contractuel

1.3.1. La convention de concession

La concession de production et de distribution publique d'énergie électrique de Huahine a été confiée par la commune de Huahine à ELECTRICITE DE TAHITI, par une convention du 18 novembre 1991, pour une durée identique à celle de la concession de Tahiti Nord, laquelle était à l'époque fixée au 30 septembre 2020.

Cette concession s'inscrit dans le cadre de la convention n°90-1778 du 14 décembre 1990 conclue entre EDT et la Polynésie française, laquelle prévoit « l'adhésion » par les communes des îles à la concession de Tahiti Nord.

Les services juridiques du Haut-commissariat ayant estimé, dans une note du 9 janvier 1991, que les communes ne pouvaient pas abandonner une compétence qu'elles avaient commencé à exercer, le principe d'adhésion a été remplacé par un principe de concession à part entière, avec comme cahier des charges commun celui de la concession de Tahiti Nord, et un équilibre financier partagé.

Le prix du service est donc unique, dans toutes les concessions reliées par ce système dit de « péréquation interne ». A partir du 1er janvier 2022, un système de péréquation externalisé est mis en service, avec perception d'une « Contribution de Solidarité sur l'Electricité », et en contrepartie le versement d'une « compensation de péréquation ». La grille tarifaire reste toutefois la même dans toutes les concessions d'EDT, y compris Tahiti Nord, et le Revenu Autorisé reste global sur tout le périmètre.

Le cahier des charges de la convention de concession de Huahine correspond donc au cahier des charges de la concession de Tahiti, modifié par ses avenants 1 à 7, étant précisé que les modifications ultérieures relatives au calcul des tarifs sont applicables de plein droit par le jeu de la péréquation.

Le cahier des charges de Huahine a lui-même été modifié par 2 fois depuis son origine :

- L'avenant n°1, en date du 17 décembre 2007, avait pour objet de modifier la méthode de financement des extensions de réseaux réalisées à la charge du concessionnaire sur demande du concédant (système de simple assistance à la maîtrise d'ouvrage).
- L'avenant n°2, en date du 18 juillet 2017, met à la charge du concessionnaire la réalisation de travaux d'investissements non prévus initialement au contrat (enfouissement de réseau), en contrepartie de la mise en place d'une Indemnité de Fin de Contrat au profit du concessionnaire, à hauteur de la valeur non amortie des ouvrages correspondants.

Dans l'attente du système de péréquation du Pays et afin de donner le temps à la commune d'organiser une consultation pour une nouvelle DSP ou de prendre toutes autres dispositions nécessaires à la continuité du service public, une trame d'un projet d'avenant de prolongation pour une année supplémentaire lui a été proposée en octobre, comme aux 8 autres concessions des îles arrivant à échéance en septembre 2020.

Cette possibilité de prolongation du contrat de concession pour une durée maximale d'un an « pour des motifs d'intérêt général » est prévue à l'article LP15 de la loi du pays n° 2009-22 du 7 décembre 2009 relative au cadre réglementaire des délégations de service public des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

Le projet d'avenant type adressé aux communes, comprend les éléments suivants :

1. Report d'un an du terme normal du contrat.
2. validation du plan de renouvellement couvrant la période 2018-2020, afin de se mettre en conformité par rapport aux dispositions de la loi du Pays n°2018-34 du 30 octobre 2018 relative aux provisions pour renouvellement des immobilisations dans les délégations de service public.
3. plafonnement des dépenses pendant la période de prolongation, limitées aux travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages.
4. définition de critères pour l'état des ouvrages en fin de concession.
5. réalisation d'un inventaire contradictoire.

6. possibilité de rachat des stocks et des biens de reprise par la Commune.
7. Rappel du mode de calcul de l'Indemnité de Fin de Concession (IFC), et validation du montant de l'IFC à fin 2018.
8. Fixation de certaines modalités de fin de contrat (contrats d'abonnement, créances et dettes, avances sur consommation), assurant un transfert simplifié du service public en fin de contrat.

Par un courrier daté du 27 novembre 2019, EDT a soumis à la commune un projet de nouvel avenant, validant le coût à terminaison des travaux d'investissement prévus à l'avenant 2.

L'avenant n°3 de prolongation sus-évoqué a été signé le 7 février 2020. Il a prolongé d'un an la durée de la concession, pour en porter le terme au 30 septembre 2021.

L'avenant n°4 a prolongé de 6 mois la durée de la concession, pour en porter le terme au 31 mars 2022.

1.3.2. Les autres contrats liés à la délégation de service public

- a) Convention de fourniture de Gasoil (EDT – Petropol)
- b) Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque
- c) Principaux baux de la concession
- d) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux
- e) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle
- f) Contrat de supports communs avec l'OPT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

2 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- Aspects commerciaux
 - 2.1 Mode de détermination des tarifs
 - 2.2 Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2021
 - 2.3 Chiffre d'affaires énergie
 - 2.4 Autres produits d'exploitation
 - 2.5 Statistiques de ventes
 - 2.6 Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Huahine
 - 2.7 Gestion des impayés
 - 2.8 Dépenses de la Commune
 - 2.9 Services offerts à la clientèle
 - 2.10 Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

➤ *Aspects commerciaux*

2.1 - Mode de détermination des tarifs

Les tarifs de vente de l'électricité sont arrêtés par le Conseil des Ministres.

La dernière actualisation tarifaire a eu lieu au 1^{er} août 2020, applicable sur l'ensemble du périmètre tarifaire des concessions gérées par EDT, conformément à l'arrêté n° 1107 CM du 23 juillet 2020, relatif au prix de l'énergie électrique distribuée par la SA EDT dans le cadre de sa concession.

2.2 - Tarifs pratiqués au cours de l'année 2021

Tranches tarifaires	Réf	Seuils	Du 1er janvier au 31 Décembre 2021
			Prix du kWh (XPF)
BT Petits consommateurs 1ère tranche	P0	de 0 à 240 kWh/mois	17,00
BT Petits consommateurs 2e tranche	P1	au -dessus de 240 kWh/mois	35,00
BT Usage domestique 1ère tranche	P2	de 0 à 240 kWh/mois	26,00
BT Usage domestique 2e tranche	P3	au -dessus de 240 kWh/mois	42,00
BT Eclairage public	P4		35,50
BT Usages professionnels et autres usages	P5		39,50
MT Tarif jour	P6	de 07h00 à 20h59	27,50
MT Tarif nuit	P7	de 21h à 06h59	24,00
Prépaiement ≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/16	P8		22,00
Prépaiement ≤3,3 kVA de puissance souscrite	P9		30,50
Prépaiement entre 3,3 kVA et 6,6 kVA de puissance souscrite	P10		40,50

Prime d'abonnement en XPF/kVA	Du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Basse tension	MENSUELLE
Tarif "Petits Consommateurs" (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	263
Tarif "classique" basse tension usages domestiques	445
Tarif "classique" basse tension éclairage public, usages professionnels et autres usages	400
Moyenne tension	MENSUELLE
Pour la part de puissance souscrite jusqu'à 200 kVA	1672
Pour la part de puissance souscrite au-dessus de 200 kVA	1355

Taxes	Taux
Taxe municipale	4 XPF/kWh
TVA	
- sur Énergie	5%
- sur Prime d'Abonnement	5%
- sur Avance Sur Consommation	5%

Avance sur consommation en XPF / kVA de puissance souscrite	Du 1er janvier au 31 Décembre 2021
	P=42,0
Tarif Petits consommateurs	- ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 1 050 XPF x kVA de puissance souscrite
Tarif Usages Domestiques	- ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 1 050 XPF x kVA de puissance souscrite
Autres Tarif Basse Tension	- ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 2 100 XPF x kVA de puissance souscrite
Moyenne Tension	- ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 4 200 XPF x kVA de puissance souscrite

2.3 - Chiffre d'affaires énergie

Tranches tarifaires	Réf	Total	Total	Puissance souscrite cumulée (kVA)	Prime abonnement (XPF)	Puissance au 31/12/2021 (kVA)	Total
		kWh vendus	XPF				kWh vendus 2020
BT Usage social 1ère tranche*	P0	2 587 821	44 112 709	53 603	14 122 199	4 553	2 537 607
BT Usage social 2ème tranche*	P1	283 535	9 778 886				299 233
BT Usage domestiques 1ère tranche	P2	971 284	24 813 906	32 168	14 102 944	2 675	996 845
BT Usage domestiques 2ème tranche	P3	421 999	17 302 068				461 070
BT Eclairage public	P4	136 861	4 858 673	1 183	472 912	98	132 729
BT Usage professionnel	P5	1 462 484	57 768 642	23 033	9 213 072	1 936	1 365 697
MT Tarif jour	P6	1 400 241	38 506 666	8 138	13 606 736	652	1 396 851
MT Tarif nuit	P7	830 304	19 927 296	0			846 683
Total		8 094 529	217 068 846	118 125	51 517 863	9 914	8 036 715

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL 268 586 709

Prix moyen 33,18

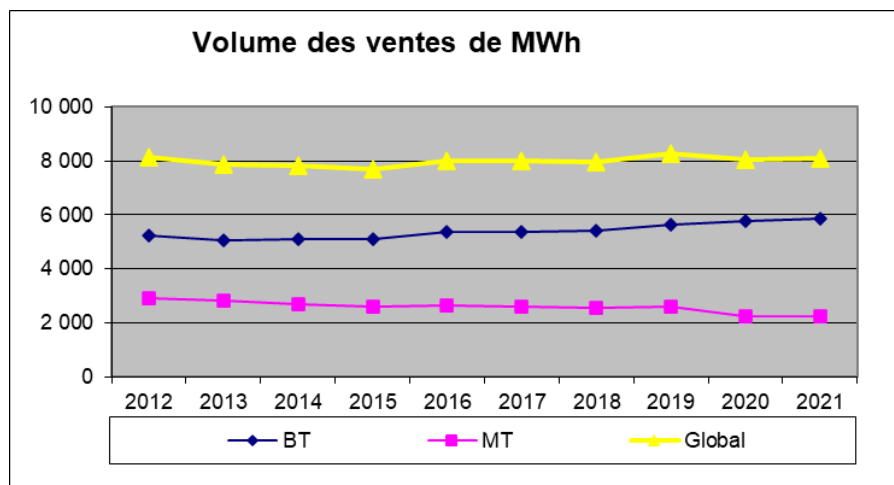
* Ce tableau inclus les consommations des salariés lesquelles sont valorisées sur la base des tarifs prévus à l'ACE EDT.

2.4 - Autres produits d'exploitation

En complément des ventes d'énergie, l'activité en concession enregistre les autres produits d'exploitation suivants :

- Frais de perception de taxe :	563 260 XPF
- Frais de relance :	<u>1 672 108 XPF</u>
- Total	2 235 368 XPF

2.5 - Statistiques de ventes



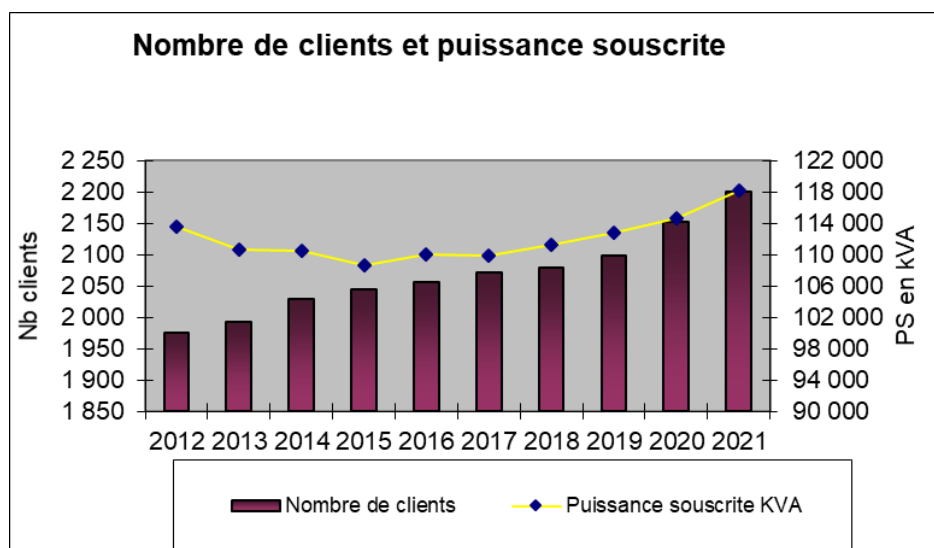
Après une baisse en 2020 (-2,7%), les ventes d'électricité pour la concession de Huahine sont en augmentation de 0,7% (+58 MWh) avec un volume global d'environ **8,1 GWh**. Les ventes en basse tension, qui représentent 72% des ventes, augmentent de 1,2% (+71 MWh) tandis que les ventes en moyenne tension diminuent de 0,6% (-13 MWh).

La consommation globale des clients domestiques (tarifs « petits consommateurs » et « classique » basse tension usages domestiques) diminue de 0,7%, avec 4,2 GWh vendus sur 2021, soit 72% du volume total vendu en tarifs basse tension. Croissance du nombre de clients « petit consommateurs » de 3,7% et une hausse des ventes de 36 MWh. Diminution du nombre de clients « classique » de 1,6% et une diminution des ventes de 65 MWh.

Les ventes en tarif Eclairage Public, qui ne représentent que 2,3% des ventes en basse tension avec environ 137 MWh vendus sur 2021, sont en légère hausse (+4 MWh) par rapport à l'année dernière.

Les ventes aux clients professionnels, qui représentent environ 25% des ventes basse tension, sont en hausse de 7,1 % (+97 MWh).

Les ventes en moyenne tension enregistrent pour la 4^{ème} année consécutive une baisse, soit -0,58% en 2021 (-13 MWh).



Le nombre de clients s'établit en fin d'exercice à :

Contrats souscrits aux tarifs basse tension

Contrats souscrits aux tarifs moyenne tension

variation / 2020 (*nombre de contrats*)

2 187 +2,3% (+ 49 contrats)

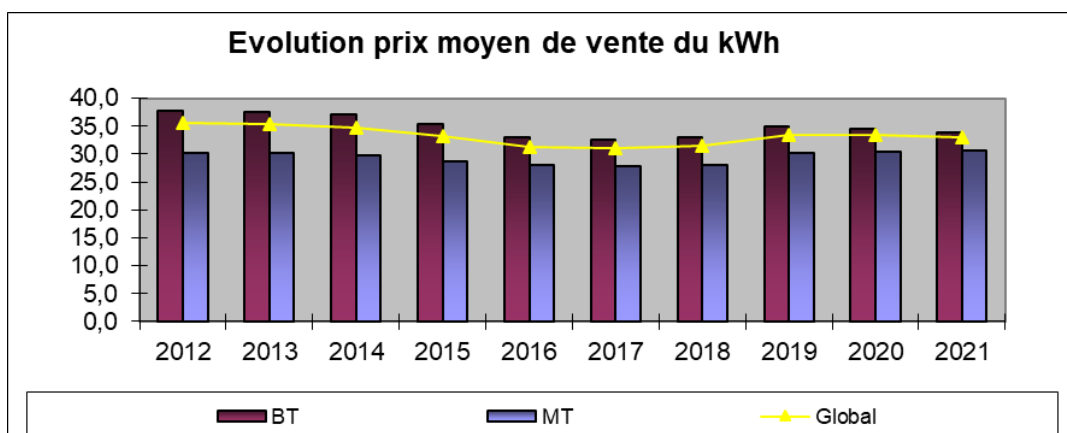
13 -

2 200 +2,3% (+ 49 contrats)

Les principales évolutions concernent :

- La hausse du nombre de contrats de 2,3% est liée à l'augmentation du nombre de clients en tarifs « petits consommateurs » (53 contrats supplémentaires) qui représentent désormais près de 77% des abonnés domestiques à fin 2021.
- Parallèlement, le nombre de clients en tarif « classique » basse tension usages domestiques a diminué de 1,6%, avec 7 contrats en moins en 2021 qui représente 23% du nombre d'abonnés domestiques.
- 3 nouveaux contrats professionnels en 2021.

La puissance souscrite facturée s'élève à 118 125 kVA, soit une hausse de 3,1% par rapport à 2020 en raison de la hausse enregistrée en moyenne et basse tension.

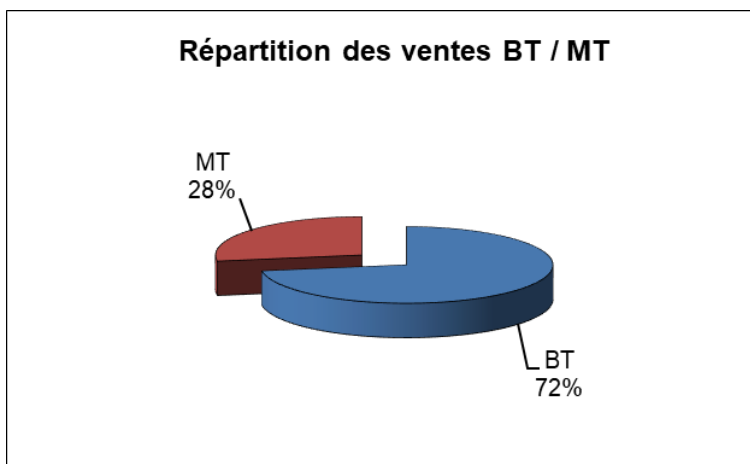


Le prix moyen de ventes H.T au kWh s'élève à :		variation / 2020
Tarifs basse tension	33,5 Fcp	- 1,6%
Tarifs moyenne tension	<u>32,3 Fcp</u>	<u>+0,9%</u>
Soit Prix moyen de vente H.T au kWh	33,2 Fcp	-0,9%

Le prix moyen de vente du kWh est en diminution au global par rapport à 2020.

Le prix moyen de vente du kWh en tarif basse tension diminue par rapport à 2020 en lien avec la baisse tarifaire pratiquée au 1^{er} aout 2020 pour les tarifs « petits consommateurs » impactant en année pleine en 2021.

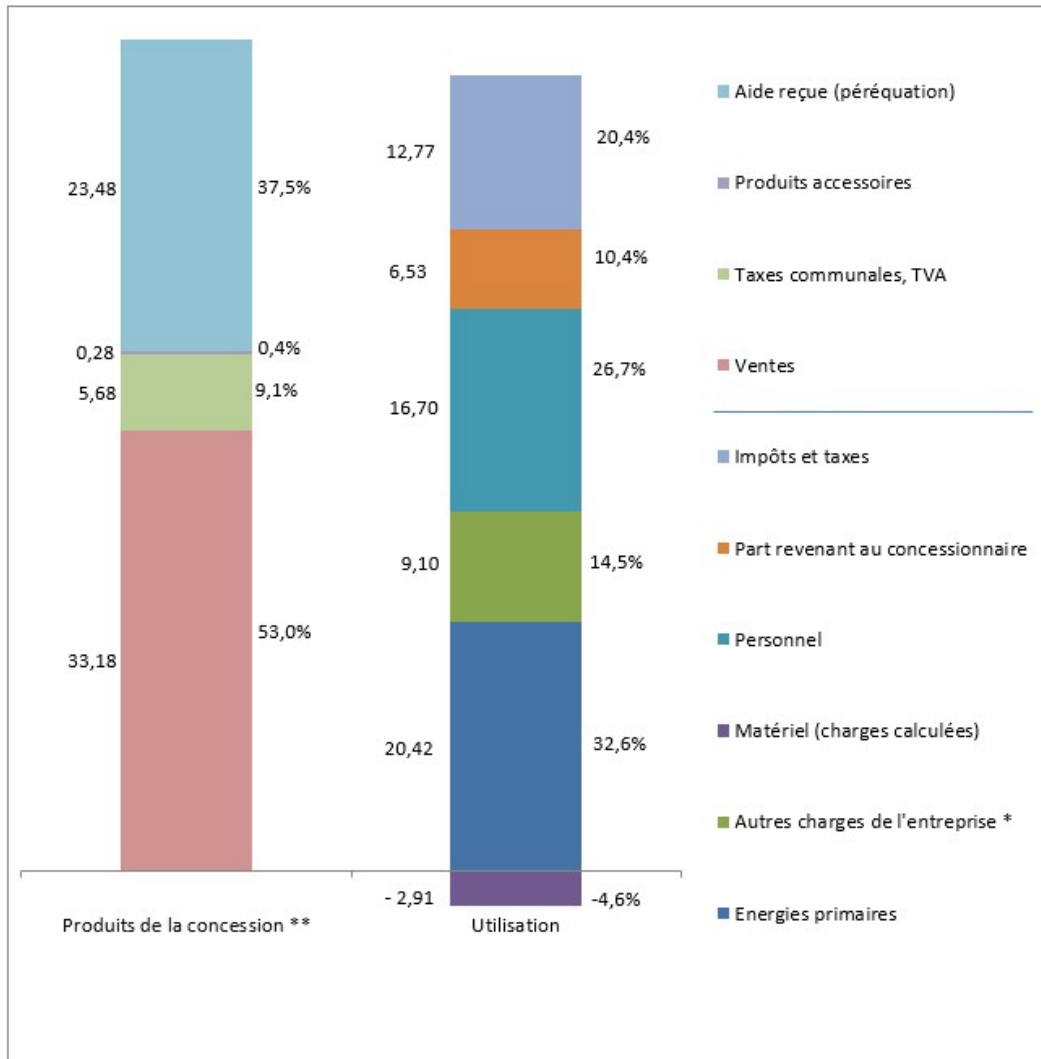
Le prix moyen de vente du kWh en tarif moyenne tension augmente légèrement.



La répartition des volumes de ventes entre tarifs basse tension et moyenne tension reste stable, avec 72% des volumes facturés en tarifs basse tension, et 28% en tarifs moyenne tension.

2.6 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Huahine

2021 (en F/KWh et en pourcentage) hors activité annexes



*Autres charges de l'entreprise : ce poste comprend les frais de siège, le coût financier, l'interface clientèle, les charges de maintenance & fonctionnement hors main d'œuvre, etc.

**Dont 38,86 F/KWh (62%) de sommes facturées aux clients

Les sommes facturées aux clients comprennent :

- le prix de vente HT de l'électricité,
- les taxes communales,
- la TVA,
- les produits accessoires que sont les relances et perception de taxes.

Les charges sont hors charges non récurrentes.

Les impôts comprennent :

- les taxes communales,
- la TVA,
- l'IS,
- l'IRCM reversé par l'actionnaire sur les dividendes.

Ne sont pas inclus par simplification, la patente et l'IRCM sur les produits financiers qui figurent dans les « Autres charges de l'entreprise ».

Les énergies comprennent :

- le coût d'achat des énergies fossiles fioul et gazole,
- le coût d'achat des énergies renouvelables solaire,
- le coût des huiles.

2.7 - Gestion des impayés

A fin 2021, le montant des impayés des contrats énergie et travaux souscrits dans la concession de Huahine, incluant la facturation du mois de décembre dont une partie n'est pas encore arrivée à échéance de paiement au 31/12/21, était de 61,5 Millions Fcp, ce qui représente 21% du chiffre d'affaires 2021, soit un délai de créances clients de 74 jours en diminution par rapport à 2020 (-12 jours).

Dans le cadre du process de recouvrement automatisé mis en place, les clients en impayés au-delà de la date limite de paiement mentionnée sur leur facture font l'objet d'une relance écrite envoyée en courrier recommandé. Sur la concession de Huahine, en moyenne 315 clients (223 clients en 2020, soit une augmentation de 92 clients) sont ainsi relancés chaque mois, soit environ 14% du nombre de contrats.

En cas de non-paiement de ces impayés dans le délai contractuel de 8 jours après l'envoi de cette relance, les clients s'exposent à la suspension de la fourniture d'énergie. Sur Huahine, en moyenne le nombre de coupures effectives pour impayés a été de 8 clients (5 clients en 2020, soit une augmentation de 60%) par mois, soit 0,4% du nombre total de contrats.

Si la situation de non-paiement perdure, le recouvrement des impayés est alors généralement confié à des prestataires de recouvrement, sociétés spécialisées dans le domaine.

En cas d'échec de recouvrement, pour diverses raisons (client insolvable, introuvable, client en redressement ou liquidation judiciaire, ...), à l'issue notamment du délai légal de prescription, ces impayés sont alors passés en pertes (créances irrécouvrables). A noter la réduction du délai de prescription pour le paiement des factures d'énergie et de travaux à 2 ans au lieu de 5 auparavant pour les clients domestiques, suite à l'entrée en application en 2017 de la loi relative à la protection du consommateur (Art. LP 10 de la loi du pays n° 2016-28 du 11 août 2016).

En 2021, 306 952 Fcp (278 718 Fcp en 2020) ont ainsi été comptabilisés en créances irrécouvrables pour la concession de Huahine, soit moins de 0,2% du chiffre d'affaires réalisés sur 2021.

2.8 - Dépenses de la Commune

Concession	22 - HUAHINE			
Tarifs	Nombre contrats	Consommation 2021 en kWh	Montant TTC facturé*	Prix moyen TTC*
06 - ECLAIRAGE PUBLIC	36	137 381	5 614 783	40,87
07 - USAGE PROFESSIONNEL	40	393 986	18 524 466	47,05
55 - TOUS USAGES MT	4	515 493	16 774 731	32,54
Total général	80	1 046 860	40 913 980	39,12

** Montant des kWh facturés + Montant de la prime d'abonnement, toutes taxes comprises*

L'ensemble des dépenses de la Commune pour les achats de kWh EDT augmente de 18,0% en 2021 et s'établit à 40,9 Millions Fcp TTC, le tout réparti sur 80 compteurs. En termes de consommation, les volumes augmentent de 18,4% (+162 MWh).

La consommation en tarif éclairage public est en augmentation (+6,4% en volume). Les dépenses en éclairage public s'établissent à 5,6 Millions Fcp TTC.

2.9 – Services offerts à la clientèle

Covid et confinement

La crise épidémique du COVID qui a frappé la Polynésie en 2020 s'est poursuivie en 2021, avec une nouvelle période de confinement, du 23 août au 9 octobre, due à l'introduction du variant DELTA.

Cette seconde période de confinement a été abordée à l'aune de l'expérience acquise en 2020, avec le maintien de l'ouverture des agences, en veillant à l'application stricte d'un protocole sanitaire pour les agents et les clients.

Les équipes ayant vécu le confinement de 2020 ont pu mettre à profit leur maîtrise des gestes barrières avec discours adapté auprès de la clientèle.

Le télétravail a été l'exception plutôt que la règle lors de ce second confinement, durant lequel les équipes techniques ont également pu poursuivre leurs missions sur le terrain, via l'adoption de rotations évitant la présence simultanée d'agents dans les locaux professionnels.

La gestion des règlements de facture n'a donné lieu à aucune problématique auprès des clients, celle-ci s'effectuant dans des conditions non dégradées.

EDT a renouvelé ses efforts auprès des Grands Comptes, plus affectés par la baisse de clientèle et de recettes, en leur proposant des solutions permettant d'éviter la cessation d'activité.

Activité- les faits marquants 2021

La crise sanitaire n'a pas empêché l'avancement des dossiers prioritaires afin d'améliorer le fonctionnement de la direction commerciale et/ou la qualité de service fournie aux clients.

Durant l'année 2021, les agents releveurs de Tahiti Nord et TSE sont passés du scooter à la voiture 4X4, en concordance avec les règles de sécurité du Groupe ENGIE au niveau mondial. Changement historique, cette évolution au nom de la sécurisation renforcée des agents a induit une redécoupe des tournées de relèves, et nécessité le renforcement de l'équipe de releveurs. Tous les agents releveurs ainsi que ceux des îles n'opèrent donc plus en véhicule 2 roue.



Le véhicule retenu, compact et tout-terrain, répond aux contraintes de stationnement et d'accès aux compteurs pour la relève des clients de l'île de Tahiti.

Les agents notent une amélioration de leurs conditions de travail (déplacement à l'abri des intempéries, risque lié aux animaux domestiques réduit, etc.)

La performance de relève a pu être maintenue avec une moyenne de 86% sur l'année 2021 (82,5% en 2019).

En février 2021, les agents commerciaux représentaient l'entreprise dans le cadre du Défi Familles organisé par la mairie de Punaauia, accompagnant 15 familles de la commune sur des objectifs incluant les « Économies d'eau et de la facture d'électricité ». Les agents se sont déplacés au domicile des familles participantes, afin d'expliquer in situ comment réaliser des économies d'énergie, et réduire leur facture.

Cette action sociétale s'inscrit en parallèle d'autres actions menées tout au long de l'année par les agents commerciaux d'EDT. Ceux-ci pratiquent la pédagogie lors de réunions auprès de référents communaux, qui relaieront à leur tour les informations auprès de la population sur les économies d'énergie (Faa'a, Taiarapu Ouest).

En parallèle une campagne de communication en français et tahitien pour les gestes à adopter pour faire des économies d'énergie et adopter l'auto-relève, a été lancée dans différents médias afin de toucher tous les Polynésiens (radio, web, réseaux sociaux et TV). Cette pédagogie est essentielle pour que chaque client puisse agir sur sa facture d'électricité et donc son budget.



En juin 2021, le bus Te Hono EDT- CPS a entamé ses rotations dans 9 communes de Tahiti : Punaauia, Paea, Mataiea, Papeari, Vairao, Hitia'a, Tiarei, Mahina, Arue. Fruit du partenariat entre EDT et la Caisse de Prévoyance Sociale de la Polynésie française, cette agence mobile propose les prestations fournies en agence aux clients. Une équipe de deux agents EDT et deux agents CPS anime ce bus, et en assure le déplacement entre chaque site. Le bus Te Hono est 100% électrique, et répond à une demande forte des élus municipaux, relayant les préoccupations de leurs administrés issus des quartiers prioritaires, pour qui un déplacement en agence peut représenter un montant aussi élevé que leur facture à régler.

La fréquentation pour EDT reste timide suite à des soucis techniques mais le bus reste un service de proximité très apprécié des clients EDT résidant dans les communes les plus éloignées.



En août 2021, tous les agents du front-office ont été formés à la gestion des arrondis, du fait de la mise en circulation de nouvelles pièces de monnaie au 1er septembre 2021.

En novembre 2021, la Cour d'appel de Papeete a prononcé la relaxe d'EDT et ses six agents qui étaient poursuivis pour homicide involontaire, à la suite de l'accident dramatique survenu en 2017, à l'issue duquel un jeune était décédé. Une confirmation du jugement de première instance, lequel avait reconnu qu'aucun lien de causalité ne pouvait être établi entre une négligence des agents releveurs de compteurs, et l'électrocution qui était due à la destruction volontaire et récente d'un disjoncteur. L'innocence d'EDT et ses six agents a été reconnue à nouveau.



Données commerciales en infographies (Chiffres au 31/12/2021) :

Le sens du service client Te tāvinira'a i te hōani

94 243
clients / Hōani



68 402

55 094 Tahiti Nord
Tahiti 'Apato'erau
13 308 TSE



25 841



445 979 clients reçus
en agences
Hōani i fa'ari'ihia i te tahi
pū ravera'a 'ohipa



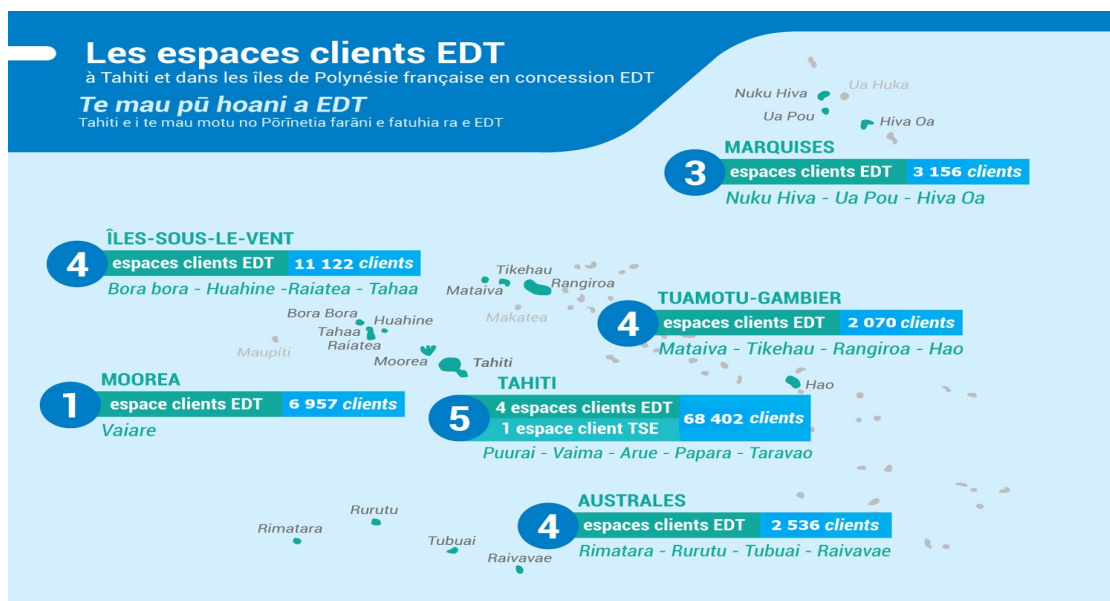
61 219 appels traités
à la plate-forme téléphonique
Anira'a na roto i te niuniu
i ha'apa'ohia



1 110 000 SMS
envoyés aux clients
Pāhonora'a na roto
i te poro'i SMS i te hōani

**Outils
digitaux**
Rāve'a
tārorouira

- **43 549** clients de l'agence en ligne edt.pf / Hōani i fa'a'ohipa i te tahua natirara
- **18 792** abonnés au Chatbot Mareva / Ta'ata tāpa'ohia i te 'apiuira 'Āpara'ura'a natirara
- **21 986** abonnés Facebook / Hōani Facebook
- **426 759** newsletters envoyées / Rata'ura i ha'aponohia

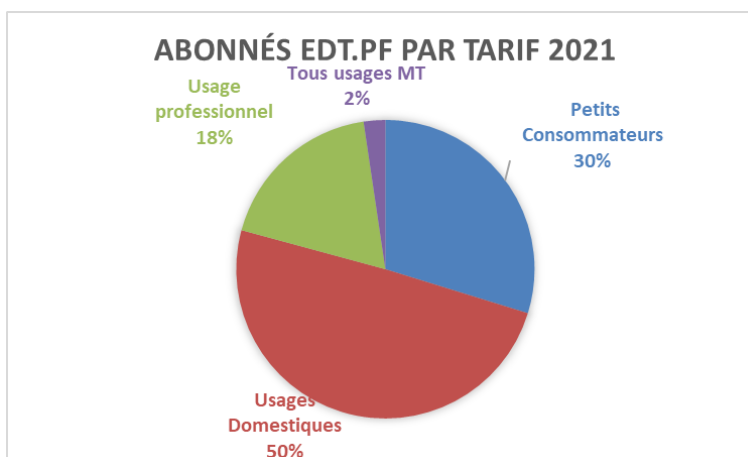


Le site client edt.pf

Répartition des abonnés edt.pf par concession

Concession	espace client edt.pf	%age clients connectés
Huahine	277	12%

Répartition des abonnés par tarif



La crise sanitaire mondiale, les dispositifs mis en place pour éviter tout rassemblement et contacts physiques ont conforté les utilisateurs dans leur usage des outils digitaux.

Un second confinement au mois d'août qui a duré un mois (23/08 au 20/09) n'a pas provoqué le même engouement pour le site edt.pf qu'en 2020 car les agences étaient toujours ouvertes. L'année 2020 ayant été exceptionnelle, le comparatif avec 2021 affiche une baisse des indicateurs, on note toutefois une progression dans l'année de +15% de création d'espaces clients.

L'intérêt pour les réseaux sociaux d'EDT a continué de progresser durant l'année ponctuée par des jeux qui plaisent beaucoup à la communauté FB.



Facebook +10%



Instagram +9%



LinkedIn +67%

edt.pf*

- 29% d'utilisateurs* *

- 48% création espaces client

+ 26% paiements en ligne

*comparatif 2020

**Utilisateurs ayant initié au moins une session

Les campagnes commerciales étaient axées sur les services client suivants : prélèvement automatique, auto-relève.

A noter une croissance des deux services majeurs du site que sont le paiement en ligne et l'auto-relève avec des progressions par rapport à 2020 qui était déjà une année exceptionnelle

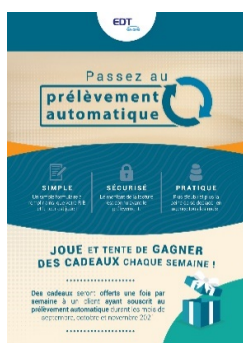
FAITS MARQUANTS 2021



Février : Lancement d'une campagne de promotion de l'auto-relève durant toute l'année afin de faire la promotion du service comme un moyen de maîtriser sa consommation et également de récompenser les clients déjà utilisateurs du service.



Juin : Intégration d'une ligne éditoriale axée sur la sécurité et sur les économies d'énergie dans le compte Tik Tok d'EDT.



Septembre : Lancement d'une campagne de promotion du prélèvement automatique sur une durée de 3 mois, assortie d'un challenge commercial au sein des équipes.



Décembre : Jeu du calendrier de l'avent sur tout le mois de décembre avec un double objectif : apprendre aux clients les chiffres clés d'EDT (taux d'EnR, sécurité, services clients) tout en leur faisant gagner des cadeaux.

Offre de services multiple EDT



L'offre de services d'EDT s'articule au travers du développement de tous les canaux de contact avec nos clients avec une proposition multiple d'accès aux services EDT.

Les clients EDT ont la possibilité de régler leur facture selon plusieurs choix de service :

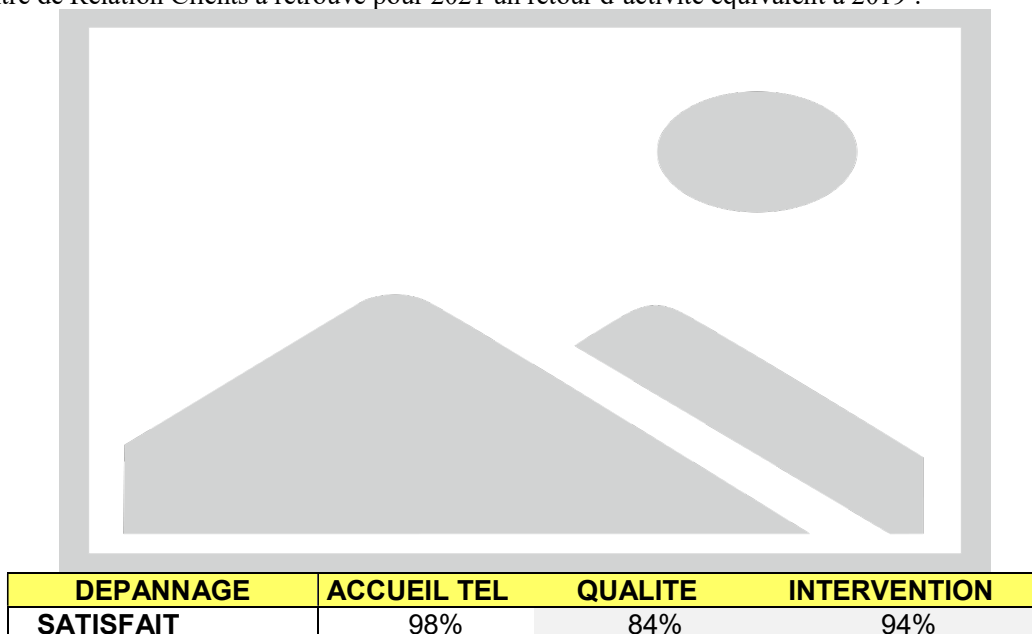
- Par prélèvement ou virement bancaire
- En agence clientèle,
- A distance via l'espace paiement de l'agence en ligne « agence.edt.pf »
- Par téléphone via le module de télévente du centre d'appel EDT.
- Par borne de paiement dans les agences EDT de Puurai, Vaima et Moorea pour les règlements en espèces, cartes bancaires Visa et privatives.

Mesures de la satisfaction clients

Pour 2021, l'enquête de satisfaction menée auprès des clients EDT affiche un taux moyen de satisfaction de :

- ✓ 98% pour les clients ayant contacté son Centre de Relation Clients, pour un taux d'appels traités de 83%
- ✓ 89% pour les clients ayant fait l'objet d'une intervention de notre service dépannage dont 94% satisfaits de l'intervention

Le Centre de Relation Clients a retrouvé pour 2021 un retour d'activité équivalent à 2019 :



L'information clients par SMS GRATUITS

Le service INFOS SMS reste un service très apprécié des clients, avec +1.1 millions de SMS aboutis en 2021 (+ 635 000 pour Tahiti - +475000 pour les îles).

Sa gratuité combinée à sa simplicité d'usage ainsi que sa fourniture d'information immédiate font que plus de 61% des clients EDT l'ont déjà plébiscité, un chiffre en croissance chaque année.

Pour 2021, près de 58 000 contrats inscrits aux différents Services SMS pour Tahiti et les îles

LIBELLE SMS	TAHITI	TSE	ILES
Montant Facture mensuelle	5 829	1 113	2 097
Avis passage releveur	3 654	744	2 079
Avis de coupure pour Travaux	5 222	1 109	2 066
Confirmation Coupure Travaux	5 214	924	1 722
Annulation Coupure Travaux	5 214	924	1 722
Auto-Relève	5 821	1 143	2 490
Relance	5 689	1 092	2 024
TOTAL GENERAL	36 643	7 049	14 200

Le système informatique de gestion de la clientèle

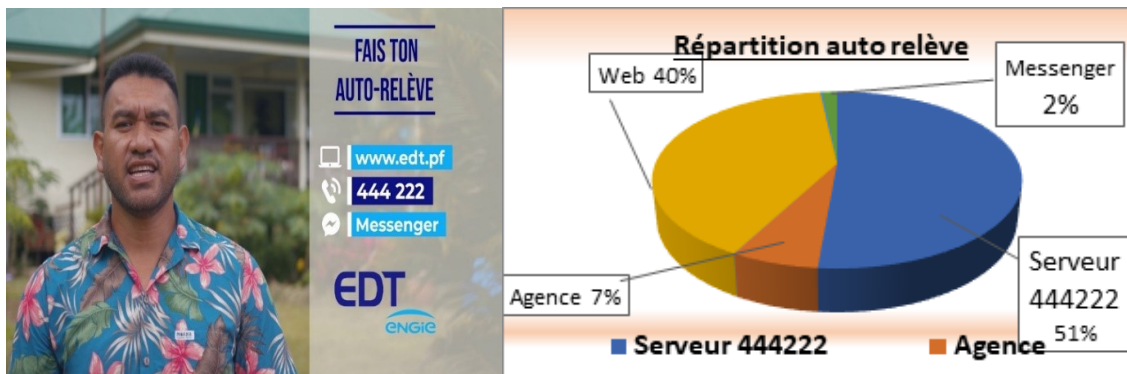
EDT déploie progressivement HOANI, un programme informatique de gestion des services clients, fourni par l'entreprise Salesforce, leader mondial sur ce marché, afin d'améliorer la qualité de service fournie aux abonnés.

Le paramétrage des logiciels pour la gestion de l'arrondi et l'arrivée au 01/09/2021 des nouvelles pièces de monnaie.

2.10 – Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

Les équipes clientèle sont formées pour accompagner le client dans la compréhension et la maîtrise de sa consommation.

L'auto-relève est proposée via trois canaux pour suivre et payer sa consommation chaque mois : via le serveur vocal, via l'agence en ligne edt.pf, via Messenger EDT avec la chatbot Mareva.



Le bilan d'énergie : pour connaître par lieu de vie sa consommation et identifier les postes sur lesquels le client peut agir pour réduire ses dépenses d'énergie, connaître son besoin en puissance, connaître le montant de sa prochaine facture.

Calculer ma consommation

Particulier > Consulter mes factures > Calculer ma consommation



Pour faciliter l'expérience client, les outils de calcul de la consommation, très demandé par les clients, ont été simplifiés dans leur utilisation.

- le simulateur de facture, pour connaître le montant de sa prochaine facture jusqu'à sa visualisation en format PDF
- le calculateur de consommation pour avoir la consommation moyenne de ses appareils électriques par pièces de vie de son domicile (chambre, salon, cuisine...)

Actions à venir

L'ouverture d'une nouvelle agence au centre commercial Pacific Plaza Faa'a est prévue pour septembre 2022.

Elle renforcera la proximité de l'offre de services envers nos clients, et marquera une première implantation d'EDT dans un centre commercial offrant un flux large et constant de clientèle au quotidien.

Une fois ces nouveaux locaux utilisés, EDT libèrera ceux de l'agence commerciale de Puurai au siège d'EDT, où ne demeurera que le guichet drive-in.

Il sera possible aux clients TSE d'effectuer leurs opérations au sein de cette future agence du Pacific Plaza Faa'a comme dans tout le réseau d'agences d'EDT.

3 - OBLIGATIONS DE SERVICE

Bilan technique

- 3.1 L'équilibre offre-demande
- 3.2 Qualité – Sécurité - Environnement
- 3.3 Travaux significatifs – Faits marquants
- 3.4 Raccordement solaire
- 3.5 Unités d'œuvre 2021 de la concession

➤ *Bilan technique*

3.1 - L'équilibre offre-demande

Schéma du système électrique de Huahine

Le réseau de distribution de Huahine, alimenté depuis l'unique centrale de production thermique de l'île, est constitué de 3 départs HTA 20 kV totalisant à fin 2021 une longueur de 77,8 km, majoritairement aérien (75,3% de lignes aériennes). Le réseau basse tension totalisait 97.6 km, dont 76% en aérien. La fréquence du réseau électrique de Huahine est de 60 Hz.

A fin 2021, 2 200 clients étaient raccordés au réseau de distribution publique d'énergie électrique, dont 13 clients HT.



Effectif de l'exploitation de Huahine

Le nombre d'agents en charge de l'exploitation est resté inchangé, soit 7 agents en 2021.

Demande en énergie électrique

Evolution de la demande en énergie électrique

Les ventes d'énergie en 2021 s'élevaient à 8,094 GWh. Ci-dessous l'évolution de l'énergie livrée au réseau de distribution sur la période 2014-2021.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ventes d'énergie en GWh	7,830	7,686	8,002	8,004	7,965	8,256	8,036	8,094
Croissance	-0,51%	-1,84%	+4,11%	+0,02%	-0,5%	+3,65	-2,7%	+0,72%

La consommation d'énergie sur l'île de Huahine se maintient depuis 2016 autour de 8 GWhs. La répartition de la consommation d'énergie par catégories de clients (BT ou MT) reste également stable.

La puissance de pointe maximale appelée par le réseau de distribution a été de 1 489 kW en 2021. Ci-dessous l'évolution de la puissance de pointe appelée sur la période 2014-2021.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Puissance de pointe en kW	1540	1500	1583	1545	1540	1670	1470	1489
Croissance	-5,5%	-2,6%	+5,5%	-2,4%	-0,3%	+8,4%	-12,0%	1,29%

La puissance de pointe enregistrée à fin 2020 est inférieure à celle de 2021.

FARE 2021	ENERGIE BRUTE THERMIQUE après transfo Mensuelle (kWh)	NETTE THERMIQUE	Energie renouvelable (kWh)	CARBURANT Consommé (l)	CARBURANT Consommation spécifique (ml/kWh)	LUBRIFIANT Consommé (l)	Heures de marche des groupes Cumul mensuel	P. MAX N
Janvier	774 703	758 703	3 743	213 843	276	580	749	1 390
Février	694 397	679 104	3 290	189 297	273	918	673	1 402
Mars	775 241	758 966	3 396	213 068	275	517	746	1 358
Avril	737 741	723 255	2 525	203 941	276	912	725	1 489
Mai	760 599	746 159	2 666	209 683	276	592	746	1 443
Juin	730 578	715 562	2 238	202 109	277	953	723	1 343
Juillet	753 335	737 975	2 322	206 483	274	185	746	1 355
Août	733 842	720 364	3 029	203 663	278	1 302	746	1 418
Septembre	682 524	667 070	3 530	189 934	278	520	723	1 366
Octobre	750 949	740 309	3 270	209 328	279	708	643	1 386
Novembre	740 160	728 924	3 331	205 576	278	620	391	1 394
Décembre	776 030	763 926	3 582	214 631	277	970	745	1 426
TOTAL	8 910 099	8 740 317	36 922	2 461 556	276	8 777	8 356	1 489

Pertes et rendement du réseau de distribution

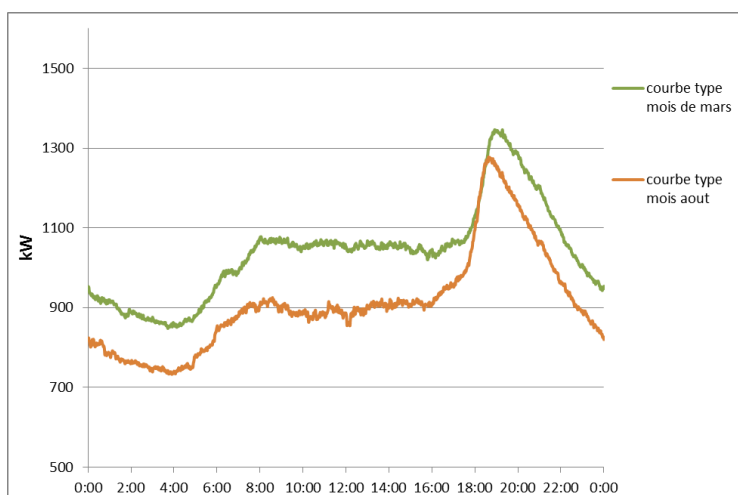
En 2021, la part des auxiliaires de la centrale représentait 1,52 % de l'énergie brute produite par les groupes électrogènes de la centrale thermique de Fare (0,176 GWh). Le rendement global du système électrique (Energie vendue) / (Energie Produite et achetée) est de 89.7% pour l'année 2021.

Courbes de charge journalières

Une courbe typique de charge journalière de Huahine est représentée sur le graphe ci-dessous, pour un jour ensoleillé.

Elle est caractérisée par un plateau s'établissant à partir de 8h00 et qui se prolonge jusqu'à 16h00. A partir de 16 heures la charge augmente rapidement et atteint son pic (pointe du soir) vers 19h00, pour ensuite décroître et atteindre le creux de puissance aux alentours de 4h00.

Il n'y a pas de différence significative entre la forme de la courbe de charge d'un jour de semaine et celle d'un jour de week-end. Par contre, le profil de charge journalière sera légèrement différent selon la saison, été austral ou hiver austral, avec une demande d'énergie un peu plus prononcée pendant la saison chaude et humide.



Moyens de production

Moyens thermiques

Une seule centrale de production thermique dessert l'île en électricité. Elle est située dans la commune de Fare à proximité du village et de l'aéroport et est autorisée par l'arrêté d'autorisation d'exploiter n°7123 du 29/09/2009.

Le parc était constitué en 2019 de 4 groupes de production à base de moteurs rapides :

- Trois groupes Cummins de type QSK60, d'une puissance unitaire de 1 800 kW
- Un groupe FG Wilson de type P625 mis en service en 2005, d'une puissance de 455 kW servant principalement de black start.

La centrale totalise une puissance installée de 5,855 MW pour une puissance utile de 4,547 MW (détarage de 20% de la puissance des groupes en fonctionnement continu).

A fin 2021, la puissance garantie PG2 (Puissance utile – les deux plus grosses unités de production de l'île) était de 1 667 kW pour une puissance de pointe de 1 489 kW. En 2021, la centrale thermique de Fare a produit 8,910 GWh (énergie brute comptabilisée).

Evolution de la production (énergie brute comptabilisée) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Production thermique (GWh)	8,615	8,571	8,827	8,859	8,853	9,107	8,945	8,910
Production EnR (GWh)	0,107	0,105	0,111	0,110	0,106	0,94	0,123	0,109
Production totale (GWh)	8,722	8,676	8,938	8,969	8,959	9,201	9,068	9,020

La mise en place des groupes QSK60 en 2009 puis en 2015 a permis de réduire de manière significative la consommation spécifique en combustibles de la centrale au fil des dernières années.

En 2021, 2,46 millions de litres de gazole ont été consommés. La consommation spécifique des groupes de la centrale était de 276 ml/kWh en légère augmentation de 0,33 % par rapport à 2020.

8 777 litres d'huile ont été consommés en 2021, en légère baisse de 0.38 % par rapport aux 8 953 litres consommés en 2020.

Evolution de la consommation spécifique :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Consommation spécifique en ml/kWh	275	276	276	275	277	275	275	276
Croissance	+2,2%	+0,4%	0%	-0,4%	+0,7%	-0,7%	+0,2%	+0,36%

Energies renouvelables (EnR)

A fin 2021 on recensait 29 installations photovoltaïques raccordées au réseau de distribution publique, totalisant une puissance globale de 285.3 kWc et une production cumulée injectée sur le réseau de 0,110 GWh. Les deux installations les plus importantes étant celle de l'hôtel Lapita de 99 kWc mise en service en 2012, et celle d'ELECTRA à la centrale d'EDT de 31 kWc mise en service en 2011.

Avec 285.3 kWc d'EnR intermittentes en service et raccordées au réseau, la limite de 30% concernant les énergies intermittentes garante de la stabilité du système électrique de l'île, n'est pas encore atteinte, et aucune déconnexion de producteurs PV n'a été effectuée en 2021.

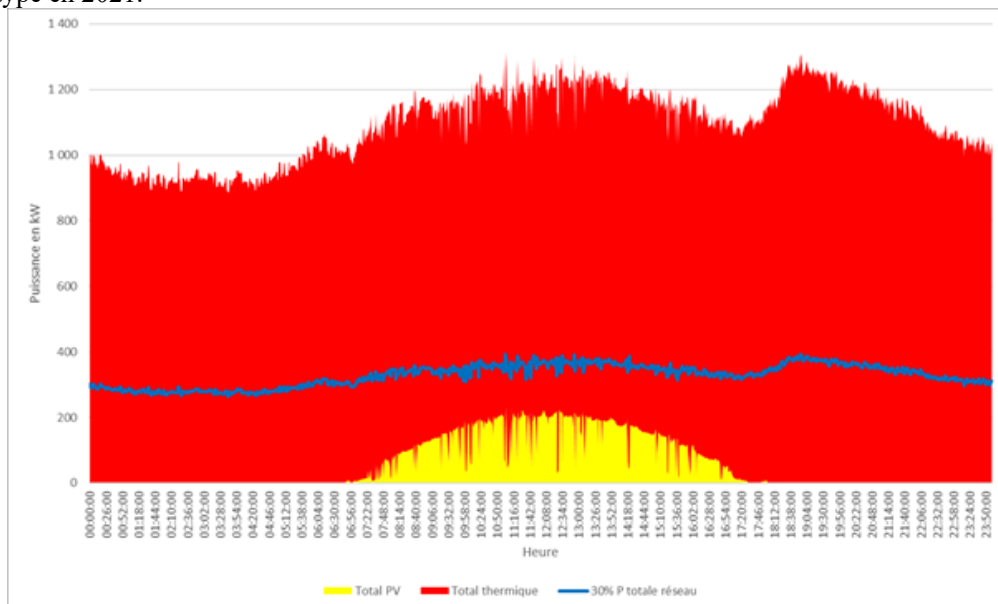
Equilibre du système électrique

Bilan 2021

Le mix énergétique de l'île de Huahine est peu diversifié, l'essentiel de la production d'énergie provenant des groupes diesel de la centrale thermique. La part EnR PV solaire réinjectée sur le réseau représente moins de 2% de la production totale d'énergie électrique de l'île en 2020.

Equilibre journalier

Les graphiques ci-dessous reproduisent l'empilement des moyens de production disponibles pour une journée type en 2021.



Développement et renouvellement du parc de production thermique

Le parc de groupes électrogènes fixes de production à fin 2021 est décrit dans le tableau ci-après :

Regroupement positionnement	Marque du groupe	Type de fonctionnement	P nominale (KVA)	P installée (KW)	P utile (KW)	Numéro d'immobilisation	Date de mise en service	HDM au 1er Janvier 2021	HDM au 1er Janvier 2022	Nbre heure de fonctionnement
G1 HUAHINE	FG WILSON	BASE	625	455	227	G140	27/09/2005	9424	9 425	1
G2 HUAHINE	CUMMINS	BASE	2281	1800	1440	G288	15/04/2015	14625	16 569	1 944
G3 HUAHINE	CUMMINS	BASE	2281	1800	1440	G204	01/12/2009	29938	33 369	3 431
G4 HUAHINE	CUMMINS	BASE	2281	1800	1440	G212	01/12/2009	38597	42 016	3 419

Les valeurs de puissance nominale des groupes indiquées dans le tableau ci-dessus, sont celles pour un fonctionnement en mode continu ou « prime ».

Réseau de distribution HTA

Le réseau de distribution HTA/BTA est principalement aérien. Les principaux travaux sur le réseau de distribution en 2021 portaient sur la mise à jour des plans SIG.

3.2 - Qualité - Sécurité - Environnement

Un exercice POI « Plan d'Opération Interne » pollution-incendie a été effectué en février 2021. Durant ces 2 jours d'exercice une formation de rappel sur l'utilisation des extincteurs a été donné.

Traitement des effluents

3744 litres d'huile de vidange et 2 m3 de déchet solide souillé par le gazole ont été rapatriés sur Tahiti pour traitement en 2021.

Qualité de fourniture

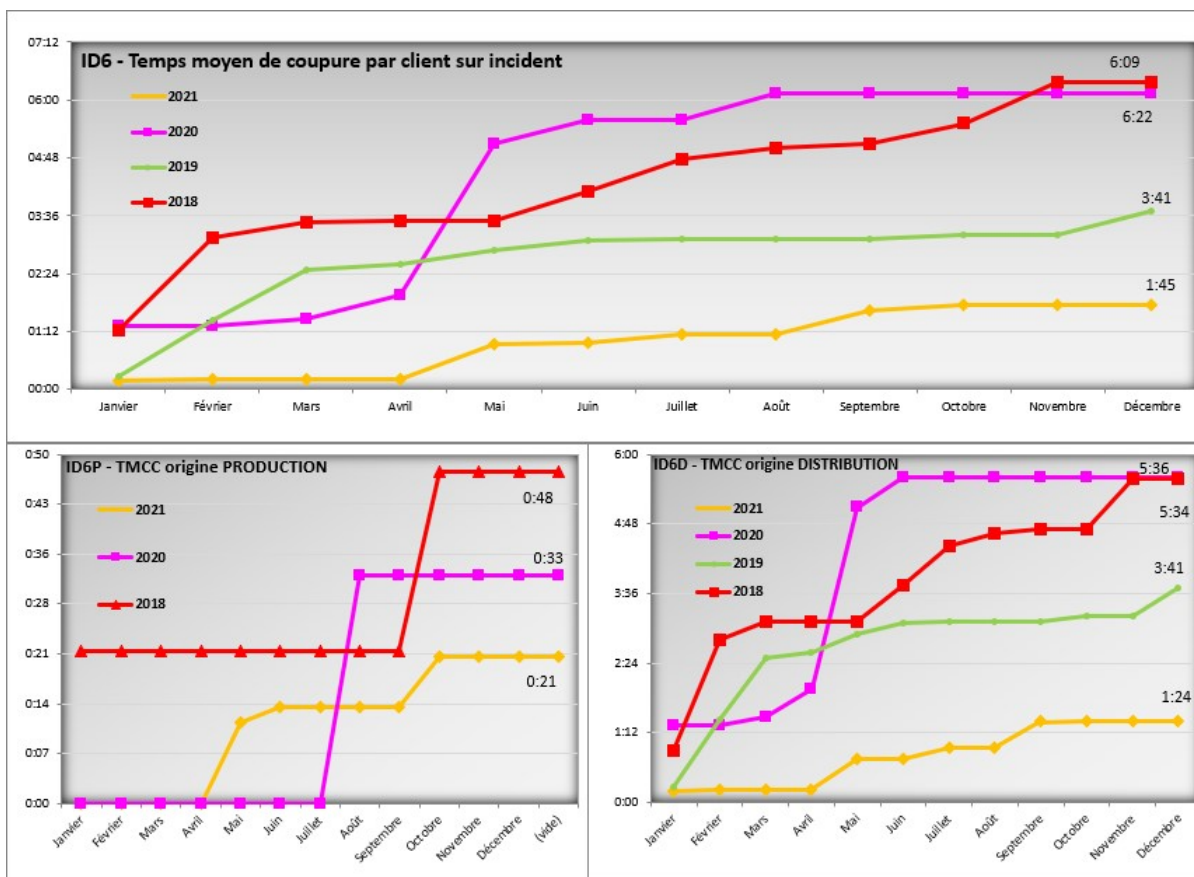
Le TMCC est en baisse en 2021 : 01h45 contre 06h09 en 2020.

En production :

0h21 de TMCC : 3 Black-Out d'origine production, suite à un défaut du GE2 et GE4. Ces défauts ont été bénins.

En Distribution :

1h24 : 13 incidents occasionnant un TMCC de 1h24, à mentionner que ces incidents sont dû à des déclenchements de départs liés aux différents épisodes climatiques, poteaux accidentés, rupture du neutre etc...



3.3 - Travaux significatifs – Faits marquants

Travaux Production

Aucuns travaux notables effectués en 2021, mis à part le raccordement de la nouvelle antenne HTA de Parea.

Travaux Distribution

Aucuns travaux notables effectués en 2021

3.4 - Raccordement solaire

	TOTAL au 31/12/2021		Raccordements au cours de l'année 2021							Changements 2021	
Concessions	Nombre d'installations	Somme puissance installée (kWc)	Nombre de centrales raccordées	Puissance raccordée (kWc)	INF 10 kWc	de 10 à 36 kWc	de 36 à 100 kWc	SUP 100 kWc	Tarif de rachat	Nombre d'installations	Puissance
Huahine	29	285.3	3	22.4	2	1			23.64	-	-

3.5 - Unités d'œuvre 2021 de la concession

Ces unités d'œuvre seront utilisées à la détermination des revenus autorisés N+1.

Puissance maxi appelée en kW	1 489
Puissance utile du groupe le plus puissant kW	1 440
Puissance garantie en kW (PG2)	1 667
Nb de kWh vendus	8 094 529
Quantité en litre de combustible	2 461 556
Nb de kWh thermique sortis de la centrale	8 740 317
Nb de kWh solaire acheté par tarif	109 982
Puissance totale en kVA des transformateurs installés	6 495
Nombre d'abonnés (BT et HT)	2 200

Achat d'énergie solaire en kWh par tarif

	45 F/kWh	40 F/kWh	35 F/kWh	23,64 F/kWh	40F/kWh Electra
Nb de kWh solaire acheté par tarif	6 128	40 190	-	26 741	36 922

Répartition des longueurs de réseaux de Huahine 2021

Concession	RESEAU HT				SEAU BT (sans branchement)			RESEAU HT+BT				
	Aerien	Souterrain	Sous-marin	TOTAL	Aerien	Souterrain	TOTAL	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain
Huahine	58,59	19,25	-	77,84	74,62	23,01	97,63	133,21	42,26	175,47	75,9%	24,1%

Contrats pluriannuels d'entretien, de maintenance, de renouvellement

EDT a des contrats de sous-traitance pour :

- L'élagage avec l'entreprise RAROMATAI Bucheron,
- Le transport de matériel avec l'entreprise TEHEURA
- L'entretien des espaces verts par l'entreprise MATAIREA jardin décor
- L'entretien des locaux par l'entreprise HAUMANI Bianca
- L'entretien des climatiseurs avec l'entreprise BOIRON Jérémie
- Le contrôle des extincteurs avec la société FENUA INCENDIE,
- Le contrôle des Stations de Sécurité Incendie avec ENGIE SERVICES,
- La visite et l'entretien de la moto pompe incendie et de la nacelle avec ENGIE SERVICES.

-

4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

- 4.1 Principe de la comptabilité appropriée
- 4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique
- 4.3 Actif, Passif et Résultat de la concession
- 4.4 Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

4.1 - Principes de la comptabilité appropriée

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre), séparant ce qui est récurrent de ce qui ne l'est pas.

La marge de l'entreprise est présentée par activité, en marge brute d'une part puis en marge nette pour mettre en évidence la part revenant aux actionnaires.

Les grands principes qui la régissent sont :

- 1) La séparation des activités
- 2) La séparation des services délégués
- 3) Le principe du coût réel constaté
- 4) Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 5) La non compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 6) La justification du périmètre de charges
- 7) La permanence des méthodes
- 8) Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 9) Les opérations effectuées avec les parties liées
- 10) L'identification des contrats à long terme
- 11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.1.1) La séparation des activités

La comptabilité analytique ou métier servant d'outil de pilotage à l'entreprise individualise depuis de nombreuses années les dépenses par concession et par métier.

L'avenant 17 modifiant les conditions de rémunération du concessionnaire a permis l'obtention d'une rémunération spécifique à chaque concession et à chaque activité permettant à partir de l'exercice 2015 d'afficher une marge par concession et par activité.

Les règles de la « comptabilité appropriée » adaptées au métier n'ont que très peu modifié la découpe des activités, elles ont néanmoins imposé de ressortir sur Tahiti la fonction de dispatching et plus généralement une activité de fourniture d'énergie regroupant l'achat d'énergie avec la gestion de clientèle.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une activité y sont toujours directement affectées.

4.1.2) La séparation des services délégués

A l'exception des services mutualisés pour des raisons de coordination et d'efficience à savoir les fonctions de direction générale, les fonctions administratives et certains services techniques à forte valeur ajoutée, chaque concession possède ses propres moyens.

Les exceptions à cette règle concernent la mutualisation de la production thermique sur les îles de Tahiti et sur l'île de Raiatea avec une centrale commune aux concessions de Taputapuata et Tumaraa.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3) Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, sont réparties sur les activités et ou chantiers sur la base des pointages journaliers et de taux horaires prédéterminés.

Les écarts constatés en fin d'exercice entre les coûts réels et les coûts imputés sont réinjectés dans les activités concernées pour qu'au final ce soit la charge réelle qui soit imputée.

Il en est de même pour toutes les dépenses intégrées en cours d'année par l'intermédiaire de coût standards et notamment de toutes les dépenses accessoires à la main d'œuvre (outillage, véhicules, coûts d'implantation, encadrement...)

4.1.4) La prééminence de l'imputation directe

Dans le respect de ce principe, toute dépense engagée au bénéfice d'une concession ou d'une activité y est toujours directement affectée.

Le pourcentage d'imputation directe sur une concession dépend de l'organisation de l'entreprise, il varie peu d'un exercice sur l'autre. Sur Huahine, en 2021 :

- les imputations directes concernent 80 % du total des dépenses de la concession de Huahine. Elles trouvent leurs origines dans les personnels affectés et équipements installés sur le territoire de la concession concernée ainsi que des dépenses pièces, combustibles, énergies, sous-traitances ;
- les 20 % restants, répartis selon des clefs de répartition appropriées correspondent principalement à des quotes-parts des frais de siège, du Service Exploitation Iles (SEI) de support technique aux îles, des services de back office clientèle.

HUAHINE	Imputé directement à l'activité	Frais répartis sur les activités	Total
Imputé directement à la concession	68%	12%	80%
Frais répartis sur la concession	9%	11%	20%
Total	77%	23%	100%

4.1.5) La non compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

Huahine		Produits	Charges associées
Coût de production - Conduite et Fonctionnement : AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation de stock	9 353	-259 726
Production thermique - frais de siège*		1 960 637	
Production thermique - fonction support*		278 709	
Coût de distribution - Conduite et Fonctionnement : AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation de stock	19 277	-299 714
Distribution - travaux vendus - AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation des comptes clients	63 669	0
Distribution - travaux vendus - AUTRES	Variation des travaux en cours	311 105	
Distribution d'électricité - conduite et fonctionnement		261	
Distribution d'électricité - frais de siège*		1 917 734	
Distribution d'électricité - fonction support*		231 456	
Fourniture d'électricité - frais de siège*		2 522	
Fourniture d'électricité - fonction support*		939	
Clientèle - Fonctionnement : AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation des comptes clients	2 113 532	
Clientèle - Fonctionnement : AUTRES	Produits divers de gestion	36 260	
Clientèle - frais de siège*		391 874	
Clientèle - fonction support*		45 836	
Total		7 383 164	-559 440

* Coûts des frais de siège : les produits inclus dans les coûts des frais de siège sont essentiellement des reprises d'indemnité de départ à la retraite, de reprise de provision pour risques, et de remboursement du fonds paritaire de gestion.

Coûts des fonctions support : les produits inclus dans les coûts des fonctions support sont essentiellement des reprises d'indemnité de départ à la retraite, et de produit de cession d'éléments d'actif.

4.1.6) La justification du périmètre de charges

La structure de la comptabilité analytique colle à l'organisation de l'entreprise permettant la connaissance parfaite des dépenses engagées par chaque service.

Pour sa part, l'organisation de l'entreprise répond à diverses contraintes :

- la contrainte métiers avec des responsables « techniques » par métier
- la contrainte contractuelle avec la gestion d'un patrimoine important (centrales et réseaux) confié à l'entreprise pour l'exécution d'un service de qualité ce qui nécessite des responsables pour chaque contrat de concession, sous tous leurs aspects à savoir qualité de service, gestion budgétaire, sécurité etc...
- Les contraintes de la taille des exploitations et de l'isolement géographique qui obligent à la superposition d'un maximum de moyens sur place dans les îles avec l'existence de services mutualisés à forte valeur ajoutée, ce qui permet d'améliorer l'efficacité et d'optimiser les dépenses.

Il ressort de cette organisation que les périmètres de charge sont parfaitement définis.

Production :

- Les immobilisations de production sont contenues à l'intérieur des centrales, la frontière avec :
 - le transport (Tahiti) sont les connexions des têtes de câbles des liaisons transformateur avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport ;
 - la distribution (îles) sont les bornes « aval » des transformateurs élévateurs.

- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps
- Un service spécifique (Service Exploitation îles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une île en particulier sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation
- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien sont imputées centrale par centrale

Dispatching et conduite du réseau

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un service dispatching spécifique doté de moyens propres (locaux, immobilisations et personnels), ce service d'une dizaine de personnes fonctionne 24h sur 24h.
- Dans les autres îles, cette fonction est assurée en astreinte par l'exploitant, ses coûts ne sont pas différenciés.

Transport :

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un réseau de transport lequel fait l'objet d'une délégation de service public confiée à la TEP, ses moyens sont distincts de ceux d'EDT.
- Ce réseau qui relie les centres de production au réseau de distribution a pour frontière la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs production, situées en sortie de centrale, avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport, et à l'autre bout, la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs de distribution avec les bornes « aval » des disjoncteurs du transport pour l'île de Tahiti.
- L'avenant 17 formalise l'accord d'EDT pour homogénéiser ses frontières et intégrer dans ses actifs des transformateurs rattachés historiquement à la concession de Transport.

Distribution :

- Les immobilisations de distribution sont composées de lignes et de transformateurs, la frontière avec le transport (Tahiti) ou la production (îles) sont claires telles que définies ci-dessus.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps.
- Un service spécifique (Service Exploitation îles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une île en particulier sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation.
- Les dépenses de gestion et d'entretien des réseaux sont directement imputées sur la concession concernée.

Gestion de clientèle :

- En dehors des très petites exploitations ou la polyvalence s'impose, les moyens affectés à la gestion de la clientèle sont spécifiques à cette activité, ils sont composés de personnel au contact des clients ou « front office » situés dans les concessions et d'un important service de « back office » mutualisé comprenant la facturation, la comptabilité client, la relance, l'agence en ligne.
- Les personnels polyvalents que l'on retrouve dans les petites îles notamment pour la relève des compteurs voire dans les très petites îles pour l'accueil clients voient leurs coûts imputés sur la base de leurs feuilles de temps.

4.1.7) La permanence des méthodes

La seule modification en 2021 sur les clés de répartition concerne la Direction Commerciale.

En effet, la liste des centres d'analyse (poches analytiques à répartir) a été adaptée suite à une réorganisation de la Direction Commerciale. Les clés de répartition associées à chaque centre n'ont pas été modifiées.

4.1.8) Le principe de détermination des charges économiques calculées

Dans le cadre des principes de la « comptabilité appropriée », le concessionnaire a mis en place en 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement.
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Cette méthode a été validée dans la cadre de l'avenant 18b.

L'engagement de l'entreprise auprès de ses salariés fait l'objet d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Depuis 2020, le calcul des engagements de retraite a été confié à une entreprise spécialisée, se traduisant une réévaluation du besoin global de l'entreprise de 775MF CFP lequel s'est traduit dans les comptes de la concession par une majoration des dotations annuelles correspondant aux effectifs y affectés.

4.1.9) Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Engie

Libellé	Description	22
	Mise à disposition personnel	676 962
Convention d'assistance	La société ENGIE s'engage à fournir à EDT une assistance dans les domaines suivants : - comptable, administratif et financier - informatique et audit - conseil Ces prestations font l'objet d'une facturation forfaitaire de 0,722% net du chiffre d'affaires hors taxes de EDT	4 435 482
Assurance	EDT a souscrit son contrat d'assurance multirisques auprès de ENGIE.	1 935 542
Assurance	EDT a souscrit son contrat d'assurance Responsabilité civile et dommages auprès de ENGIE	809 346

Electra

Libellé	Description	22
Achat d'énergie solaire	EDT achète l'énergie solaire à Electra aux tarifs de 40xpf/kwh et 45xpf/kwh	1 476 880
Convention de mise à disposition de surfaces de terrains ou de toitures	Mise à disposition de surfaces de terrains ou de toitures appartenant à EDT au profit de la société ELECTRA pour la réalisation d'unités de production d'énergie d'origine photovoltaïque ou éolienne. Cette mise à disposition est consentie pour 18 années. A l'expiration du contrat, les installations seront de plein droit remises à EDT soit à titre gratuit soit au franc symbolique.	155 000
Contrat de mandat d'exploitation et maintenance	Il s'agit d'un contrat de mandant relatif à l'exploitation et la maintenance des installations photovoltaïques et éoliennes. Aucune rémunération n'est prévue au titre de ce contrat. Seuls les frais et charges afférents à l'exploitation et la maintenance des installations font l'objet d'une refacturation annuelle, sur présentation des justificatifs nécessaires.	1547573

Autres parties liées

Libellé	Description	22
Polydiésel	Travaux sous-traités: production	623 395
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	337 552

4.1.10) L'identification des contrats à long terme

Cf. paragraphe :

5– ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Etats des engagements à incidence financière

4.1.11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

3– ACTIF PASSIF ET RESULTAT DE LA CONCESSION

1. Commentaire sur les états financiers

4.1.12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité.

Les avenants 17 et 17b des 29 décembre 2015 et 26 février 2016 introduisaient une nouvelle formule de rémunération du concessionnaire, par concession et activité basée sur un mécanisme de revenu autorisé, les comptes des concessions des exercices 2016 ont été arrêtés sur cette base.

A compter de 2017, la Polynésie a contesté l'application de cette formule faisant de sorte à ce que les produits acquis du concessionnaire correspondent aux seules facturations clients.

Pour répondre aux exigences de la comptabilité appropriée l'individualisation de marges par concession et activité a été obtenue par la répartition du chiffre d'affaires énergie de l'ensemble des concessions au prorata des revenus autorisés.

Cette marge spécifique est calculée par activité et en global pour chaque concession, deux niveaux de marge sont ressortis, avant et après impôts sur les résultats et distribution.

- La marge avant impôt permet de ressortir la performance brute de l'activité et de la concession.
- La marge après impôts permet de connaître et de comparer la rentabilité de l'activité ou de la concession pour la société et ou ses actionnaires.

L'avenant 18b du 20 juillet 2020

- met en application, à effet 2020, la formule du revenu autorisé prévue aux avenants 17 et 17b
- convient d'un niveau de rémunération temporaire et fixe de nouveaux forfaits de rémunération par concession et activité
- introduit à compter du 1er janvier 2020 un plafonnement du résultat du concessionnaire sur l'ensemble du périmètre actuel de ses concessions
- confie à la Commission de Régulation de l'Energie « CRE » de métropole, une mission de conciliation sur le « juste » niveau de rémunération des concessions d'EDT.

4.1.13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

N/A

4.1.14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique

Bilan :

Les postes de « haut de bilan » représentent 62 % du total du bilan et sont obtenus par imputation directe par concession.

Les autres postes relatifs aux actifs circulants et dettes d'exploitation, lesquels ne représentent que 38 % du total bilan, sont répartis au prorata :

- du chiffre d'affaires des concessions concernées pour les autres créances qui n'ont pas été imputées directement sur la bonne concession;
- des achats et ACE pour les comptes fournisseurs ;
- de la masse salariale pour les dettes sociales ;
- du nombre de kWh pour les dettes fiscales.

La différence apparaissant au niveau du bilan de chaque concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ». Elle sert au calcul des produits et charges financières, imputés à la concession considérée, sur la base des taux de marché.

Compte de résultat

- Postes du compte de résultat

Suite à la mise en place de la comptabilité appropriée, plusieurs activités ont été définies.

On entend par activité le ou les métiers qu'exerce l'opérateur. L'activité désigne un ensemble de tâches ayant une **finalité externe** autre que sa propre réalisation. Les activités principales sont :

- *La production d'électricité d'origine thermique*
- *La production d'électricité d'origine hydraulique*
- *La production d'électricité d'origine photovoltaïque*
- *Le dispatching* consiste à assurer l'équilibre, à tout moment, entre l'offre pouvant être délivrée par les différentes sources de productions, et la demande des consommateurs finaux.
- *Le transport* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de transport qui exploite le réseau de haute tension permettant l'acheminement de l'électricité des sources de production jusqu'à l'entrée des réseaux de distribution.
- *La distribution* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de moyenne et basse tension permettant l'acheminement de l'électricité du réseau de transport jusqu'au consommateur final
- *La fourniture* correspond à l'activité d'un fournisseur d'électricité qui est chargé d'acheter l'électricité à des producteurs et de la revendre au détail au consommateur final, dont il est le principal interlocuteur.

Le document par concession a été adapté suite à la mise en œuvre de la comptabilité appropriée. Les coûts sont décomposés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre).

- *Le Revenu Autorisé* est constitué :
 - d'une part fixe calculée par application des forfaits annuels rapportés à des unités d'œuvres
 - de l'énergie correspondant aux dépenses réelles engagées par le concessionnaire
 - du plafonnement N-1 depuis l'avenant 18b du 20 juillet 2020.
- En l'attente de la mise en place par le gouvernement d'une péréquation externe, la péréquation interne aux concessions gérées par EDT se calcule, depuis l'avenant 18b, pour chaque concession par différence entre le CA énergie facturé aux clients et le revenu Autorisé de la concession.
- *Les frais de siège* sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs
- *Le résultat financier* est constitué le cas échéant de la charge d'intérêt relative aux emprunts spécifiques de la concession considérée puis de la rémunération du « compte courant du concessionnaire » tel qu'il figure au bilan N-1 ;
 Dans le cas où le Concessionnaire obtiendrait des rendements financiers de placement supérieurs au marché, les gains au-delà du taux de référence seraient partagés à part égale entre la concession et le concessionnaire. Le taux de marché applicable pour les excédents de trésorerie est arrêté à l'Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 1 points.

Le taux de marché applicable pour les besoins est le taux Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 2 points

Cette rémunération est calculée sur la base du taux de marché de l'exercice considéré

- le taux appliqué aux besoins de trésorerie est de 1,543% (- 0,457 % + 2 %)
- le taux appliqué aux excédents de trésorerie est de 1,827 % (-0,457 % + 1 % + 1,284 % surperformance financière)

- *L'Impôt sur les Sociétés* intègre :
 - L'impôt sur société stricto sensu
 - La contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices

Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités « en concession » et les activités « hors concession » permettant de calculer pour chacune d'elles leur taux de prélèvement « sur résultat comptable ».

Ce taux de prélèvement des activités « en concession » est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque activité et de chaque concession.

- Pour les concessions globalement bénéficiaires, ce taux est appliqué le résultat comptable de chaque activité, même s'il est négatif.
- Pour les concessions globalement déficitaires, il est déterminé un « impôt positif », mis en report déficitaire, qui s'imputera le moment venu sur l'impôt dû au titre des prochains résultats bénéficiaires.

Suivi des reports déficitaires	Huahine					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Solde à l'ouverture	9 402 141	0	0	0	0	0
IS déficitaire	0	0	0	0	0	0
Consommation IS déficitaire	-9 402 141	0	0	0	0	0
Solde à la clôture	0	0	0	0	0	0

La marge nette actionnaire est calculée en ajoutant les charges suivantes :

- l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) : 10% de la marge nette concession si elle est positive ;
- la contribution de solidarité territoriale (CST) : 5% de la marge nette concession si elle est positive.

➤ **Principes de répartition des coûts indirects**

Les coûts indirects sont appréhendés au travers des centres d'analyse.

4.2.1 Les frais de siège :

Ils sont répartis sur les filiales, les activités concédées et les activités « hors concession ».

- La part revenant aux filiales fait l'objet d'une refacturation sur la base des temps passés pour la main d'œuvre et d'une refacturation au franc le franc pour les charges engagées pour compte.
- La part restante est répartie au prorata du nombre d'heures travaillées tant sur les activités concédées, les activités Annexes et activités hors concession.

La quote-part revenant à chaque concession est déterminée, à part égale en fonction de la masse salariale, du nombre d'abonnés et des immobilisations brutes.

La quote-part revenant à chaque processus est déterminée au prorata d'une clé composée pour 50% du montant des immobilisations brutes concédées du processus et pour 50% des frais de personnel du processus.

4.2.2 Les coûts d'implantation Puurai :

Constitués des loyers, frais de personnel, entretien, assurances, ils sont répartis sur les services hébergés au prorata des superficies occupées. La quote-part revenant aux îles est limitée aux services supports des îles.

4.2.3 Les coûts de production :

Ce sont des charges directes des concessions concernées à l'exception des clés de Tahiti et Raiatea qui possèdent des centrales communes pour plusieurs concessions, dans ces cas, la refacturation des kWh produits îles est conforme à l'article 12 bis de l'avenant 17 relatif à la vente d'électricité hors du périmètre de la concession.

- Rémunération de la Puissance Maximale Majorée : P1
- Autres charges de production : P2
- Matières consommées

Pour Tahiti, les montants sont répartis entre Tahiti Nord et Secosud au prorata des kWh injectés.

Pour Taputapuata et Tumaraa, la répartition se faisait au prorata du nombre de kWh vendu-solaire.

Pour les autres concessions, ce sont les sommes réelles dépensées

4.2.4 Les coûts du frêt du magasinage :

Regroupés au sein des services magasin et approvisionnement ces coûts sont ventilés sur les sorties de stock et donc imputés en charges ou en immobilisation sur les concessions concernées en fonction de la destination des pièces concernées

4.2.5 Les coûts informatiques :

Regroupés au sein du service ad hoc ces coûts sont répartis en fonction du nombre de PC présents dans chaque service.

4.2.6 Le service de support aux îles situé à Puurai :

Les coûts de fonctionnement de ce service sont répartis sur les concessions des îles concernées au prorata des temps passés.

Les dépenses de ce service engagées pour le compte des îles/concessions sont imputées directement sur les îles/concessions bénéficiaires de ces dépenses

4.2.7 La direction commerciale :

Les clés sont différentes en fonction des services concernés :

- Le service à l'énergie en charge du solaire : au prorata du nombre de contrat solaire
- Le service Grand Comptes : au prorata du nombre de clients grands comptes
- Le service relève, intervention et branchement : au prorata du temps passés
- Le service clientèle : au prorata du nombre d'abonnés.
- Le service marketing & E-services : au prorata du nombre d'abonnés
- Le service animation & réseaux proximité : au prorata du nombre d'abonnés (jusqu'à Juin 2021).

4.2.8 Allocation CE :

Les dépenses sont réparties au prorata de la masse salariale.

Ces centres d'analyse sont ensuite répartis sur les activités ou services bénéficiaires

- Les répartitions primaires (coût d'implantation, DSI, allocation CE) affectent certains coûts sur les services. Ces derniers sont ensuite ventilés sur les concessions (répartitions secondaires).
- Le tableau ci-dessous met en évidence l'impact de ces répartitions secondaires, service par service, sur le résultat des activités concédées.

Pour rappel, ci-dessous les points qui permettent une meilleure compréhension des postes « Fonctions supports » et « Frais de siège » du compte de résultat par activité :

- Les valeurs « Montants répartis dans les concessions » et « Montants répartis sur la concession » prennent en compte les activités annexes (Travaux vendus et travaux immobilisés).
- Les frais de supports « internes » à l'île sont ajoutés. Ils correspondent à l'encadrement de l'île et diverses charges de fonctionnement non affectés directement sur les processus (production, distribution, clientèle)
- Pointages et répartitions : pour les services qui interviennent sur les processus production et distribution, un taux horaire est calculé en début d'année pour chaque cellule. A chaque fois qu'un opérateur pointe, la part « support » de son pointage est envoyée dans les postes « fonctions supports » du compte de résultat par activité (impératif de la comptabilité appropriée). En fin d'année, l'écart entre les coûts réels de support et le montant imputé via les pointages est réparti en fonction de la clé de répartition indiquée ci-dessous. A de rares exceptions près, les deux méthodes « répartition du total annuel via la clé de répartition » et « pointage + répartition du reste à imputer via la clé de répartition » donnent des résultats très similaires. Dans le cas contraire, l'écart est indiqué en colonne « Ecart méthode »

Le coût du service exploitation des îles est entièrement reporté dans les supports externes.

**Détail des frais répartis 2021
Huahine**

Répartition	Montant total à répartir (MF)	Montant réparti dans les concessions (MF)	Répartition selon clé (1)	Ecart méthode si pointages (2)	Montant réparti sur Huahine en MF (3)	Clé de répartition (1)	Valeur totale de la clé	Valeur de la clé pour Huahine
Frais de siège	1 324,0	1 116,1			30,7	Voir les clés définies en 4.2.1.	100%	3%
Exploitation des îles	390,7	388,8	33,6	-2,4	31,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	1 088,8	94,0
Clientèle îles	44,1	44,1	3,8	0,0	3,8	Nombre d'abonnés îles	25 841	2 200
Gestion des énergies	70,4	70,0	1,7	-0,2	1,5	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	88,1	2,2
Suivi et développement	58,4	56,2	0,0	0,0	0,1	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	42,1	0,0
Suivi du patrimoine	64,6	64,1	0,2	0,0	0,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	41,3	0,1
Travaux réseau	83,4	83,4	0,6	0,0	0,5	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	95,5	0,6
Gestion administrative du solaire	22,5	20,9	0,2	0,0	0,21	Contrats solaires	2 892	29
Service Grand compte	41,4	36,9	1,0	0,0	1,0	Contrats grands comptes	5 333	140
Marketing & E-services	70,8	60,8	1,7	0,0	1,7	Nombre d'abonnés	80 935	2 200
Animation & réseaux proximité	16,5	14,2	0,4	0,0	0,4	Nombre d'abonnés	80 935	2 200
Comptabilité client et recouvrement	1,3	1,1	0,0	0,0	0,0	Nombre d'abonnés	80 935	2 200
Magasins	-11,8	-11,2	-0,1	0,0	-0,1	Sorties de stock valorisées	1 227 096	11 023
Support DSI sur production immobilisée	22,1	1,8			0,1			
Total support externe					40,5			
Support interne de l'île					45,1			
Total Support					85,7			

(1) Répartition du total annuel via la clé de répartition

(2) = Ecart entre la méthode (1) et la méthode (3)

(3) si pointages : pointages* taux horaire + répartition du reste à imputer via la clé de répartition
sinon : méthode (1)

Suite à la réorganisation de la Direction Commerciale en juillet 2021, le service Animation & réseaux proximité a été supprimé. Le coût de support du service Animation & réseaux proximité figurant dans le tableau ci-dessus correspond donc à la période Janvier à Juin 2021.

4.3 - Comptes de la concession

4.3.1 BILAN ACTIF

ACTIF	Huahine	
	2021	2020
Immobilisations concédées *	1 819 434 764	1 971 736 327
- Production	773 610 616	827 870 327
- Distribution	1 045 824 148	1 143 866 000
Immobilisations privées	81 709 727	72 734 399
Immobilisations en-cours	1 595 112	3 618 548
- Distribution	1 595 112	3 618 548
Total immobilisations brutes	1 902 739 603	2 048 089 274
Amortissements et provisions **	-1 711 576 607	-1 812 107 870
- Production	-765 073 582	-774 392 220
- Distribution	-874 829 163	-978 248 991
- Privés	-71 673 862	-59 466 659
Immobilisations nettes	191 162 996	235 981 405
Stock	35 733 716	31 018 855
Créances clients	61 459 168	72 016 053
Autres créances	4 622 586	7 584 491
Provisions pour dépréciation	-5 912 697	-5 999 345
Stock et créances nets	95 902 773	104 620 054
Compte courant du concessionnaire	45 449 697	16 062 016
TOTAL ACTIF	332 515 465	356 663 475

* Immobilisations concédées

	2020	2021
Production		
Concessionnaire	827 057 850	772 798 139
Concessionnaire - Droit incorporel	0	
Total concessionnaire	827 057 850	772 798 139
Total Tiers et concédant	812 477	812 477
Total au bilan	827 870 327	773 610 616

** Amortissements et provisions

	2020	2021
Production		
Concessionnaire	-773 638 856	-764 308 395
Concessionnaire - Droit incorporel	0	
Total concessionnaire	-773 638 856	-764 308 395
Tiers et concédant	-753 364	-765 187
Total au bilan	-774 392 220	-765 073 582

Distribution		
Concessionnaire	943 290 877	810 988 237
Concessionnaire - Droit incorporel	0	
Total concessionnaire	943 290 877	810 988 237
Tiers et concédant	200 575 123	234 835 911
Total au bilan	1 143 866 000	1 045 824 148

Distribution		
Concessionnaire	-828 879 067	-724 526 239
Concessionnaire - Droit incorporel	0	
Total concessionnaire	-828 879 067	-724 526 239
Tiers et concédant	-149 369 924	-150 302 924
Total au bilan	-978 248 991	-874 829 163

1 Amortissement et provisions

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire à savoir :

- en production : pour amener la valeur nette des biens à 0 en fin de concession (remise gratuite des biens) sauf terrains et améliorant des 10 dernières années.
- en distribution : pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant à savoir leur valeur nette comptable.

Rq : la valeur économique des biens figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré, elle n'est pas identique à la valeur nette comptable au bilan.

A titre d'exemple :

1°) lorsqu'un terrain est remis gratuitement au concédant, il est amorti dans l'économie de la concession alors que sa valeur économique est à minima égale à sa valeur d'origine.

2°) lorsque le montant de l'IFC est différent de la VNC économique des biens.

4.3.2 BILAN PASSIF

PASSIF	Huahine	
	2021	2020
Résultat	65 385 826	21 506 351
Capitaux propres	65 385 826	21 506 351
Droits des tiers et concédant apports gratuit	84 580 277	51 264 312
- Production	47 290	59 113
- Distribution	84 532 987	51 205 199
Droits du concédant exigible en nature	84 580 277	51 264 312
Autres provisions	36 796 089	31 611 486
- PIDR	36 796 089	29 949 089
- Autres provisions	0	1 662 397
Provision pour risques et charges	36 796 089	31 611 486
Clients - avances sur consommation	11 510 564	11 128 920
Fournisseurs	49 478 013	41 930 053
Dettes fiscales et sociales	75 935 012	111 688 622
Passif de renouvellement	0	80 631 534
- Production	0	40 454 685
- Distribution	0	40 176 850
Autres dettes	177 184	177 184
Produits constatés d'avance	8 652 501	6 725 013
Emprunts et dettes	145 753 274	252 281 326
TOTAL PASSIF	332 515 465	356 663 475

Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement, il comprend à l'ouverture les provisions pour renouvellement constituées ainsi que l'amortissement technique des biens renouvelables dans les cas de remise gratuite.

				Huahine 2020			Huahine 2021		
				Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE									
P1	Puissance maximale majorée	PRODUIT AUTORISE : Rémunération de la puissance maximale autorisée		158 134 088		158 134 088	158 554 182		158 554 182
		- UO LP1 : Puissance maximale majorée -1		3 113,00		3 113	3 113,00		3 113
		- Forfait FP1		50 798		50 798	51 132		51 132
		Facturation P1 autres distributeurs							
		COUTS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE		-88 569 094	-232 356	-88 801 450	-83 168 963	229 842	-82 939 121
		par UO : Puissance maximale majorée		-28 451		-28 526	-26 717		-26 643
		- Maintenance		-38 394 996		-38 394 996	-35 030 681		-35 030 681
		- AC		-1 434 019		-1 434 019	-1 515 397		-1 515 397
		- ACE		-7 929 158		-7 929 158	-5 220 109		-5 220 109
		- MD		-29 031 819		-29 031 819	-28 295 175		-28 295 175
		- AUTRES							
		- Conduite et Fonctionnement		-10 235 468		-10 235 468	-4 985 842		-4 985 842
		- AC		-603 676		-603 676	-169 999		-169 999
		- ACE		-1 125 780		-1 125 780	-1 293 749		-1 293 749
		- MD		-14 438		-14 438			
- AUTRES		-8 491 574		-8 491 574	-3 522 094		-3 522 094		
- Amortissement des actifs de concession		-4 389 417		-4 389 417	6 862 991		6 862 991		
- Dotation amortissement biens au bilan		-44 844 102		-44 844 102	-33 591 693		-33 591 693		
- Dotation / reprise de lissage		40 454 685		40 454 685	40 454 684		40 454 684		
- Quote part des activités support affectées		-35 549 213	-232 356	-35 781 569	-50 015 431	229 842	-49 785 589		
- Fonctions supports		-21 115 545		-21 115 545	-36 065 683		-36 065 683		
- Frais de siège		-14 433 668	-232 356	-14 666 024	-13 949 748	229 842	-13 719 906		
P2	Charges variables de production	PRODUIT AUTORISE : Rémunération des autres charges de production		24 316 008		24 316 008	23 891 004		23 891 004
		- UO LP2 : kWh produits sortie de centrale -1		8 933 083		8 933 083	8 769 428		8 769 428
		- Forfait FP2		2,722		2,722	2,735		2,735
		Facturation P2 autres distributeurs							
		COUTS DE MAINTENANCE DES MOTEURS		-11 507 696	-11 629	-11 519 325	-4 223 707	6 517	-4 217 190
		par UO : kWh produits sortie de centrale		- 1,288		- 1,290	- 0,482		- 0,481
		- Maintenance		-8 055 889		-8 055 889	-1 704 246		-1 704 246
		- AC		-3 155 413		-3 155 413	224 639		224 639
		- ACE		-2 512 665		-2 512 665	-392 740		-392 740
		- MD		-2 387 811		-2 387 811	-1 536 145		-1 536 145
		- AUTRES (provision rév groupes...)							
		- Traitement des effluents							
		- Quote part des activités support affectées		-3 451 807	-11 629	-3 463 436	-2 519 461	6 517	-2 512 944
		- Fonctions supports		-2 729 440		-2 729 440	-2 123 940		-2 123 940
		- Frais de siège		-722 367	-11 629	-733 996	-395 521	6 517	-389 004
Matières consommées	PRODUIT AUTORISE : Matières consommées		157 180 147		157 180 147	160 689 323		160 689 323	
	Facturation autres distributeurs								
	Par kWh produits sortie de centrale		17,60		17,60	18,32		18,32	
	- Consommations		-157 180 147		-157 180 147	-161 317 402		-161 317 402	
- Gasoil		-154 177 919		-154 177 919	-158 439 807		-158 439 807		
- Huile		-3 002 228		-3 002 228	-2 877 595		-2 877 595		
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS		155 000		155 000	155 000		155 000	
	- Coûts directs								
	- Quote part des activités support affectées								
	- Fonctions supports								
	- Frais de siège								
	PRODUIT SUR REVENTE ENERGIES								
	- Coûts sur revente energie								
	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES		3 643 236		3 643 236				
	- Coûts directs		-3 605 124		-3 605 124				
	- Quote part des activités support affectées		-54 496		-54 496				

				Huahine 2020			Huahine 2021		
				Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE									
GESTION DES RESEAUX	PRODUIT AUTORISE	82 077 167		82 077 167			83 260 612		83 260 612
	- UO UD2 : longueur des reseaux (hors branchement) -1	172		172			174		174
	- Forfait FD2	-476 868		-476 868			-479 837		-479 837
	COUTS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	-119 601 881	-244 259	-119 846 140			-58 264 975	-773 772	-59 038 747
	par UO : longueur des reseaux (hors branchement)	-694 887		-696 306			-334 478		-338 920
	- Maintenance	-49 877 862		-49 877 862			-36 479 349		-36 479 349
	- AC	-9 863 825		-9 863 825			-4 628 214		-4 628 214
	- ACE	-17 101 335		-17 101 335			-12 629 492		-12 629 492
	- MO	-22 912 702		-22 912 702			-19 221 643		-19 221 643
	- AUTRES								
	- Conduite et Fonctionnement	-1 257 961		-1 257 961			-1 123 788	-1 000 000	-2 123 788
	- AC	-203 918		-203 918			-15 785		-15 785
	- ACE	-853 830		-853 830			-821 200		-821 200
	- MO	-43 514		-43 514			-6 627		-6 627
	- AUTRES	-156 699		-156 699			-280 176	-1 000 000	-1 280 176
ACTIVITES ANNEXES	- Amortissement des actifs de concession	-35 747 532		-35 747 532			16 701 757		16 701 757
	- Dotation amortissement biens au bilan	-75 924 381		-75 924 381			-23 475 093		-23 475 093
	- Dotation / reprise de lissage	40 176 849		40 176 849			40 176 850		40 176 850
	- Quote part des activités support affectées	-32 718 526	-244 259	-32 962 785			-37 363 595	226 228	-37 137 367
	- Fonctions supports	-17 545 449		-17 545 449			-23 633 185		-23 633 185
	- Frais de siège	-15 173 077	-244 259	-15 417 336			-13 730 410	226 228	-13 504 182
	PRODUITS ACC. : Location de poteau, Refacturation SIG...	3 404 275		3 404 275			3 673 974		3 673 974
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	16 260 557		16 260 557			7 816 275		7 816 275
	- Coûts directs	-10 004 250		-10 004 250			-3 101 142		-3 101 142
	- AC	-2 100 240		-2 100 240			-2 296 340		-2 296 340
	- ACE	-868 541		-868 541			-221 452		-221 452
	- MO	-6 618 824		-6 618 824			-1 366 841		-1 366 841
	- AUTRES	-416 645		-416 645			783 491		783 491
	- Quote part des activités support affectées	-8 531 724	-27 595	-8 559 319			-2 382 279	4 995	-2 377 284
	- Fonctions supports	-6 817 541		-6 817 541			-2 079 127		-2 079 127
	- Frais de siège	-1 714 183	-27 595	-1 741 778			-303 152	4 995	-298 157
SYNTHESE ACTIVITE DISTRIBUTION	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	22 353 772		22 353 772			10 248 610		10 248 610
	- Coûts directs	-17 771 242		-17 771 242			-6 114 455		-6 114 455
	- AC	-6 897 793		-6 897 793			-3 238 490		-3 238 490
	- ACE	-7 007 610		-7 007 610			-3 020		-3 020
	- MO	-3 752 913		-3 752 913			-2 464 228		-2 464 228
	- AUTRES	-112 926		-112 926			-408 717		-408 717
	- Quote part des activités support affectées	-3 721 828		-3 721 828			-4 365 724		-4 365 724
	TOTAL DES PRODUITS	124 095 771		124 095 771			104 999 471		104 999 471
	MARGE AVANT IS	-35 535 154	-271 854	-35 807 008			30 770 896	-768 777	30 002 119
	- IS.	16 624 390	127 181	16 751 572			-13 415 894	335 181	-13 080 713
	- IS report déficitaire 2020 / 2021								
	MARGE NETTE CONCESSION	-18 910 764	-144 673	-19 055 436			17 355 002	-433 596	16 921 406
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	-16 074 149	-122 972	-16 197 121			14 751 751	-368 556	14 383 195
	En % des produits	13%		13%			-14%		-14%

				Huahine 2020			Huahine 2021		
				Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
FOURNITURE D'ELECTRICITE									
ACHAT AUX PRODUCTEURS	PRODUIT AUTORISE et redevance solaire		344 240 351			344 240 351	347 111 409		347 111 409
	- Achat d'électricité d'origine thermique (*)		339 630 243			339 630 243	343 134 509		343 134 509
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique (RA)								
	- Achat d'électricité d'origine solaire (RA)		4 610 108			4 610 108	3 976 900		3 976 900
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique pour revente à TSE (*)								
	- Autres revente à TSE/Tumaraa (*)								
	COÛTS D'ACHAT		-344 240 351			-344 240 351	-347 126 953		-347 126 953
	- Achat d'électricité d'origine thermique (*)		-339 630 243			-339 630 243	-343 134 509		-343 134 509
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique Marama Nui (**)								
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique CHFP								
	- Achat d'électricité d'origine solaire (**)		-4 610 108			-4 610 108	-3 992 444		-3 992 444
ETUDES & RACCORDEMENTS SOLAIRES	GESTION ADMINISTRATIVE		-393 661		-380	-394 041	-348 945	167	-348 778
	- Produits de la Redevance solaire								
	- Coûts de Fonctionnement		-205 310			-205 310	-129 600		-129 600
	- AC								
	- ACE		-129 600			-129 600	-129 600		-129 600
	- MO								
	- AUTRES		-75 710			-75 710			
	- Quote part des activités support affectées		-188 351		-380	-188 731	-219 345	167	-219 178
	- Fonctions supports		-164 741			-164 741	-209 186		-209 186
	- Frais de siège		-23 610		-380	-23 990	-10 159	167	-9 992
GESTION DE CLIENTELE	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS		248 100			248 100	211 641		211 641
	- Coûts directs		-53 022			-53 022	-36 021		-36 021
	- AC								
	- ACE								
	- MO		-53 022			-53 022	-36 021		-36 021
	- AUTRES								
	- Quote part des activités support affectées		-71 687		-218	-71 905	-67 401	136	-67 265
	- Fonctions supports		-58 156			-58 156	-59 129		-59 129
	- Frais de siège		-13 531		-218	-13 749	-8 272	136	-8 136
ACTIVITES ANNEXES	PRODUIT AUTORISE		27 456 581			27 456 581	28 259 084		28 259 084
	- UO UC : Nombre d'abonnés - 1		2 099			2 099	2 151		2 151
	- Forfait FC		-13 080,79			-13 081	-13 189,00		-13 189
	PRODUITS ACCESSOIRES A L'ENERGIE		1 687 427			1 687 427	2 235 368		2 235 368
	- Frais de relance		1 112 856			1 112 856	1 672 108		1 672 108
	- Frais de perception de taxe		574 571			574 571	563 260		563 260
	COÛT DE L'INTERFACE CLIENTELE		-34 280 993		-54 928	-34 335 921	-39 578 869	46 421	-39 532 448
	par UO : Nombre d'abonnés		-16 332			-16 358	-18 400		-18 379
	- Affranchissements		-2 050 490			-2 050 490	-2 598 384		-2 598 384
	- Fonctionnement		-16 374 479			-16 374 479	-17 370 462		-17 370 462
SYNTHESE ACTIVITE FOURNITURE D'ELECTRICITE	- AC		-156 988			-156 988	-222 048		-222 048
	- ACE		-3 417 040			-3 417 040	-6 214 857		-6 214 857
	- MO		-11 837 688			-11 837 688	-12 140 445		-12 140 445
	- AUTRES		-962 763			-962 763	1 206 888		1 206 888
	- Quote part des activités support affectées		-15 856 024		-54 928	-15 910 952	-19 610 023	46 421	-19 563 602
	- Fonctions supports		-12 443 956			-12 443 956	-16 792 613		-16 792 613
	- Frais de siège		-3 412 068		-54 928	-3 466 996	-2 817 410	46 421	-2 770 989
TOTAL DES PRODUITS	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS		515 204			515 204	717 612		717 612
	- Frais de coupure		515 204			515 204	717 612		717 612
	- Coûts directs		-423 353			-423 353	-221 782		-221 782
	- AC		-3 190			-3 190	-3 729		-3 729
	- ACE								
	- MO		-420 163			-420 163	-218 053		-218 053
	- AUTRES								
	- Quote part des activités support affectées		-675 739		-1 747	-677 486	-389 876	821	-389 055
	- Fonctions supports		-567 224			-567 224	-340 072		-340 072
	- Frais de siège		-108 515		-1 747	-110 262	-49 804	821	-48 983
MARGE AVANT IS	MARGE AVANT IS		-5 991 143		-57 273	-6 048 416	-9 234 734	47 545	-9 187 188
	- I.S.		2 802 833		26 794	2 829 627	4 026 279	-20 729	4 005 550
	- IS report déficitaire 2020 / 2021								
	MARGE NETTE CONCESSION		-3 188 310		-30 479	-3 218 789	-5 208 455	26 816	-5 181 639
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE		-2 710 064		-25 907	-2 735 971	-4 427 186	22 793	-4 404 393
	En % des produits		1%			1%	1%		1%

		Huahine 2020			Huahine 2021		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
PARTAGE DES GAINS DE RENDEMENTS							
PGR	Tarif public combustible 2019						
	PRODUIT AUTORISE Rendement de production						
	- Rendement de référence						
	- Rendement						
	- kWh produits						
	- Economie réalisée en litre de combustibles						
	PRODUIT AUTORISE Rendement de distribution				299 001		299 001
	- Rendement de référence						
	- Rendement						
	- kWh fournis aux client finaux						
	- Economie réalisée en litre de combustibles						
	MARGE AVANT IS				299 001		299 001
	- IS.				-130 362		-130 362
	- IS report déficitaire 2020 / 2021						
	MARGE NETTE CONCESSION				168 639		168 639
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE				143 343		143 343
	En % des produits						
RESULTAT FINANCIER							
	PRODUIT AUTORISE	1 395 973		1 395 973	-292 231		-292 231
	- Intérêts sur emprunts bancaires						
	- Rémunération Compte courant du concessionnaire : sur la base des taux de marché	-1 395 973		-1 395 973	87 217		87 217
	- Rémunération Compte courant du concessionnaire : surperformance financière				206 156		206 156
	MARGE AVANT IS				1 142		1 142
	- IS.				-498		-498
	- IS report déficitaire 2020 / 2021						
	MARGE NETTE CONCESSION				644		644
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE				548		548
	En % des produits						
TOTAL CONCESSION							
	TOTAL DES PRODUITS (*)	503 437 643		503 437 643	483 696 355		483 696 355
	TOTAL DES CHARGES (*)	-462 452 019	-573 111	-463 025 130	-367 280 612	-484 873	-367 765 485
	MARGE AVANT IS	40 985 624	-573 111	40 412 513	116 415 743	-484 873	115 930 870
	- IS.				-50 756 446	211 401	-50 545 044
	- IS report déficitaire 2020 / 2021	-19 174 281	268 118	-18 906 162			
	MARGE NETTE CONCESSION	21 811 344	-304 993	21 506 351	65 659 297	-273 472	65 385 826
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	18 539 642	-259 244	18 280 398	55 810 403	-232 451	55 577 952
	En % des produits	-3,7%		-3,6%	-11,5%		-11,5%

(*) : voir les postes de "Fourniture" à ne pas prendre en compte

(**) de ces postes doivent être retirés les R.A. hydro des marquises et solaire Makatea (et les revente d'hydro à TSE si on ne regarde que les charges "Processus" sans les reventes d'énergie)

4.3.3.1 Commentaires sur les éléments non récurrents

- 0.5 MF lié à une provision pour risque (en frais de siège)

4.3.3.2 Commentaires sur la variation entre 2020 et 2021 des éléments récurrents :

Commentaires sur la variation des produits : - 20 MF

Les explications relatives aux produits comptabilisés sous le vocable « **Revenu Autorisé** » sont données au paragraphe 4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé et produits comptabilisés.

Ce poste augmente de + 3 MF

Les explications relatives aux autres produits qui diminuent de - 23 MF sont :

- **Production : - 4 MF**
 - - 4 MF au titre des travaux immobilisés dont :
 - - 4 MF au titre du remplacement du système de sécurité de la centrale en 2020
- **Distribution : - 20 MF**
 - - 12 MF sur les travaux immobilisés dont :

- - 10 MF au titre du renouvellement et mise en conformité réseau HTA/BT réalisé en 2020
- - 2 MF au titre des travaux liés aux articles 14A et 16A
- - 8 MF sur les travaux vendus dont :
 - - 11 MF au titre des travaux d'éclairage public
 - + 2 MF au titre des travaux d'extension réseaux
 - + 1 MF sur les autres travaux

• **Fourniture : + 1 MF**

Commentaires sur la variation des charges : - 95 MF

• **Production : - 12 MF**

- - 7 MF au titre de la maintenance des moteurs dont :
 - - 4 MF au titre des petites révisions de moins de 3000h
 - - 2 MF au titre des petites révisions type 6000h
 - - 1 MF sur les frais de support et frais de siège
- - 5 MF au titre de la conduite et de la maintenance des centrales dont :
 - - 11 MF au titre des charges calculées
 - - 9 MF au titre de la maintenance et du fonctionnement de la centrale
 - + 15 MF sur les frais de support et frais de siège
- - 4 MF au titre de la réalisation d'immobilisations :
 - - 4 MF au titre du remplacement du système de sécurité de la centrale en 2020
- + 4 MF au titre des matières consommées (gazole, huiles...)

• **Distribution : - 85 MF**

- - 61 MF au titre de la gestion des réseaux dont :
 - - 53 MF au titre des charges calculées
 - - 13 MF au titre de la maintenance du réseau
 - + 5 MF sur les frais de support et frais de siège
- - 13 MF au titre des travaux vendus dont :
 - - 6 MF au titre des travaux d'éclairage public
 - - 6 MF sur les frais de support et frais de siège
 - - 2 MF au titre des branchements
 - + 1 MF au titre des travaux d'extensions réseaux
- - 11 MF au titre de la réalisation d'immobilisations dont :
 - - 10 MF au titre du renouvellement et mise en conformité réseau HTA/BT réalisé en 2020
 - - 2 MF au titre des travaux liés aux articles 14A et 16A
 - + 1 MF au titre d'autres investissements de renouvellement

• **Fourniture : + 5 MF** (hors achat énergie thermique à la production EDT)

- + 4 MF sur les frais de support et frais de siège
- + 1 MF au titre du coût de fonctionnement du service clientèle

• **Achat des énergies renouvelables : - 1 MF**

• **Financier : - 2 MF**

Commentaires sur la variation de la marge récurrente : + 75 MF

La marge récurrente a été impactée principalement par les phénomènes suivants :

- Une hausse de 3 MF sur le revenu autorisé
- Une hausse de 4 MF sur les matières consommées
- Une baisse de 1 MF sur les coûts de fonctionnement et maintenance de la Production
- Une baisse de 9 MF sur les coûts de maintenance et fonctionnement de la Distribution
- Une hausse de 5 MF sur les coûts de fonctionnement du service Clientèle
- Une baisse de 64 MF sur les charges calculées
- Une hausse de 4 MF sur la marge réalisée des activités annexes
- Une hausse de 3 MF sur les autres produits

4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et produits comptabilisés

L'avenant 17 du 29 décembre 2015 réforme en profondeur le mode de rémunération du concessionnaire lequel n'est plus rémunéré par un Tarif mais par un revenu autorisé spécifique par activité et concession.

Ce nouveau mode de rémunération n'a cependant été rendu applicable qu'à partir de l'exercice 2020 avec la signature de l'avenant 18b au contrat de concession lequel introduisait également un mécanisme de plafonnement du résultat global des concessions gérées par EDT, hors activités annexes et produits accessoires.

4.4.0 Plafonnement des résultats

Le mécanisme de plafonnement est décrit à l'article 2.5 de l'avenant 18b du 20 juillet 2020 :

« En l'attente de l'application des recommandations de la CRE prévues à l'article 6 du présent avenant, il est instauré un mécanisme temporaire de plafonnement du résultat des concessions du Périmètre du Concessionnaire.

Pour ce faire, le Revenu Autorisé prévisionnel du Concessionnaire est calculé en prenant comme hypothèse de calcul un résultat net après impôt du Périmètre du Concessionnaire. Ce « Résultat de Référence » est établi à hauteur de 720 000 000 FCFP (sept cent vingt millions de francs CFP), dans les conditions définies à l'annexe 2.

Les éventuels résultats qui excèderaient ce Résultat de Référence seront traités comme suit :

- Dans la limite de 130 000 000 FCFP (cent trente millions de francs CFP) de dépassement du Résultat de Référence, 50% de ce dépassement sont conservés par le Concessionnaire au titre de l'intéressement à l'amélioration de la performance, les autres 50% étant déduits du « RA » de l'année suivante ;
- Au-delà d'un dépassement de 130 000 000 FCFP (cent trente millions de francs CFP) du Résultat de Référence, toute somme excédentaire est déduite du « RA » de l'année suivante ; Toute somme excédentaire (retraitée avant impôt) est déduite du « RA » de l'année suivante au prorata des « RA » de chaque concession. »

Impact de ce mécanisme sur les comptes de la concession :

Le résultat excédentaire (retraité avant impôt) est décomposé entre la part conservée par l'entreprise au titre de l'intéressement à la performance et la part à restituer aux clients au titre du plafonnement des résultats.

Ces deux quotes-parts sont réparties par concession au prorata des RA de chaque concession de l'exercice considéré.

Celle conservée par l'entreprise est laissée dans les comptes de la concession.

Celle à restituer aux clients est comptabilisée en « produit constaté d'avance » plafonnant de la sorte les résultats de la concession de l'exercice considéré.

En matière de trésorerie, cette quote-part déduite du « RA » de l'année suivante diminuant d'autant les sommes à facturer aux clients.

L'extourne en N+1 des produits constatés d'avance neutralise en résultat l'impact de la réduction du RA de l'exercice N+1.

Calcul du plafonnement 2021

Pour l'ensemble des concessions gérées par EDT, le résultat soumis au plafonnement réalisé sur l'exercice s'élève à 1.422.352.260 F CFP avant IS dont 73.685.815 F CFP conservés par l'entreprise et 73.685.815 F CFP à restituer aux clients.

En raison d'un RA de la concession représentant 2,43% du RA des concessions gérées par EDT,

- la part conservée dans les comptes de la concession s'élève à 1.792.659 F CFP.
- la part à restituer aux clients de la concession s'élève à 1.792.659 F CFP

4.4.1) Revenu autorisé

Le Revenu Autorisé du Concessionnaire pour une année civile « n » est composé de trois éléments distincts : le « Revenu d'Exploitation » (RE), les « Coûts d'Energie » (CE) et le « Plafonnement N-1 ».

$$\begin{array}{rclclclcl} \text{Revenu Autorisé} & = & RE & + & CE & - & \text{Plafonnement N-1} \\ 460.430.533 & = & 295.120.687 & + & 165.309.846 & - & 0 \end{array}$$

4.4.1.1) Revenu d'Exploitation (RE)

La composante RE est calculée par application de forfaits annuels multipliés par des unités d'œuvres, lesquelles sont représentatives du service rendu.

A titre d'intéressement à la bonne gestion, la rémunération du concessionnaire intègre :

- un terme RF au titre de la surperformance des placements des excédents de trésorerie
- un terme PGR au titre de l'amélioration des rendements

$$RE = C + D + P + RF + PGR$$

	Nb UO exercice N-1	Nb UO exercice N	Variation en % / N-1	Forfait exercice N-1	Forfait exercice N	Variation en % / N-1	Revenu de l'exploitation exercice N-1	Revenu de l'exploitation exercice N	Variation en % / N-1
Activité de production									
Puissance maximale majorée	3 113	3 113		50 798	51 132	0,7%	158 134 089	159 173 916	0,7%
Nb de kWh produits	8 933 083	8 769 428	-1,8%	2,722	2,735	0,5%	24 316 006	23 984 386	-1,4%
Activité de dispatching									
Nb de km de réseaux HTA									
Activité de distribution									
Nb de km de réseaux (hors branchements)	172,117	174,197	1,2%	476 868	479 837	0,6%	82 077 168	83 586 049	1,8%
Activité de fourniture									
Nb de clients (abonnements)	2 099	2 151	2,5%	13 081	13 189	0,8%	27 456 580	28 369 539	3,3%
RE - "Forfaits"							291 983 843	295 113 889	1,1%
Résultat financier							1 395 976	-293 373	-121,0%
Partage des gains de rendement								300 170	
RE (Revenu de l'exploitation)							293 379 819	295 120 687	0,6%

4.4.1.2) Coûts d'Énergie (CE)

La composante CE correspond aux dépenses réelles liées à l'énergie, engagées par le Concessionnaire à savoir trois postes de charge :

$$CE = CUHPTF + E + T$$

- ➔ *CUHPTF* = valeur des combustibles (fioul, gazole, biocarburants), des huiles et des produits de traitement des fumées consommés pour la production thermique du Concessionnaire
- ➔ *E* = valeur de l'énergie électrique achetée, et de l'électricité d'origine renouvelable produite par le Concessionnaire.
- ➔ *T* = montant des redevances payées au concessionnaire de transport.

		2020			2021		
		l/kwh	Prix	Coût	l/kwh	Prix	Coût
Carburant : GO	C	2 461 760	62,63	154 177 919	2 461 556	64,37	158 439 807
Carburant : Fuel	C						
Urée	U						
Huiles	H	8 953	335,33	3 002 228	8 777	327,86	2 877 595
Energie achetée Hydro	E						
Energie achetée Solaire	E	123 762	37,25	4 610 108	109 982	36,30	3 992 444
Prod ENR EDT							
Transport	T						
CE Total				161 790 255			165 309 846

Prix des combustibles

	Gazole lles	Arrêté CM
Acpt 01/2021	52,818	Arrêté 2465 CM 17 décembre 2020
Acpt 02/2021	56,403	Arrêté 73 CM 28 janvier 2021 modifié par arrêté 97 du 1er février 2021
Acpt 03/2021	59,579	Arrêté 199 CM 24 février 2021
Acpt 04/2021	64,392	Arrêté 452 CM 26 mars 2021
Acpt 05/2021	66,808	Arrêté 618 CM 20 avril 2021
Acpt 06/2021	66,222	Arrêté 900 CM 20 mai 2021
Acpt 07/2021	68,328	Arrêté 1154 CM 24 juin 2021
Acpt 08/2021	76,377	Arrêté 1868 CM 30 août 2021
Acpt 10/2021	71,63	Arrêté 2137 CM 22 septembre 2021
Acpt 11/2021	71,63	Arrêté 2308 CM 21 octobre 2021
Acpt 12/2021	84,916	Arrêté 2637 CM 1er décembre 2021

4.4.2) Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

Depuis la signature de l'avenant 18 b les produits acquis au concessionnaire en raison de la vente d'énergie correspondent au Revenu Autorisé de l'exercice, comptablement ils sont constitués par le chiffre d'affaires énergie facturé aux clients et par une écriture de régularisation (produits constatés d'avance ou facture à établir pour la différence).

Ces écritures de régularisation sont globalisées au niveau de l'ensemble des concessions gérées par EDT et constituent soit une dette envers les clients lorsque le CA facturé est supérieur au Revenu Autorisé, soit une créance sur les clients dans le cas inverse.

Lorsque le résultat des concessions considérées dépasse le plafond fixé à l'avenant 18b, le concessionnaire réduit ses produits comptabilisés par le biais d'une écriture de « produits constatés d'avance ». Cette écriture est extournée l'exercice suivant, de sorte à ce que ses « Produits autorisés » soient égaux au RA de l'exercice réduit du dépassement de plafond.

Exercice	Dépassement plafond	RA (A)		écritures comptables (B)		A+B Produits autorisés
		RA hors plafond	Déduction plafond N-1	PCA plafond N	Extourne PCA plafond N-1	
N	50	1000	n/a	-50	n/a	950
N+1	80	1010	-50	-80	50	930
N+2	0	1020	-80	0	80	1020

Pour assurer une bonne transparence des comptes, cette réduction de produit est répartie par concession et processus dans les comptes des délégations.

L'impact sur les produits comptabilisés de la concession est :

	Revenu autorisé (A)	Plafonnement (B)	Produit autorisé (A)+(B)
Activité de production	183 158 302	-713 116	182 445 186
Activité de dispatching			0
Activité de distribution	83 586 049	-325 437	83 260 612
Activité de fourniture	28 369 539	-110 455	28 259 084
Résultat financier	-293 373	1 142	-292 231
Partage des gains de rendement	300 170	-1 169	299 001
Sous total (1)	295 120 687	-1 149 035	293 971 652
Carburant : GO	158 439 807	-616 876	157 822 931
Carburant : Fuel			0
Urée			0
Huiles	2 877 595	-11 204	2 866 391
Energie achetée Hydro			0
Energie achetée Solaire	3 992 444	-15 544	3 976 900
Prod ENR EDT			0
Transport			0
Sous total (2)	165 309 846	-643 624	164 666 222
Total (1)+(2)	460 430 533	-1 792 659	458 637 874

		Huahine						
		2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
CA facturé dans la concession	A	268 586 709	269 182 667	276 523 767	251 586 531	251 135 099	254 723 297	258 390 319
Péréquation	B	n/a	n/a	261 846 475	239 684 875	244 121 523	n/a	265 785 078
CA péréqué	C=A+B	n/a	n/a	538 370 242	491 271 406	495 256 622	n/a	524 175 397
Ecart RA/CA		191 843 824	185 987 407	n/a	n/a	22 629 355	245 097 180	n/a
Revenu autorisé		460 430 533	455 170 074	549 178 797	537 561 271	517 885 977	499 820 477	524 175 397
Annulation écart RA/CA		n/a	n/a	n/a	n/a	-22 629 355	n/a	n/a
Régularisation écart RA/CA antérieur		n/a	n/a	n/a	n/a	14 608 886	n/a	n/a
Impact du plafonnement du RA		-1 792 659						
Produits comptabilisés		458 637 874	455 170 074	538 370 242	491 271 406	509 865 508	499 820 477	524 175 397

Le détail du calcul du revenu autorisé ayant servi de base à cette répartition calculée conformément aux l'avenant 17b et 18b est détaillé au § 4.4.1

4.4.3) Annexe

DETAIL DES CHARGES D'ENERGIE	Réalisé 2021	Réalisé 2020
Nombre de kWh vendus îles (Consommés + Energie en compteur)	8 094 529	8 036 715
<u>Rendement électrique (kWh) Energie vendue / Energie produite et achetée</u>	89,7%	88,6%
<u>Nombre de kWh à produire ou acheter</u>		
Achat Photovoltaïque à 45 F/kWh	6 128	8 257
Achat Photovoltaïque à 40 F/kWh	40 190	50 519
Achat Photovoltaïque à 23,64 F/kWh	26 741	23 329
Achat Electra 40F/kWh	36 922	41 657
Total Production Photovoltaïque	109 982	123 762
Production Total EnR	109 982	123 762
Production brute thermique à produire	8 910 099	8 945 778
Production Nette thermique à produire	8 740 317	8 769 428
Total production (EDT et Autres)	9 020 081	9 069 540
<u>Consommation spécifique L/KWh</u>		
Gasol Centrale thermique	0,276	0,275
<u>Stock Matières Premières en volume (l)</u>		
Stock Initial	58 491	87 781
Achat Matière première	2 488 084	2 432 469
Stock Final	85 019	58 491
Consommation Matière 1ière	2 461 556	2 461 760
<u>Consommation spécifique compte L/KWh</u>	0,276	0,275
<u>Evolution des tarifs d'énergie primaire au litre (consommé pour le fuel, le GO et l'huile - acheté pour hydro et solaire)</u>		
Prix du gasoil îles	64,37 F	62,63 F
Production Photovoltaïque à 45 F/kWh	45,00 F	45,00 F
Production Photovoltaïque à 40 F/kWh	40,00 F	40,00 F
Production Photovoltaïque à 35 F/kWh	35,00 F	35,00 F
Production Photovoltaïque à 23,64 F/kWh	23,64 F	23,64 F
Prix de l'éolien	14,06 F	14,06 F
Prix huile	327,86 F	335,33 F
<u>Stock Matières Premières en XPF</u>		
Stock Initial	2 878 616	6 465 791
Achat Matière première	162 466 074	150 590 744
Stock Final	6 904 883	2 878 616
Consommation Matière 1ière	158 439 807	154 177 919
Huile	2 877 595	3 002 228
(CUHPF) Combustible urée, huiles....	161 317 402	157 180 147
(E) Energie achetée & ENR produite en XPF	3 992 444	4 610 108
(CE) TOTAL achat de matières premières	165 309 846	161 790 255

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation du patrimoine immobilier
- 5.2 Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Dépenses de renouvellement
- 5.5 Méthode relative aux charges calculées
- 5.6 Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année
- 5.7 Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 22
- 5.8 Plan de Renouvellement

5.1 - Variation du patrimoine immobilier

	2020 (yc TVA à reverser)	Acquisition	Variation de TVA à reverser	Cession	Total bilan 2021 (yc TVA à reverser)
Production	827 870 327	0 (1)	-11 337 557	-42 922 154 (2)	773 610 616 (2)
Distribution	1 143 866 000	52 625 095 (3)	-16 746 765	-133 920 182 (4)	1 045 824 148 (4)
Total	1 971 736 327	52 625 095	-28 084 322	-176 842 336	1 819 434 764
<i>Dont droit incorporel</i>					<i>28 932 090</i>

Détail Production :

(1) pas de mouvement

(2) Cession sur droit incorporel : -42 922 154 F.

Détail Distribution :

Libellé des chantiers	N° Chantier	Valeur Brute	Taux d'améliorant	Montant améliorant	Montant Renouvellement
14A1 LC 2020.001471 HUA	936540	1 069 525	100%	1 069 525	-
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 14		1 069 525		1 069 525	-
RESEAUX CP HUAHINE 2021	CP2020	408 717	100%	408 717	-
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	PM2200	10 793 804	12%	1 271 112	9 522 692
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 13		11 202 521		1 679 829	9 522 692
14B POSTE H5220 POMPAGE	PAREA	1 070 140	100%	1 070 140	
14B COFF ITI H5220 POMPAG	PAREA	2 317 645	100%	2 317 645	
14B AUT COMP H5220 POMPAG	PAREA	3 584 969	100%	3 584 969	
14B TRANSFO H5220 POMPAGE	PAREA	1 926 252	100%	1 926 252	
INT EXT 14B STAT°POMPAGE	PAREA	370 174	100%	370 174	
EXT 14B RSX STAT°POMPAGE	PAREA	1 586 459	100%	1 586 459	
EXT 14B RSX STAT°POMPAGE	PAREA	22 367 268	100%	22 367 268	
RSX SOUT TIERS HUA 2021	008805	2 638 581	100%	2 638 581	
COMPTAGE TIERS HUA 2021	BRT12/20	4 491 561	100%	4 491 561	
TOTAL FINANCEMENT TIERS HUAHINE		40 353 049		40 353 049	-
(3) TOTAL ACQUISITION DISTRIBUTION HUAHINE		52 625 095		43 102 403	9 522 692
COMPTAGES HUAHINE		(6 092 261)			
Droit incorporel		(127 827 921)			
TOTAL CESSION TIERS ET CONCEDANT		(133 920 182)			
(4) TOTAL CESSION DISTRIBUTION HUAHINE		(133 920 182)			

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 1,6 MF contre 3,6 MF fin 2020 soit une diminution de 2 MF.

5.2 - Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire*	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
AN TERRAIN CENT HUAHINE		01/01/1991	60	30 504 000	-	15 770 150	-	14 733 850
AMNGT TERRAIN CENT HUA	R22406	01/11/2004	46	1 430 065	-	532 103	-	897 962
AN CONST CONCEDANT HUAHIN	1991	01/01/1991	35	-	812 477	-	720 068	92 409
A.N CONSTRUCTION HUAHINE	1	01/01/1994	35	176 217 623	-	141 056 862	-	35 160 761
AMNGMT STOCK HUAHINE	R22902	02/11/2010	18	7 493 493	-	4 609 102	-	2 884 391
GENIE CIVIL INSTAL GRPE	R22801	01/01/2011	18	6 285 581	-	3 843 102	-	2 442 479
RENFORCEMT HANGAR HUAHINE	R22103	01/01/2011	18	2 025 104	-	1 238 180	-	786 924
MEC INSTALLAT° TERTIAIRES	R22401	01/08/2015	13	3 626 200	-	1 736 552	-	1 889 648
AGENC BAT INSTAL GRPE	R22801	01/01/2011	18	6 285 582	-	3 843 102	-	2 442 480
ECLAIRAGE ENTREPOT HUAHIN	R22105	01/03/2011	18	692 299	-	421 042	-	271 257
TVX BETONNAGE A L'ARRIERE	R22400	01/01/2015	14	1 089 232	-	544 829	-	544 403
F&P GE QSK60 CUMMINS À LA	R22208	01/01/2015	14	1 151 613	-	576 032	-	575 581
MOTEUR FG WILSON P250 HUA	R25600	12/10/2006	14	3 699 525	-	3 699 525	-	-
MOTEUR FG WILSON P625 HUA	R22401	27/09/2005	15	9 624 823	-	9 624 823	-	-
MOTEUR CUMMINS QSK60 HUAH	R22208	01/01/2015	7	45 102 960	-	44 112 331	-	990 629
MOTEUR CUMMINS QSK60 HUAH	R22601	01/06/2017	7	44 908 589	-	29 423 475	-	15 485 114
MOTEUR CUMMINS QSK60 HUAH	R22600	01/04/2017	7	47 450 087	-	32 221 487	-	15 228 599
ALTERNAT FG WILS P250 HUA	R25600	12/10/2006	14	1 609 250	-	1 609 250	-	-
ALTERNAT FG WILS P625 HUA	R22401	27/09/2005	15	2 783 185	-	2 783 185	-	-
ALTERNAT CUMMINS QSK60 HU	R22208	01/01/2015	14	13 060 980	-	6 382 599	-	6 678 381
ALTERNAT CUMMINS QSK60 HU	R22806	01/12/2009	15	11 642 122	-	9 491 439	-	2 150 683
ALTERNAT CUMMINS QSK60 HU	R22806	01/12/2009	10	11 642 122	-	11 642 122	-	-
ACCESSOIRE WILS P250 HUAH	R25600	12/10/2006	14	3 470 071	-	3 470 071	-	-
ACCESSOIRE WILS P625 HUAH	R22401	27/09/2005	15	10 531 523	-	10 531 523	-	-
ACCESSOIRE CUMMINS QSK60	R22208	01/01/2015	10	20 288 714	-	14 830 541	-	5 458 173
ACCESSOIRE CUMMINS QSK60	R22806	01/12/2009	11	22 654 424	-	22 654 424	-	-
ACCESSOIRE CUMMINS QSK60	R22806	01/12/2009	11	22 654 424	-	22 654 424	-	-
FIL COMB QSK60 HUAHINE	R22806	01/12/2009	19	1 229 808	-	779 292	-	450 516
FIL COMB QSK60 HUAHINE	R22801	01/01/2011	18	12 247 839	-	7 488 519	-	4 759 320
ENS COMPTAGE THOKEIM HUA	R22104	01/09/2011	17	1 817 907	-	1 084 631	-	733 276
F&P SONDE RADAR HUAHINE	R22202	01/05/2014	15	1 166 291	-	610 511	-	555 781

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire *	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
F&P AUTOMATE SUPERVIS°HUA	R22502	01/01/2016	13	972 532	-	449 066	-	523 466
FIL EAU QSK60 HUAHINE	R22806	01/12/2009	19	4 919 230	-	3 117 165	-	1 802 065
FIL EAU QSK60 HUAHINE	R22801	01/01/2011	18	12 921 848	-	7 900 618	-	5 021 230
EAU F&P QSK60 CUMMINS HUA	R22208	01/01/2015	14	9 514 660	-	4 759 192	-	4 755 468
TABLEAU CDE HTA HUAHINE	R22807	01/12/2009	19	28 998 231	-	18 375 290	-	10 622 941
FIL ENERGIE QSK60 HUAHINE	R22806	01/12/2009	19	14 571 325	-	9 233 402	-	5 337 923
CPL TABLEAU HTA CDE HUAHI	R22802	16/03/2010	19	5 580 674	-	3 497 995	-	2 082 679
FIL ENERGIE QSK60 HUAHINE	R22801	01/01/2011	18	20 103 866	-	12 291 816	-	7 812 050
SUPERVISION GE SEPAM ITI	R22900	01/01/2011	18	1 221 494	-	746 840	-	474 654
COFFRET COMPTAGE CENTRALE	R22200	01/06/2013	16	2 127 949	-	1 173 109	-	954 840
NRJ F&P QSK60 CUMMINS HUA	R22208	01/01/2015	14	7 790 317	-	3 896 683	-	3 893 634
NRJ AUTOMATE TWIDO HUA	R22501	01/01/2016	13	611 373	-	282 301	-	329 072
NV TGBT CENTRALE HUAHINE	R22700	01/02/2019	10	10 268 837	-	3 020 622	-	7 248 215
RENV CELLULES HTA HUAHINE	R22800	01/02/2019	10	19 142 514	-	5 630 852	-	13 511 662
FIL LUB QSK60 HUAHINE	R22806	01/12/2009	19	1 229 808	-	779 292	-	450 516
FIL LUB QSK60 HUAHINE	R22801	01/01/2011	18	913 358	-	558 441	-	354 917
TRAITEMT EAUX HUILEUSES	R22700	01/01/2008	21	1 535 933	-	1 024 556	-	511 377
EVACUAT°EFFLUENT LIQUIDE	R22800	01/08/2009	19	2 422 923	-	1 550 953	-	871 970
FIL ENVT QSK60 HUAHINE	R22806	01/12/2009	19	8 674 476	-	5 496 749	-	3 177 727
FIL ENVT QSK60 HUAHINE	R22801	01/01/2011	18	5 480 147	-	3 350 647	-	2 129 500
FIL ENVT REJET HUAHINE	R22901	01/08/2011	17	3 694 075	-	2 211 917	-	1 482 158
VASE FILTRE D'AMORÇAGE PR	R22207	01/04/2015	14	1 902 436	-	934 776	-	967 660
RENOVAT.SECU.INCENDIE HUA	R22803	03/09/2010	18	23 566 503	-	14 572 207	-	8 994 296
GPE MOTOPOMPE GMP HUAHINE	R22102	02/11/2010	18	3 917 129	-	2 409 350	-	1 507 779
F&P PASSERELLE ACCES FILT	R22106	01/01/2012	17	304 000	-	178 922	-	125 078
F&P PASSERELLE ACCES FILT	R22107	01/01/2012	17	304 000	-	178 922	-	125 078
INSTAL DETECTEUR IR3 STKG	R22109	01/01/2012	17	575 587	-	338 766	-	236 821
INST EVENTS CENT HUAHINE	R22201	01/03/2012	17	434 969	-	254 342	-	180 627
F&P PASSERELLE ACCES FILT	R22203	01/07/2012	17	255 000	-	146 924	-	108 076
F&P PASSERELLE ACCES FILT	R22204	01/07/2012	17	255 000	-	146 924	-	108 076
F&P GARDE CORPS HUAHINE	R22206	01/03/2013	16	455 000	-	254 119	-	200 881
INSTAL CAMERA IP HUAHINE	R22205	01/02/2014	15	2 898 100	-	1 539 007	-	1 359 093
RNV SSI CENTRALE HUAHINE	R22900	01/01/2020	25	5 979 527	-	478 362	-	5 501 164
FILIERES QSK60 HUAHINE	R22208	01/01/2015	14	36 057 556	-	18 035 834	-	18 021 722
TOTAL PRODUCTION HUAHINE				763 985 813	812 477	538 125 749	720 068	225 997 035

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire *	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
POSTE H1017 MAIRIE HUA	724040	20/02/2018	25	1 652 114	-	255 286	-	1 396 829
POSTE H1023 CENT CIAL HUA	724040	20/02/2018	25	639 000	-	98 739	-	540 261
CELLULES H1017 MAIRIE HUA	724040	20/02/2018	25	1 892 470	-	292 425	-	1 600 044
AUT COMP H1017 MAIRIE HUA	724040	20/02/2018	25	4 855 612	-	750 292	-	4 105 320
CELLULES H1023 CENT CCIAL	724040	20/02/2018	25	1 309 341	-	202 320	-	1 107 021
AUT COMP H1023 CENT CCIAL	724040	20/02/2018	25	1 956 748	-	302 358	-	1 654 390
TRANSFO 14A1 H3104 HUAHIN	211300	01/01/2014	25	2 309 337	-	739 241	-	1 570 096
TRANSFO 14A1 H3105 HUAHIN	211300	01/01/2014	25	2 309 337	-	739 241	-	1 570 096
TRANSFO H7007 LOTIS FAUNA	509865	01/07/2015	25	-	538 334	-	140 114	398 220
TRANSFO H1017 MAIRIE HUA	724040	20/02/2018	25	938 889	-	145 078	-	793 811
TRANSFO H1023 CENT CCIAL	724040	20/02/2018	25	1 267 978	-	195 929	-	1 072 050
POSE CABLE HTA S/ PONT DE	415860	01/01/2015	25	1 128 600	-	316 132	-	812 468
TRANSFO HUAHINE 98	1998	01/01/1998	25	3 930 123	-	3 775 072	-	155 051
TRANSFO HUAHINE 99	1999	01/01/1999	25	1 469 539	-	1 352 781	-	116 758
TRANSFO HUAHINE 2000	2000	01/01/2000	25	725 429	-	638 775	-	86 654
TRANSFO HUAHINE 2001	2001	01/01/2001	25	306 093	-	257 252	-	48 841
TRANSFO HUAHINE 2002	2002	01/01/2002	25	1 061 541	-	849 698	-	211 843
TRANSFO H61 HAAMENE HUA	480 170	01/06/2004	25	587 633	-	413 565	-	174 068
POSTE DP H61 FARE MAEVA	610290	25/07/2006	25	1 894 068	-	1 170 275	-	723 793
POSTE DP FARE MAEVA	610350	25/07/2006	25	2 865 559	-	1 770 523	-	1 095 036
POSTE DP FARE MAEVA	610350	25/07/2006	25	401 733	-	248 216	-	153 517
POSTE QT TARAVARI FITII	710680	01/10/2008	25	514 254	-	272 710	-	241 544
TRANSFO QT TARAVARI FITII	710680	01/10/2008	25	494 422	-	262 193	-	232 229
TRANSFO DP H7031 OPT FARE	002400	01/01/2012	25	697 133	-	279 006	-	418 127
TRANSFO DP H6292 FITII	205050	03/05/2012	25	1 527 424	-	590 716	-	936 708
POSTE HUAHINE 98	1998	01/01/1998	25	81 694	-	78 471	-	3 223
POSTE HUAHINE 99	1999	01/01/1999	25	7 240 469	-	6 665 199	-	575 270
POSTE DP HAAMENE HUAHINE	480 170	01/06/2004	25	1 829 177	-	1 287 340	-	541 837
POSTE DP COMMUNE HUAHINE	439 620	26/08/2005	25	5 480 730	-	3 586 349	-	1 894 381
SUPERVISION HUAHINE	545780	01/08/2006	25	5 994 498	-	3 699 180	-	2 295 318
POSTE DP HUAHINE 2008	CP	01/07/2008	25	4 366 560	-	2 359 617	-	2 006 943
POSTE DP HUAHINE 2009	CP	01/07/2009	25	571 820	-	286 129	-	285 691
RENFORC DP H61 H7031 OPT	002400	01/01/2012	25	1 447 130	-	579 169	-	867 961
MEP SELF DP H6292 FITII	205050	03/05/2012	25	1 656 476	-	640 625	-	1 015 851
IAT/IACM HAAPU HUAHINE	527150	01/01/2006	15	1 856 623	-	1 856 623	-	-

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire *	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
IAT/IACM MAROE HUAHINE	527500	01/01/2006	15	1 851 329	-	1 851 329	-	-
INTERRUPTEUR DISJ VPR HT	936460	30/10/2010	15	4 556 810	-	3 395 760	-	1 161 050
IAM BOUCLAGE TRAVERSIERE	903270	01/01/2012	15	1 789 300	-	1 193 520	-	595 780
IAM 14A1 436/MEM HUAHINE	211300	01/01/2014	15	1 885 888	-	1 006 151	-	879 737
REMP IAT H310 PAR DISJ	302840	26/06/2014	15	4 055 080	-	2 033 095	-	2 021 985
RENV 5 IAM H412B/H519A/H5	601504	01/06/2018	15	8 332 162	-	1 992 110	-	6 340 052
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	707590	01/01/2020	15	147 511	-	19 668	-	127 843
CELLULE TELECOMMANDE DANS	610320	01/01/2008	15	1 106 571	-	1 033 406	-	73 165
RES.AERIEN HUAHINE 98	1998	01/01/1998	25	46 716 084	-	44 873 038	-	1 843 046
RES.AERIEN HUAHINE 99	1999	01/01/1999	25	610 872	-	562 337	-	48 535
RESEAUX HUAHINE 1999	1999	01/01/1999	25	-	6 854 659	-	6 310 042	544 617
RES.AERIEN HUAHINE 2000	2000	01/01/2000	25	7 718 036	-	6 796 101	-	921 935
RESEAUX HUAHINE 2000	2000	01/01/2000	25	-	1 236 107	-	1 088 451	147 656
RES.AERIEN HUAHINE 2001	2001	01/01/2001	25	5 622 786	-	4 725 605	-	897 181
RESEAUX HUAHINE 2001	2001	01/01/2001	25	-	2 163 291	-	1 818 113	345 178
RESEAUX HUAHINE 2001	2001	01/01/2001	25	-	18 285 110	-	15 367 508	2 917 602
RES.AERIEN HUAHINE 2002	2002	01/01/2002	25	4 998 296	-	4 000 828	-	997 468
RESEAUX HUAHINE 2002	2002	01/01/2002	25	-	2 486 084	-	1 989 957	496 127
RESEAUX HUAHINE 2002	2002	01/01/2002	25	-	5 089 778	-	4 074 054	1 015 724
RES.AERIEN HUAHINE 2003	2003	01/01/2003	25	3 494 362	-	2 657 247	-	837 115
RESEAUX HUAHINE 2003	2003	01/01/2003	25	-	1 433 683	-	1 090 228	343 455
RESEAUX HUAHINE 2003	2003	01/01/2003	25	-	836 382	-	636 017	200 365
RESEAU BTA TAAEREU HUAHIN	D22402	27/05/2004	25	399 664	-	281 495	-	118 169
RESEAU CP 41906 2004 HUA	41 906	01/07/2004	25	964 508	-	675 631	-	288 877
RESEAUX HUAHINE 2004	2004	01/07/2004	25	-	7 791 486	-	5 457 883	2 333 603
RESEAUX HUAHINE 2004	2004	01/07/2004	25	-	233 648	-	163 669	69 979
RESEAU BTA COMMUNE HUAHIN	432 020	30/10/2004	25	3 557 232	-	2 444 647	-	1 112 585
EXT BTA AERIEN TEIHOTU	430 490	06/04/2005	25	108 068	-	72 397	-	35 671
EXT BTA AERI QTIER BELLAI	443 740	11/04/2005	25	319 741	-	214 025	-	105 716
EXT BTA QTIER UTAHIA FARE	443 760	22/04/2005	25	271 682	-	181 528	-	90 154
EXT BTA MLLE MAI VIOLETTE	430 500	28/04/2005	25	641 543	-	428 234	-	213 309
RESEAUX HUAHINE 2005	2005	01/06/2005	25	-	895 942	-	594 709	301 233
RESEAUX HUAHINE 2005	2005	01/06/2005	25	-	249 400	-	165 547	83 853
RESEAUX CP 51906 2005 HUA	51906	01/06/2005	25	68 642	-	45 563	-	23 079
REMPL CÂBLES CU HT PAREA	526 070	30/08/2005	25	1 710 061	-	1 118 239	-	591 822

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire *	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
RESEAUX HUAHINE 2006	TIERS	01/07/2006	25	-	178 408	-	110 701	67 707
RESEAU 15% EXT HUAHINE 06	CP	01/07/2006	25	27 418	-	17 013	-	10 405
RESEAU AERIEN QTIER SOC	610300	25/07/2006	25	1 847 916	-	1 141 759	-	706 157
RESEAU HTA/BTA FARE HUAHI	610350	25/07/2006	25	269 000	-	166 205	-	102 795
RES.AERIEN EXT QT FAREOA	514400	01/08/2006	25	203 560	-	125 616	-	77 944
RESEAUX HUAHINE 2007	CONCED	01/07/2007	25	-	91 780	-	53 278	38 502
RESEAUX HUAHINE 2007	TIERS	01/07/2007	25	-	2 434 410	-	1 413 158	1 021 252
RES AERIEN CP HUAHINE 07	CP	01/07/2007	25	6 422 028	-	3 727 943	-	2 694 085
15% QUOTE PART EDT 2007	71906	01/07/2007	25	237 553	-	137 898	-	99 655
EXT QT TEIHOARII/TUARIHIO	758750	28/04/2008	25	327 045	-	179 024	-	148 021
RESEAUX CP HUAHINE 2008	CP	01/07/2008	25	16 042 489	-	8 669 097	-	7 373 392
RESEAU 2008 CONCEDANT	2008	01/07/2008	25	-	78 872	-	42 621	36 251
RESEAUX 2008 TIERS	2008	01/07/2008	25	-	2 596 750	-	1 403 241	1 193 509
EXT A14 QT TARAVARI HUA	710680	01/10/2008	25	9 026 321	-	4 786 670	-	4 239 651
RESEAUX CP HUAHINE 2009	CP	01/07/2009	25	1 947 100	-	974 297	-	972 803
RESEAUX 2009 CONCEDANT	EXT.1209	01/12/2009	25	-	1 128 165	-	545 599	582 566
EXT 14A1 BTA QTIER TETUMU	853130	01/01/2010	25	1 465 075	-	703 557	-	761 518
RESEAUX CP HUAHINE 2010	CP 10/10	01/07/2010	25	495 637	-	228 183	-	267 454
RESEAUX 2010 CONCED HUAHI	BRCH2010	01/07/2010	25	-	1 712 027	-	788 189	923 838
RESEAUX 2010 TIERS HUAHIN	EXT2010	01/07/2010	25	-	2 373 332	-	1 092 643	1 280 689
MISE CONFORM. BTA QT COCO	903220	01/01/2011	25	1 111 082	-	489 120	-	621 962
MISE CONFORM. BTA QT ARAI	903230	01/01/2011	25	1 021 596	-	449 726	-	571 870
MISE CONFORM. BTA VILLAGE	903240	01/01/2011	25	5 948 908	-	2 618 823	-	3 330 085
MISE CONFORM. BTA VILLAGE	903260	01/01/2011	25	3 119 233	-	1 373 146	-	1 746 087
MISE CONFORM. BTA QT TEUR	903250	01/01/2011	25	1 605 738	-	706 877	-	898 861
RESEAU ZONE QUAI AEROPORT	035020	01/01/2011	25	410 086	-	180 528	-	229 558
RESEAUX CP HUAHINE 2011	CP	01/07/2011	25	14 342 373	-	6 029 298	-	8 313 075
RESEAUX 2011 CONCED HUA	BRCH2011	01/07/2011	25	-	209 749	-	88 175	121 574
RESEAUX 2011 TIERS HUAHIN	EXT2011	01/07/2011	25	-	1 526 714	-	641 805	884 909
EXT 14A1 BTA QT TETAHORA	116160	01/01/2012	25	236 234	-	94 545	-	141 689
MEC DE LA RAS-HT AU MAG	125300	01/01/2012	25	2 108 465	-	843 848	-	1 264 617
EXT 14A1 BTA QT LEFOC	130950	01/01/2012	25	2 098 753	-	839 961	-	1 258 792
RESEAU BOUCLAGE HUAHINE	903270	01/01/2012	25	8 203 154	-	3 283 060	-	4 920 094
EXT 14A1 BTA QT LEFOC HUA	204220	12/04/2012	25	654 501	-	254 628	-	399 873
EXT 14A1 BTA QT LEFOC HUA	200140	12/04/2012	25	1 117 055	-	434 580	-	682 475

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire *	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
RESEAUX CP HUAHINE 2012	CP	01/07/2012	25	47 848 244	-	18 195 442	-	29 652 802
RESEAUX CP HUAHINE 2013	CP 03/13	01/07/2013	25	50 367 836	-	17 138 864	-	33 228 972
DEVIAT°RESEAU HTA/BTA HUA	137030	11/07/2013	25	16 872 613	-	5 722 821	-	11 149 792
EXT 14A1 QT TEURURAI HUA	318940	01/01/2014	25	298 222	-	95 464	-	202 758
ART14A1 065779/CH/2013	330530	01/01/2014	25	839 034	-	268 583	-	570 451
EXT 14A1 436/MEM HUAHINE	211300	01/01/2014	25	1 552 293	-	496 904	-	1 055 389
RESEAUX CP HUAHINE 2014	CP2014	01/07/2014	25	60 527 289	-	18 174 769	-	42 352 519
RESEAUX CP HUAHINE 2015	CP2015	01/07/2015	25	28 146	-	7 326	-	20 821
RESEAUX CP HUAHINE 2016	CP2016	01/07/2016	25	2 269 569	-	499 678	-	1 769 891
RESEAUX 2016 CONCED HUAHI	BRT11/16	01/07/2016	25	-	92 853	-	20 443	72 410
RESEAUX CP HUAHINE 2017	CP2017	01/07/2017	25	594 698	-	107 143	-	487 554
ENFOUISS RSX HT/BTA FARE	724040	20/02/2018	25	6 118 879	-	945 492	-	5 173 386
RENV RESEAU HTA HUAHINE	735000	01/06/2018	25	38 293 659	-	5 493 304	-	32 800 355
RENV RSX HTA/BTA HUAHINE	824780	30/03/2019	25	67 949 140	-	7 498 606	-	60 450 533
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	707590	01/01/2020	25	4 977 742	-	398 219	-	4 579 523
RESEAUX CP HUAHINE 2020	CP2020	01/07/2020	25	123 202	-	7 399	-	115 803
RENV RSX HT/BT HUAHINE	PM2200	30/10/2020	25	11 161 362	-	522 291	-	10 639 071
SOUT HTA RESEAU AERIEN	610370	01/01/2008	35	16 521 399	-	6 612 439	-	9 908 960
EXT HT/BTAS A14 BAIE DE	710660	01/01/2008	35	19 207 220	-	7 687 399	-	11 519 821
EXT QT TEIHOARI/TUARIHIO	758750	28/04/2008	35	278 502	-	108 894	-	169 608
EXT A14 QT TARAVARI HUA	710680	01/10/2008	35	21 061 415	-	7 977 784	-	13 083 631
RESEAU BOUCLAGE HUAHINE	903270	01/01/2012	35	24 666 150	-	7 051 333	-	17 614 817
EXT 14A1 BTS Q.HENNEBUISE	138740	01/01/2012	35	1 034 676	-	295 784	-	738 892
EXT 14A1 QT TEURURAI HUA	318940	01/01/2014	35	336 293	-	76 893	-	259 399
EXT 14A1 436/MEM HUAHINE	211300	01/01/2014	35	32 082 088	-	7 335 560	-	24 746 528
POSE CABLE HTA S/ PONT DE	415860	01/01/2015	35	4 946 195	-	989 626	-	3 956 569
RESEAUX CP HUAHINE 2015	91906	01/07/2015	35	393 788	-	73 209	-	320 579
RSX SOUT TIERS HUA 2015	EXT11/15	01/07/2015	35	-	1 501 442	-	279 133	1 222 309
14A1 066425/CH/2013 QT TE	330550	15/03/2017	35	1 889 553	-	259 139	-	1 630 414
RSX SOUT TIERS HUA 2017	600235	01/07/2017	35	-	234 951	-	30 236	204 715
RESEAU CP HUAHINE 2017	91912	01/07/2017	35	68 931	-	8 871	-	60 061
ENFOUISS RSX HT/BTS FARE	724040	20/02/2018	35	39 730 429	-	4 385 120	-	35 345 309
RSX SOUT TIERS HUA 2018	728855	01/07/2018	35	-	243 424	-	24 371	219 053
ART 2 LC87264/CH/2017 HUA	72404A	03/05/2019	35	6 371 030	-	485 246	-	5 885 784
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	707590	01/01/2020	35	153 528	-	8 773	-	144 755

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire *	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
RSX SOUT TIERS HUA 2020	822485	01/07/2020	35	-	768 881	-	32 982	735 899
COMPTAGE HUAHINE 1991	1991	01/01/1991	20	-	13 878 874	-	13 878 874	-
COMPTAGE HUAHINE 92	1992	01/01/1992	20	872 885	-	872 885	-	-
COMPTAGE HUAHINE 1992	1992	01/01/1992	20	-	4 446 812	-	4 446 812	-
COMPTAGE HUAHINE 93	1993	01/01/1993	20	952 592	-	952 592	-	-
COMPTAGE HUAHINE 1993	1993	01/01/1993	20	-	786 280	-	786 280	-
COMPTAGE HUAHINE 94	1994	01/01/1994	20	2 643 358	-	2 643 358	-	-
COMPTAGE HUAHINE 1994	1994	01/01/1994	20	-	5 630 469	-	5 630 469	-
COMPTAGE HUAHINE 95	1995	01/01/1995	20	1 655 793	-	1 655 793	-	-
COMPTAGE HUAHINE 1995	1995	01/01/1995	20	-	1 706 855	-	1 706 855	-
COMPTAGE HUAHINE 96	1996	01/01/1996	20	914 863	-	914 863	-	-
COMPTAGE HUAHINE 1996	1996	01/01/1996	20	-	6 663 413	-	6 663 413	-
COMPTAGE HUAHINE 97	1997	01/01/1997	24	964 081	-	964 081	-	-
COMPTAGE HUAHINE 1997	1997	01/01/1997	24	-	5 467 831	-	5 467 831	-
COMPTAGE HUAHINE 98	1998	01/01/1998	23	847 130	-	847 130	-	-
COMPTAGE HUAHINE 1998	1998	01/01/1998	23	-	6 327 791	-	6 327 791	-
COMPTAGE HUAHINE 99	1999	01/01/1999	22	847 701	-	847 701	-	-
COMPTAGE HUAHINE 1999	1999	01/01/1999	22	-	6 993 888	-	6 993 888	-
COMPTAGE HUAHINE 2000	2000	01/01/2000	21	1 840 766	-	1 840 766	-	-
COMPTAGE HUAHINE 2000	2000	01/01/2000	21	-	6 309 070	-	6 309 070	-
COMPTAGE HUAHINE 2001	2001	01/01/2001	20	134 559	-	134 559	-	-
COMPTAGE HUAHINE 2001	2001	01/01/2001	20	-	5 488 939	-	5 488 939	-
COMPTAGE HUAHINE 2002	2002	01/01/2002	20	1 594 456	-	1 594 456	-	-
COMPTAGE HUAHINE 2002	2002	01/01/2002	20	-	6 904 948	-	6 904 948	-
COMPTAGE HUAHINE 2003	2003	01/01/2003	20	-	4 675 567	-	4 444 351	231 216
POSE COMPTEURS 2004 HUA	41 901	01/07/2004	20	1 006 344	-	881 171	-	125 173
BRANCHEMENT HUAHINE 2004	2004	01/07/2004	20	-	4 833 844	-	4 232 593	601 251
COMPTAGE HUAHINE 2005	2005	01/06/2005	20	-	3 890 252	-	3 227 843	662 409
POSE COMPTEUR CP HUAHINE	51901	01/07/2005	20	1 145 655	-	945 872	-	199 783
BRCHT/CPTAGES CP HUAHINE	CP	01/07/2006	20	1 852 340	-	1 436 705	-	415 635
BRCHT HUAHINE 2006	TIERS	01/07/2006	20	-	2 614 812	-	2 028 091	586 721
BRCHT AERIEN COLOMBANI JC	534680	01/01/2007	20	51 184	-	38 409	-	12 775
BRCHT AEROSOUT TERAIRI	650450	01/01/2007	20	51 373	-	38 551	-	12 822
BCHT AEROSOUT RIMO MANUEL	650440	01/01/2007	20	35 649	-	26 751	-	8 898
BRCHT/CPTAGES CP HUAHINE	CP	01/07/2007	20	1 769 938	-	1 284 296	-	485 642

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire *	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
BRCHT HUAHINE 2007	TIERS	01/07/2007	20	-	4 721 689	-	3 426 135	1 295 554
BRCHT/CPTAGES CP HUAHINE	CP	01/07/2008	20	1 554 242	-	1 049 859	-	504 383
BRCHT 2008 FINANC TIERS	TIERS	01/07/2008	20	-	3 625 919	-	2 449 234	1 176 685
BRCHT/CPTAGE HUAHINE 2009	CP	01/07/2009	20	2 510 484	-	1 570 256	-	940 228
BRCHT 2009 FINANC.TIERS	BRCHT12	01/12/2009	20	-	3 422 003	-	2 068 671	1 353 332
BRCHT/CPTAGE HUAHINE 2010	CP	01/07/2010	20	905 176	-	520 910	-	384 266
COMPTAGE TIERS HUA 2010	2010	01/07/2010	20	-	2 837 072	-	1 632 677	1 204 395
BRCHT/CPTAG HUAHINE 2011	CP	01/07/2011	20	3 663 523	-	1 925 106	-	1 738 417
COMPTAGE TIERS HUA 2011	2011	01/07/2011	20	-	3 462 887	-	1 819 676	1 643 211
BRCHT/CPTAGES HUAHINE	CP	01/07/2012	20	1 212 708	-	576 452	-	636 256
COMPTAGE TIERS HUA 2012	BRCH2012	01/07/2012	20	-	3 570 827	-	1 697 366	1 873 461
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP 03/13	01/07/2013	20	865 740	-	368 236	-	497 504
COMPTAGE TIERS HUA 2013	BRT03/13	01/07/2013	20	-	2 564 020	-	1 090 587	1 473 433
CPTEURS SOLAIRE HUA 2013	2013	01/07/2013	20	-	208 018	-	88 479	119 539
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP2014	01/07/2014	20	731 445	-	274 542	-	456 902
COMPTAGE TIERS HUA 2014	BRT12/13	01/07/2014	20	-	3 227 553	-	1 211 438	2 016 115
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP2015	01/07/2015	20	884 896	-	287 894	-	597 002
COMPTAGE TIERS HUA 2015	BRT11/14	01/07/2015	20	-	3 041 743	-	989 608	2 052 135
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP2016	01/07/2016	20	3 304 241	-	909 345	-	2 394 896
COMPTAGE TIERS HUA 2016	BRT12/15	01/07/2016	20	-	2 485 535	-	684 033	1 801 502
COMPTAGE TIERS HUA 2017	BRT12/16	01/07/2017	20	-	2 756 822	-	620 851	2 135 971
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP2017	01/07/2017	20	1 621 685	-	365 212	-	1 256 473
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP2018	01/07/2018	20	412 998	-	72 360	-	340 639
COMPTAGE TIERS HUA 2018	BRT11/18	01/07/2018	20	-	2 002 924	-	350 923	1 652 001
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP2019	01/07/2019	20	4 680 166	-	585 982	-	4 094 184
COMPTAGE TIERS HUA 2019	BRT11/19	01/07/2019	20	-	2 889 568	-	361 790	2 527 778
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP2020	01/07/2020	20	8 754 937	-	657 220	-	8 097 717
COMPTAGE TIERS HUA 2020	BRT12/19	01/07/2020	20	-	3 780 975	-	283 832	3 497 143
14B POSTE H5220 POMPAGE	PAREA	01/01/2021	25	-	1 070 140	-	42 688	1 027 452
14B COFF ITI H5220 POMPAG	PAREA	01/01/2021	25	-	2 317 645	-	92 452	2 225 193
14B AUT COMP H5220 POMPAG	PAREA	01/01/2021	25	-	3 584 969	-	143 006	3 441 963
14B TRANSFO H5220 POMPAGE	PAREA	01/01/2021	25	-	1 926 252	-	76 839	1 849 413
INT EXT 14B STAT*POMPAGE	PAREA	01/01/2021	15	-	370 174	-	24 611	345 563
EXT 14B RSX STAT*POMPAGE	PAREA	01/01/2021	25	-	1 586 459	-	63 285	1 523 174
14A1 LC 2020.001471 HUA	936540	01/01/2021	35	1 180 756	-	33 643	-	1 147 112

Composants	N° chantier	Date de mise en service	Durée de vie en année	Valeur Brute Concessionnaire*	Valeur Brute Tiers	Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique avec TVA à reverser
EXT 14B RSX STAT*POMPAGE	PAREA	01/01/2021	35	-	22 367 268	-	637 314	21 729 954
RSX SOUT TIERS HUA 2021	008805	01/07/2021	35	-	2 638 581	-	37 797	2 600 784
RESEAUX CP HUAHINE 2021	91912	01/07/2021	35	451 224	-	6 464	-	444 760
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	CP2021	01/07/2021	20	11 916 360	-	298 725	-	11 617 634
COMPTAGE TIERS HUA 2021	BRT12/20	01/07/2021	20	-	4 491 561	-	112 597	4 378 964
TOTAL DISTRIBUTION HUAHINE				790 868 473	234 835 911	303 364 399	150 006 802	572 333 182
TOTAL HUAHINE				1 554 854 286	235 648 388	841 490 148	150 726 870	798 330 217

	Production	distribution	total
Valeur Brute Concessionnaire*	763 985 813	790 868 473	1 554 854 286
Valeur Brute Tiers	812 477	234 835 911	235 648 388
Immobilisations incorporelles	8 812 326	20 119 764	28 932 090
Valeur brute total immo concédées	773 610 616	1 045 824 148	1 819 434 764

*Ces valeurs intègrent la TVA à régulariser en fin de concession (articles 345-17 et 345-18 du code des impôts) dont l'application a été confirmée par un courrier de la DICP en date du 9 février 2021, dans le cadre d'une procédure de rescrit fiscal.

La loi fiscale applicable en Polynésie exigeait que la TVA sur immobilisations initialement déduite fasse l'objet d'une régularisation en fin de concession.

Cette régularisation consistait à reverser au trésor le montant de la TVA initialement déduite sur acquisition d'immobilisation sous déduction de un 10ème par année ou fraction d'année de détention.

Le 9 février 2022, à l'issue d'analyses juridiques poussées et d'une nouvelle procédure de rescrit, l'administration a modifié sa doctrine en reconsidérant le principe de régularisation mentionné ci-dessus.

Cette modification – applicable à compter du 9 février 2022 - prévoit qu'à partir de cette date les biens de retour qui reviendront au concédant sont dispensés de régularisation de TVA.

Les conséquences comptables de l'évolution de cette doctrine fiscale seront appréhendées dans les comptes de l'exercice 2022 avec en particulier la valeur la correction de la valeur des immobilisations mises en services dans les 10 dernières années de la concession

5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements

Distribution :

Dotation de l'article 14 A1 :

Cf. 5.1 – Variation du patrimoine immobilier

5.4 - Dépenses de renouvellements réalisées dans l'année

Plan 2018 / 2020 soumis au concédant le 15 avril 2019

Production

	2018	2019	2020	Total
G4			13 713 825	13 713 825
S/T Groupes	-	-	13 713 825	13 713 825
Filières	21 423 753			21 423 753
Bâtiments				
Total	21 423 753	-	13 713 825	35 137 578

Distribution

	Transfo.	IAT IAM	Réseaux HT	Réseaux BT	Branchements et comptages	Total
Quantité		3	399	159	129	
Montant	3 068 518	6 000 000	101 816 696	24 436 007	13 136 110	148 457 331

Réalisé

	Production	Distribution	Total
2018	-	65 788 792	65 788 792
2019	26 330 675	67 078 521	93 409 196
2020	5 480 776	19 189 118	24 669 894
2021	-	9 522 692	9 522 692
2021 régul TVA à reverser	9 114 182	1 795 960	10 910 142
Cumul	40 925 633	163 375 083	204 300 716

Reste à faire sur plan 2018 / 2020

	Production	Distribution	Total
Plan 2018 / 2020	35 137 578	148 457 331	183 594 909
- Réalisé	(40 925 633)	(163 375 083)	(204 300 716)
+ Ajustement du plan	11 576 110	29 835 505	41 411 615
Reste à faire	(5 788 055)	(14 917 752)	(20 705 807)

(-) = dépassement du plan par le réalisé

(+) = réalisé inférieur au plan / dette envers le concédant

5.5 - Méthode relative aux charges calculées

5.5.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
« le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession ;
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants ;
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée ;
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.5.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

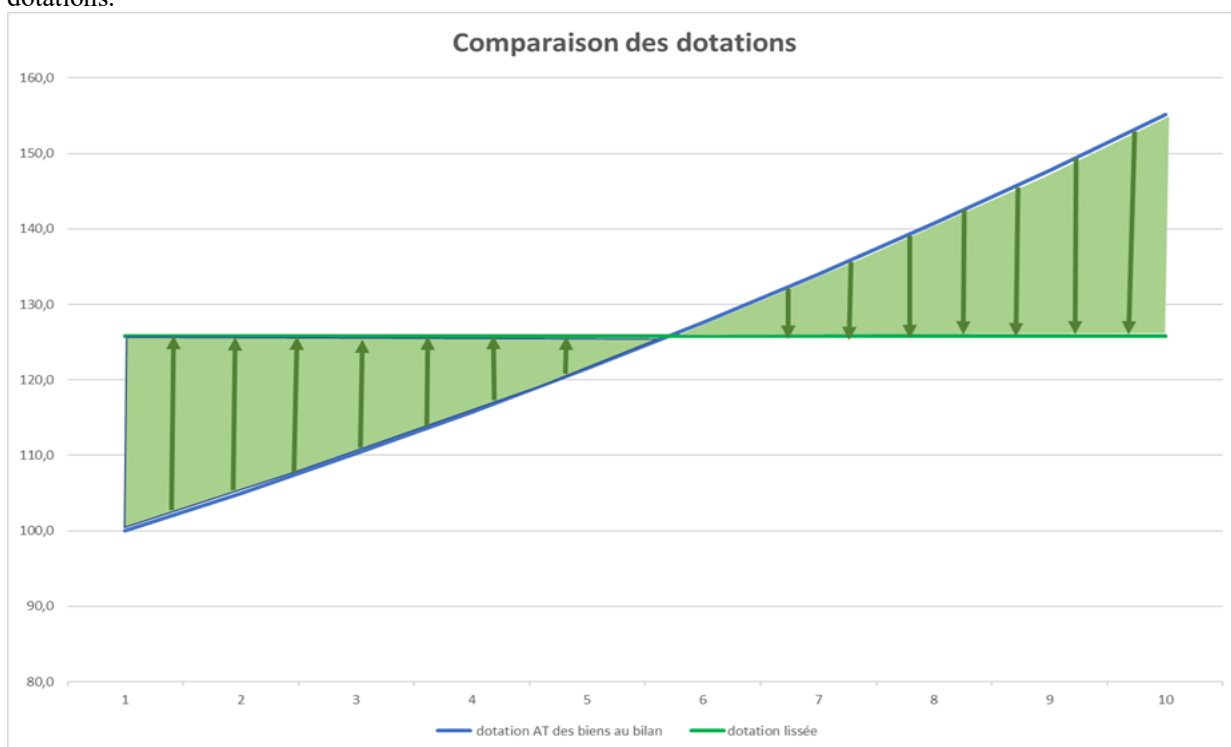
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan.

Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage.

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée.

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

Production :

Traitement de l'existant y/c renouvellement

	2017	2018	2019	2020	2021
		chiffres 2018	biens au bilan	hors améliorant	
VO Ouverture corporel	787 347 270	794 734 138	746 316 342	771 878 292	773 456 499
VO Ouverture incorporel	0	51 734 480	51 734 480	51 734 480	51 734 480
acquisitions	87 793 418	-	26 330 675	5 480 776	-
corrections n-1					
transferts et TVA à reverser		16 658 550	3 080 689	712 500	(11 337 557)
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)					
- origine financement concession	(80 406 550)	(65 076 346)	(3 849 414)	(4 615 069)	(42 922 154)
				165,7%	165,7%
- origine financement tiers	-	-	-	-	-
VO Clôture	794 734 138	798 050 822	823 612 772	825 190 979	770 931 268
- Financements tiers cumul	(812 477)	(812 477)	(812 477)	(812 477)	(812 477)
- IFC biens au bilan clôture	(24 970 548)	(25 517 149)	(26 571 183)	(7 535 625)	n/a
- IFC améliorant cumulé				n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	(24 970 548)	(25 517 149)	(26 571 183)	(7 535 625)	(7 450 477)
- IFC renouvellement exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
				0%	0%
- IFC hors biens améliorants	(24 970 548)	(25 517 149)	(26 571 183)	(7 535 625)	(7 450 477)
base amortissable	768 951 113	771 721 196	796 229 112	816 842 877	762 668 314
cumul doté à l'ouverture	669 862 196	694 634 425	671 232 163	731 800 930	772 014 369
réintégration AT sur incorporel		51 734 480	-	-	-
sortie AT sur sortie immo		(145 482 896)	(3 849 414)	(4 615 069)	(42 922 154)
reste à amortir	99 088 917	170 835 187	128 846 363	89 657 016	33 576 099
nb années restantes	4	3	2	2	1
dotation exercice	24 772 229	70 346 154	64 418 181	44 828 508	33 576 099
dotations cumulées	694 634 425	671 232 163	731 800 930	772 014 369	762 668 314
Vo - fin tiers - IFC - dotations	74 316 688	100 489 033	64 428 182	44 828 508	-

mécanisme de lissage des AT

Actif/Passif de renouvellement ouverture	(180 801 036)	(164 486 809)	(126 728 282)	(80 909 369)	(40 454 684)
dotations/reprisesB	16 314 227	37 758 527	45 818 913	40 454 685	40 454 684
Actif/Passif de renouvellement clôture	(164 486 809)	(126 728 282)	(80 909 369)	(40 454 684)	-
dotation aux amortissements A	(24 772 229)	(70 346 154)	(64 418 181)	(44 828 508)	(33 576 099)
dotation hors améliorant, lissée A+B	(8 458 002)	(32 587 627)	(18 599 268)	(4 373 823)	6 878 585
moyenne des dotations	(11 428 027)	(11 428 027)	(11 428 027)	(11 428 027)	(11 428 027)
écart sur moyenne exercice	2 970 025	(21 159 600)	(7 171 241)	7 054 204	18 306 612
écart sur moyenne en cumulé	2 970 025	(18 189 575)	(25 360 816)	(18 306 612)	-

Traitement de l'améliorant

	2017	2018	2019	2020	2021
VO Ouverture	-	-	1 615 314	2 679 348	2 679 348
acquisitions financement concession	-	1 615 314	1 064 034	-	-
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-
VO Clôture	-	1 615 314	2 679 348	2 679 348	2 679 348
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice		0%	0%	(1 039 267)	-
		0%	0%	0%	0%
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	(1 039 267)	(1 039 267)
		0%	0%	39%	39%
base amortissable	-	1 615 314	2 679 348	1 640 081	1 640 081
cumul dot à l'ouverture	0	-	(538 438)	(1 608 893)	(1 624 487)
reste à amortir	-	1 615 314	2 140 910	31 188	15 594
nb années restantes	4	3	2	2	1
dotation exercice	-	(538 438)	(1 070 455)	(15 594)	(15 594)
dotations cumulées	-	(538 438)	(1 608 893)	(1 624 487)	(1 640 081)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	1 076 876	1 070 455	15 594	-
impact exercice(+) = produit	(8 458 002)	(33 126 065)	(19 669 723)	(4 389 417)	6 862 991

Distribution :

Traitement de l'existant y/c renouvellement					
	2017	2018	2019	2020	2021
		chiffres 2018	biens au bilan	hors améliorant	
VO Ouverture corporel	756 417 180	756 982 482	830 846 042	903 106 085	919 901 978
VO Ouverture incorporel	-	147 947 685	147 947 685	147 947 685	147 947 685
acquisitions	1 747 354	65 788 792	67 078 521	19 189 118	9 522 692
acquisitions financement Tiers					
transferts et TVA à reverser		8 199 953	7 848 187	2 494 585	(16 746 765)
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)					
- origine financement concession	(1 182 052)				(127 827 921)
				1,8%	1,8%
- origine financement tiers	-	(125 185)	(2 666 665)	(4 887 810)	(6 092 261)
VO Clôture	756 982 482	978 793 727	1 051 053 770	1 067 849 663	926 705 408
- Financements tiers cumul	(195 577 238)	(195 452 053)	(192 785 388)	(187 897 578)	(181 805 317)
- IFC biens au bilan clôture	(42 182 095)	(84 441 366)	(49 680 196)	(31 642 640)	n/a
- IFC améliorant cumulé				n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	(42 182 095)	(84 441 366)	(49 680 196)	(31 642 640)	(76 867 855)
- IFC renouvellement exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	(42 182 095)	(84 441 366)	(49 680 196)	(31 642 640)	(76 867 855)
base amortissable	519 223 149	698 900 308	808 588 186	848 309 445	668 032 237
cumul doté à l'ouverture	451 239 484	468 235 400	617 145 712	714 725 434	781 517 440
réintégration AT sur incorporel		106 765 552			
sortie AT sur sortie immo		(886 539)	-	-	(127 827 921)
reste à amortir	67 983 665	124 785 895	191 442 474	133 584 011	14 342 718
nb années restantes	4	3	2	2	1
dotation exercice	16 995 916	43 031 299	97 579 723	66 792 006	14 342 718
dotations cumulées	468 235 400	617 145 712	714 725 434	781 517 440	668 032 237
Vo - fin tiers - IFC - dotations	50 987 749	81 754 597	93 862 752	66 792 006	-
mécanisme de lissage des AT					
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(143 248 199)	(144 845 995)	(125 006 969)	(80 353 699)	(40 176 850)
dotations/reprises B	(1 597 796)	19 839 026	44 653 270	40 176 849	40 176 850
Actif/Passif de renouvellement clôture	(144 845 995)	(125 006 969)	(80 353 699)	(40 176 850)	-
dotation aux amortissements A	(16 995 916)	(43 031 299)	(97 579 723)	(66 792 006)	(14 342 718)
dotation hors améliorant, lissée A+B	(18 593 712)	(23 192 273)	(52 926 453)	(26 615 157)	25 834 132
moyenne des dotations	(19 098 692)	(19 098 692)	(19 098 692)	(19 098 692)	(19 098 692)
écart sur moyenne exercice	504 980	(4 093 580)	(33 827 760)	(7 516 464)	44 932 824
écart sur moyenne en cumulé	504 980	(3 588 600)	(37 416 360)	(44 932 824)	-
Traitement de l'améliorant					
	2017	2018	2019	2020	2021
VO Ouverture	-	5 212 924	57 105 572	66 926 850	76 016 337
acquisitions financement concession	2 221 151	49 646 300	6 931 710	4 539 631	2 749 354
acquisitions autres financement Tiers	2 991 773	2 246 348	2 889 568	4 549 856	40 353 049
VO Clôture	5 212 924	57 105 572	66 926 850	76 016 337	119 118 740
Financements tiers cumul	(2 991 773)	(5 238 121)	(8 127 689)	(12 677 545)	(53 030 594)
- IFC améliorant exercice				(6 844 789)	(2 749 354)
	0%	0%	0%	0%	0%
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	(6 844 789)	(9 594 143)
	0%	0%	0%	11%	15%
base amortissable	2 221 151	51 867 451	58 799 161	56 494 003	56 494 003
cumul doté à l'ouverture	0	(555 288)	(17 659 342)	(38 229 252)	(47 361 627)
reste à amortir	2 221 151	51 312 163	41 139 819	18 264 751	9 132 375
nb années restantes	4	3	2	2	1
dotation exercice	(555 288)	(17 104 054)	(20 569 909)	(9 132 375)	(9 132 375)
dotations cumulées	(555 288)	(17 659 342)	(38 229 252)	(47 361 627)	(56 494 003)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	1 665 863	34 208 109	20 569 909	9 132 375	-
impact exercice(+) = produit	(19 149 000)	(40 296 327)	(73 496 362)	(35 747 532)	16 701 757

5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année

Cf paragraphe 1 – Variation du patrimoine immobilier

5.7 - Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 22

L'article 22 « REPRISE DES INSTALLATIONS EN FIN DE CONCESSION » du cahier des charges prévoit qu'il sera attribué une indemnité au concessionnaire pour la valeur non amortie des ouvrages faisant partie intégrante de la concession, établis par le concessionnaire pendant les dix dernières années de la concession et pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur premier établissement.

Cette indemnité sera égale au montant réajusté conformément à l'Article 27, des dépenses dûment justifiées par le concessionnaire, sauf déduction pour chaque ouvrage de 1/10ème de cette valeur réajustée pour chaque année entière légale écoulée depuis son achèvement.

L'amortissement correspondant, dit amortissement de caducité, sera, chaque année, égal à 1/N de la valeur des ouvrages, N étant le nombre d'années restant à courir avant la fin de la concession (pour N > 10) et égal à 1/10 pour de la valeur des ouvrages pour les dix dernières années de la concession.

- Application de la formule

Pour les concessions prenant fin en 2020, les acquisitions de biens réalisées par le concessionnaire au cours de la période du 01/01/2010 au 30/09/2020 donneront lieu à indemnisation.

L'indemnité de fin de concession comportera un nombre de 10^{ème} de la valeur d'origine égal à : 10 – (2020 – (année de mise en service+1)).

années civiles	10 dernières années	exemple de date de mise en service										
		avril 2010	février 2011	mars 2012	mars 2013	mars 2014	mars 2015	mars 2016	avril 2017	mai 2018	juin 2019	juillet 2020
2018												
2019												
2020												
2021	10		non									
2022	9		1	non								
2023	8		1	1	non							
2024	7		1	1	1	non						
2025	6		1	1	1	1	non					
2026	5		1	1	1	1	1	non				
2027	4		1	1	1	1	1	1	non			
2028	3		1	1	1	1	1	1	1	non		
2029	2		1	1	1	1	1	1	1	1	non	
2030	1		non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
nb de 10èmes à déduire			8	7	6	5	4	3	2	1	0	0
IFC en % de la Vo		n/a	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	100%

Actifs Immobilisés	Date de mise en service	Valeur Brute Concessionnaire	Taux améliorant	Base Améliorant	Tva à Reverse	Nb de 10ème à déduire	IFC	IFC s/ TVA à reverser	Total IFC
ECLAIRAGE ENTREPOT HUAHIN	01/03/2011	692 299	100%	692 299	9 000	8	(136 660)	(1 800)	(138 460)
TVX BETONNAGE A L'ARRIERE	01/01/2015	1 089 232	100%	1 089 232	13 801	5	(537 716)	(6 901)	(544 616)
ENS COMPTAGE THOKEIM HUA	01/09/2011	1 817 907	100%	1 817 907	23 633	8	(358 855)	(4 727)	(363 581)
F&P SONDE RADAR HUAHINE	01/05/2014	1 166 291	100%	1 166 291	14 967	5	(575 662)	(7 484)	(583 146)
F&P AUTOMATE SUPERVIS°HUA	01/01/2016	972 532	100%	972 532	12 168	4	(576 218)	(7 301)	(583 519)
COFFRET COMPTAGE CENTRALE	01/06/2013	2 127 949	100%	2 127 949	27 663	6	(840 114)	(11 065)	(851 180)
NRJ AUTOMATE TWIDO HUA	01/01/2016	611 373	100%	611 373	7 650	4	(362 234)	(4 590)	(366 824)
NV TGBT CENTRALE HUAHINE	01/02/2019	10 268 837	10%	1 026 884	123 836	-	(1 014 500)	(12 384)	(1 026 884)
FIL ENVT REJET HUAHINE	01/08/2011	3 694 075	100%	3 694 075	48 023	8	(729 210)	(9 605)	(738 815)
VASE FILTRE D'AMORÇAGE PR	01/04/2015	1 902 436	100%	1 902 436	24 105	4	(1 126 999)	(14 463)	(1 141 462)
F&P PASSERELLE ACCES FILT	01/01/2012	304 000	100%	304 000	3 952	8	(60 010)	(790)	(60 800)
F&P PASSERELLE ACCES FILT	01/01/2012	304 000	100%	304 000	3 952	8	(60 010)	(790)	(60 800)
INSTAL DETECTEUR IR3 STKG	01/01/2012	575 587	100%	575 587	7 483	8	(113 621)	(1 497)	(115 117)
INST EVENTS CENT HUAHINE	01/03/2012	434 969	100%	434 969	5 655	7	(128 794)	(1 696)	(130 491)
F&P PASSERELLE ACCES FILT	01/07/2012	255 000	100%	255 000	3 315	7	(75 506)	(995)	(76 500)
F&P PASSERELLE ACCES FILT	01/07/2012	255 000	100%	255 000	3 315	7	(75 506)	(995)	(76 500)
F&P GARDE CORPS HUAHINE	01/03/2013	455 000	100%	455 000	5 915	6	(179 634)	(2 366)	(182 000)
INSTAL CAMERA IP HUAHINE	01/02/2014	2 898 100	100%	2 898 100	37 192	5	(1 430 454)	(18 596)	(1 449 050)
PRODUCTION HUAHINE		29 824 587		20 582 634	375 624		(8 381 701)	(108 043)	(8 489 744)
POSTE H1017 MAIRIE HUA	20/02/2018	1 652 114	100%	1 652 114	100 833	1	(1 296 276)	(84 258)	(1 380 534)
CELLULES H1017 MAIRIE HUA	20/02/2018	1 892 470	100%	1 892 470	115 503	1	(1 484 863)	(96 516)	(1 581 379)
AUT COMP H1017 MAIRIE HUA	20/02/2018	4 855 612	100%	4 855 612	296 352	1	(3 809 793)	(247 637)	(4 057 429)
TRANSFO 14A1 H3104 HUAHIN	01/01/2014	2 309 337	100%	2 309 337	29 636	6	(911 880)	(11 854)	(923 735)
TRANSFO 14A1 H3105 HUAHIN	01/01/2014	2 309 337	100%	2 309 337	29 636	6	(911 880)	(11 854)	(923 735)
TRANSFO H1017 MAIRIE HUA	20/02/2018	938 889	100%	938 889	57 303	1	(736 668)	(47 883)	(784 551)
POSE CABLE HTA S/ PONT DE	01/01/2015	1 128 600	100%	1 128 600	28 600	5	(550 000)	(14 300)	(564 300)
TRANSFO DP H7031 OPT FARE	01/01/2012	697 133	69%	481 022	-	8	(96 204)	-	(96 204)
TRANSFO DP H6292 FITII	03/05/2012	1 527 424	100%	1 527 424	-	7	(458 227)	-	(458 227)
RENFORC DP H61 H7031 OPT	01/01/2012	1 447 130	69%	998 520	-	8	(199 704)	-	(199 704)
MEP SELF DP H6292 FITII	03/05/2012	1 656 476	100%	1 656 476	-	7	(496 943)	-	(496 943)
IAM BOUCLAGE TRAVERSIERE	01/01/2012	1 789 300	100%	1 789 300	-	8	(357 860)	-	(357 860)
IAM 14A1 436/MEM HUAHINE	01/01/2014	1 885 888	100%	1 885 888	24 202	6	(744 674)	(9 681)	(754 355)
REMP IAT H310 PAR DISJ	26/06/2014	4 055 080	50%	2 027 540	52 040	5	(1 000 760)	(13 010)	(1 013 770)
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	01/01/2020	147 511	100%	147 511	12 304	0	(135 207)	(12 304)	(147 511)
RESEAU CP HUAHINE 2011	01/07/2011	14 342 373	1%	192 188	-	8	(38 438)	-	(38 438)
EXT 14A1 BTA QT TETAHORA	01/01/2012	236 234	100%	236 234	-	8	(47 247)	-	(47 247)
EXT 14A1 BTA QT LEFOC	01/01/2012	2 098 753	100%	2 098 753	-	8	(419 751)	-	(419 751)
RESEAU BOUCLAGE HUAHINE	01/01/2012	8 203 154	100%	8 203 154	-	8	(1 640 631)	-	(1 640 631)
EXT 14A1 BTA QT LEFOC HUA	12/04/2012	654 501	100%	654 501	-	7	(196 350)	-	(196 350)
EXT 14A1 BTA QT LEFOC HUA	12/04/2012	1 117 055	100%	1 117 055	-	7	(335 117)	-	(335 117)
EXT 14A1 QT TEURURAI HUA	01/01/2014	298 222	100%	298 222	3 827	6	(117 758)	(1 531)	(119 289)
ART14A1 065779/CH/2013	01/01/2014	839 034	100%	839 034	10 767	6	(331 307)	(4 307)	(335 614)

Actifs Immobilisés	Date de mise en service	Valeur Brute Concessionnaire	Taux améliorant	Base Améliorant	Tva à Reverser	Nb de 10ème à déduire	IFC	IFC s/ TVA à reverser	Total IFC
EXT 14A1 436/MEM HUAHINE	01/01/2014	1 552 293	100%	1 552 293	19 921	6	(612 949)	(7 968)	(620 917)
ENFOUISS RSX HT/BTA FARE	20/02/2018	6 118 879	10%	611 888	373 453	1	(480 097)	(31 206)	(511 304)
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	01/01/2020	4 977 742	69%	3 415 727	415 192	0	(3 130 822)	(284 905)	(3 415 727)
RESEAUX CP HUAHINE 2020	01/07/2020	123 202	100%	123 202	10 276	0	(112 926)	(10 276)	(123 202)
RESEAU BOUCLAGE HUAHINE	01/01/2012	24 666 150	100%	24 666 150	-	8	(4 933 230)	-	(4 933 230)
EXT 14A1 BTS Q.HENNEBUISE	01/01/2012	1 034 676	100%	1 034 676	-	8	(206 935)	-	(206 935)
EXT 14A1 QT TEURURAI HUA	01/01/2014	336 293	100%	336 293	4 316	6	(132 791)	(1 726)	(134 517)
EXT 14A1 436/MEM HUAHINE	01/01/2014	32 082 088	100%	32 082 088	411 715	6	(12 668 149)	(164 686)	(12 832 835)
POSE CABLE HTA S/ PONT DE	01/01/2015	4 946 195	80%	3 956 956	125 342	5	(1 928 341)	(50 137)	(1 978 478)
RESEAUX CP HUAHINE 2015	01/07/2015	393 788	100%	393 788	9 979	4	(230 285)	(5 987)	(236 273)
14A1 066425/CH/2013 QT TE	15/03/2017	1 889 553	100%	1 889 553	93 400	2	(1 436 922)	(74 720)	(1 511 642)
RESEAU CP HUAHINE 2017	01/07/2017	68 931	100%	68 931	3 407	2	(52 419)	(2 726)	(55 145)
ENFOUISS RSX HT/BTS FARE	20/02/2018	39 730 429	100%	39 730 429	2 424 862	1	(31 173 145)	(2 026 254)	(33 199 399)
ART 2 LC87264/CH/2017 HUA	03/05/2019	6 371 030	100%	6 371 030	460 984	0	(5 221 566)	(407 282)	(5 628 848)
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	01/01/2020	153 528	100%	153 528	12 806	0	(140 722)	(12 806)	(153 528)
BRCHT/CPTAG HUAHINE 2011	01/07/2011	3 663 523	14%	528 646	-	8	(105 729)	-	(105 729)
BRCHT/CPTAGES HUAHINE	01/07/2012	1 212 708	59%	718 408	-	7	(215 522)	-	(215 522)
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2013	865 740	61%	530 612	-	6	(212 245)	-	(212 245)
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2014	731 445	50%	366 966	9 387	5	(181 128)	(2 355)	(183 483)
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2015	884 896	74%	651 992	22 424	4	(381 282)	(9 913)	(391 195)
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2016	3 304 241	17%	574 277	124 028	3	(386 905)	(15 089)	(401 994)
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2017	1 621 685	23%	378 177	80 159	2	(287 587)	(14 955)	(302 542)
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2018	412 998	52%	213 727	25 206	1	(180 614)	(11 740)	(192 354)
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2019	4 680 166	7%	318 719	338 639	0	(295 658)	(23 061)	(318 719)
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2020	8 754 937	6%	542 806	730 247	0	(497 531)	(45 275)	(542 806)
14A1 LC 2020.001471 HUA	01/01/2021	1 180 756	100%	1 180 756	111 231	0	(1 069 525)	(111 231)	(1 180 756)
13 RESEAUX CP HUAHINE 2021	01/07/2021	451 224	100%	45 122 400	42 507	0	(408 717)	(42 507)	(451 224)
13 BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	01/07/2021	11 916 360	12%	1 403 308	132 196	0	(1 271 112)	(132 196)	(1 403 308)
DISTRIBUTION HUAHINE		220 207 083		208 156 505	6 742 680		(84 272 392)	(4 044 137)	(88 316 530)
>>>> TOTAL PAR CONCESSION HUAHINE		250 031 670		228 739 139	7 118 303		(92 654 094)	(4 152 180)	(96 806 273)

5.8 - Plan de Renouvellement

Le plan de renouvellement en vigueur est celui transmis à l'autorité concédante le 15 avril 2019 et reporté au paragraphe 5.4 Dépenses de renouvellement.

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Etats des engagements à incidence financière

a) Convention de fourniture de Gasoil pour les autres îles (EDT – PETROPOL)

- Durée : 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2020, prolongé jusqu'au 30 septembre 2021 par avenant signé le 24 novembre 2020

Prix : prix officiels fixés par la Polynésie française, diminués d'une remise de 1,35 xpf/litre sur les prestations locales.

Le contrat contient des clauses de garanties de stock, de livraison prioritaire, et d'adaptation aux demandes du client.

- A compter du 1^{er} octobre 2021 : contrat 2021-2026, signé le 27 septembre 2021, pour une durée maximum de 5 ans. Possibilité de résiliation anticipée par le successeur d'EDT dans les concessions qui changeraient d'exploitant en cours de contrat.

Prix : prix officiels fixés par la Polynésie française, sauf sur tarifs préférentiels suivants : premium (2,50\$/bbl) et prestations locales de 7,2 F/l).

Le contrat contient des clauses de garanties de stock, de livraison prioritaire, et d'adaptation aux demandes du client.

b) Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque

Conventions de raccordement et d'achat, conformes au modèle adopté par arrêté n°2128 CM du 23/11/2010. Les prix de rachat, garantis 25 ans, varient en fonction de la puissance installée, conformément à la réglementation.

La durée des contrats est cependant limitée à la date de fin du contrat de concession attribué à EDT.

c) Baux

Bailleur	Objet du bail
TEMANAHA STELLA	AGENCE HUAHINE

d) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux

Conventions d'occupation d'emprises foncières par des postes de transformation, et conventions d'autorisation de passage par les conduites électriques.

Incidence financière faible, la gratuité étant la règle.

Durée généralement calée sur celle de la concession existante.

e) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle

Cf. paragraphe :

2. OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- Aspects commerciaux

f) Contrat de supports communs avec l'OPT

EDT met à disposition de l'OPT ses supports aériens du réseau de distribution électrique, afin que cette dernière puisse y poser ses propres réseaux de télécommunication.

Durée : 1^{er} janvier 2014 – 31 décembre 2020. La période 2021 est toujours en cours de négociation.